



# portrait environnement

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DU PAYS DE POUZAUGES (85)**

2023

- Un document cartographique pour une vision globale des enjeux environnementaux du territoire



## SÈVRE ET BOCAge

Centre Permanent d'Initiatives  
pour l'Environnement

### > Rédacteurs

BOUCHERON Claire - CPIE Sèvre et Bocage  
CHARPENTIER Anne-Lise - CPIE Sèvre et Bocage  
DESNOUHES Blandine – CPIE Sèvre et Bocage  
MARQUIS Pierre-Yves - CPIE Sèvre et Bocage

### > Relecteurs

DESNOUHES Blandine – CPIE Sèvre et Bocage  
DESNOUHES Laurent - CPIE Sèvre et Bocage

### > Financeur



8 ème actualisation – décembre 2023

Dans le cadre du Point Info Biodiversité développé par le CPIE Sèvre et Bocage.



# sommaire



**04**

## Géographie administrative du territoire

- 04 La localisation de la Communauté de communes en Pays de la Loire
- 06 Les communes

**08**

## Géographie physique du territoire

- 08 Le relief et les zones de pente
- 10 La géologie
- 12 Les unités paysagères

**14**

## Milieux naturels

- 14 Les cours d'eau et leurs bassins versants
- 16 Les cours d'eau classés liste 1 et 2
- 18 L'état écologique des masses d'eau
- 20 Les zones humides
- 22 Les étangs
- 24 Les mares (< 1 000 m<sup>2</sup>)
- 26 Les zones de sensibilité environnementale
- 28 Les boisements
- 30 Les haies
- 32 La typologie des haies
- 34 L'évolution de la densité des haies
- 36 L'évolution de l'indice de connectivité des haies
- 38 L'évolution de la taille des parcelles agricoles

**40**

## Aménagement du territoire

- 40 Les Plans de Gestion Durable de Haies (PGDH)
- 42 Les plantations de haies accompagnées par le CPIE
- 44 L'agro-foresterie intra-parcellaire
- 46 L'occupation du sol
- 48 Agriculture - Registre Parcellaire Graphique
- 50 Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- 52 La pollution lumineuse

**54**

## Biodiversité

- 54 Les plantes à fleurs et fougères
- 60 La couche d'alerte
- 62 Les amphibiens
- 66 La Grenouille rousse
- 68 Les reptiles
- 72 Les oiseaux
- 76 L'évolution des populations nicheuses d'Alouettes lulu
- 78 L'évolution des populations nicheuses de Merles noirs
- 80 L'évolution des populations nicheuses de Tourterelles des bois
- 82 Les mammifères
- 86 Les invertébrés
- 92 Le Chabot commun
- 94 La Lamproie de Planer
- 96 La Truite fario
- 98 La Trame Verte et Bleue
- 100 Les châtaigniers greffés

**102**

## Zonage nature

- 102 Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique
- 104 Les Espaces Naturels Sensibles
- 106 Natura 2000

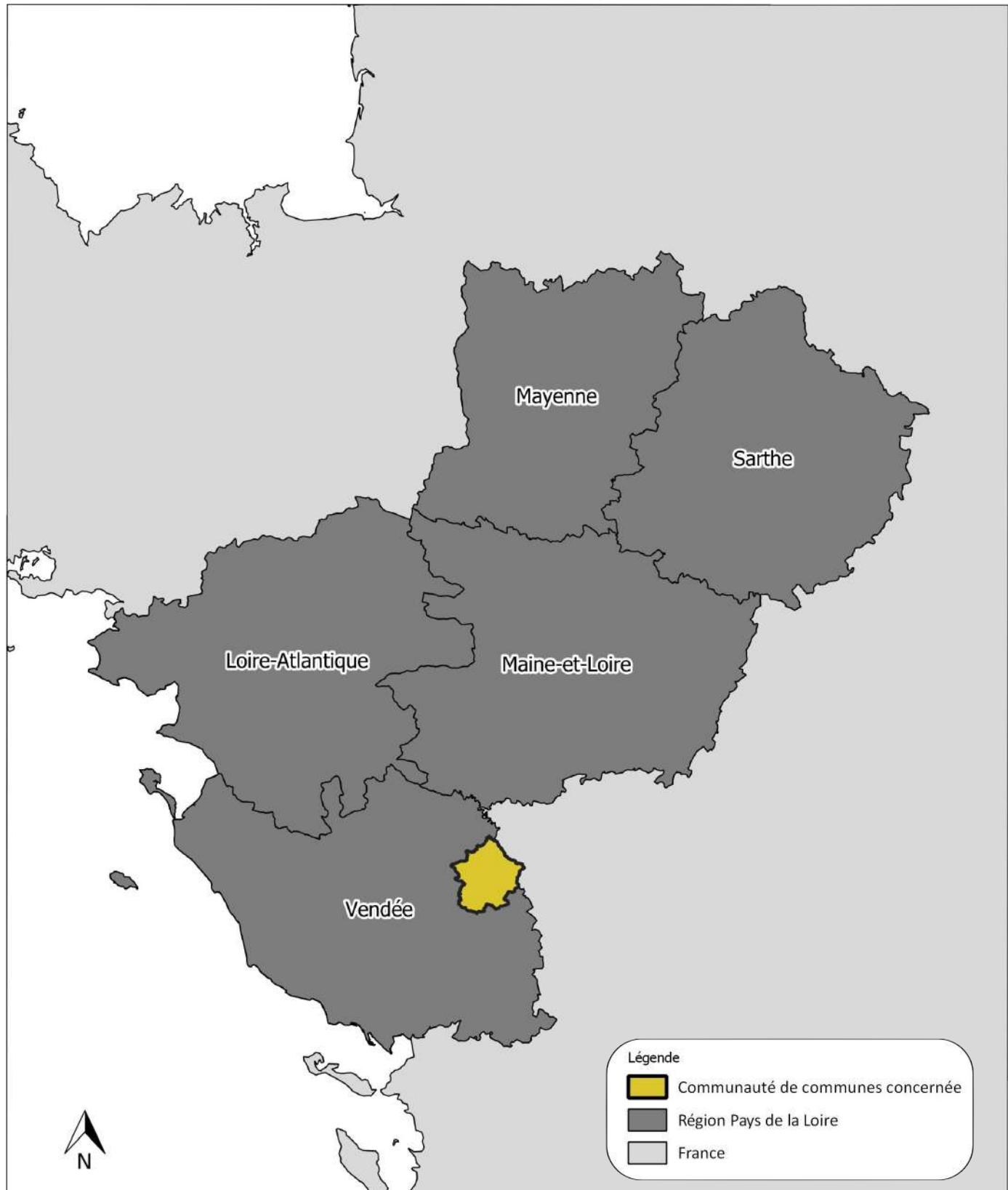
**107**

## Synthèse des enjeux



# géographie administrative DU TERRITOIRE

La localisation  
de la Communauté de  
communes en Pays de la Loire



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

La Communauté de communes du Pays de Pouzauges se situe dans la région Pays de la Loire, au nord-est du département de la Vendée.

D'un point de vue administratif, le canton de Pouzauges appartient à l'arrondissement de la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte.

Structuré en district du canton de Pouzauges en 1991, puis remplacé par la Communauté de communes du Pays de Pouzauges en 2002, le territoire fait également partie du Pays du Bocage Vendéen qui regroupe les six Communautés de communes du nord-est de la Vendée.

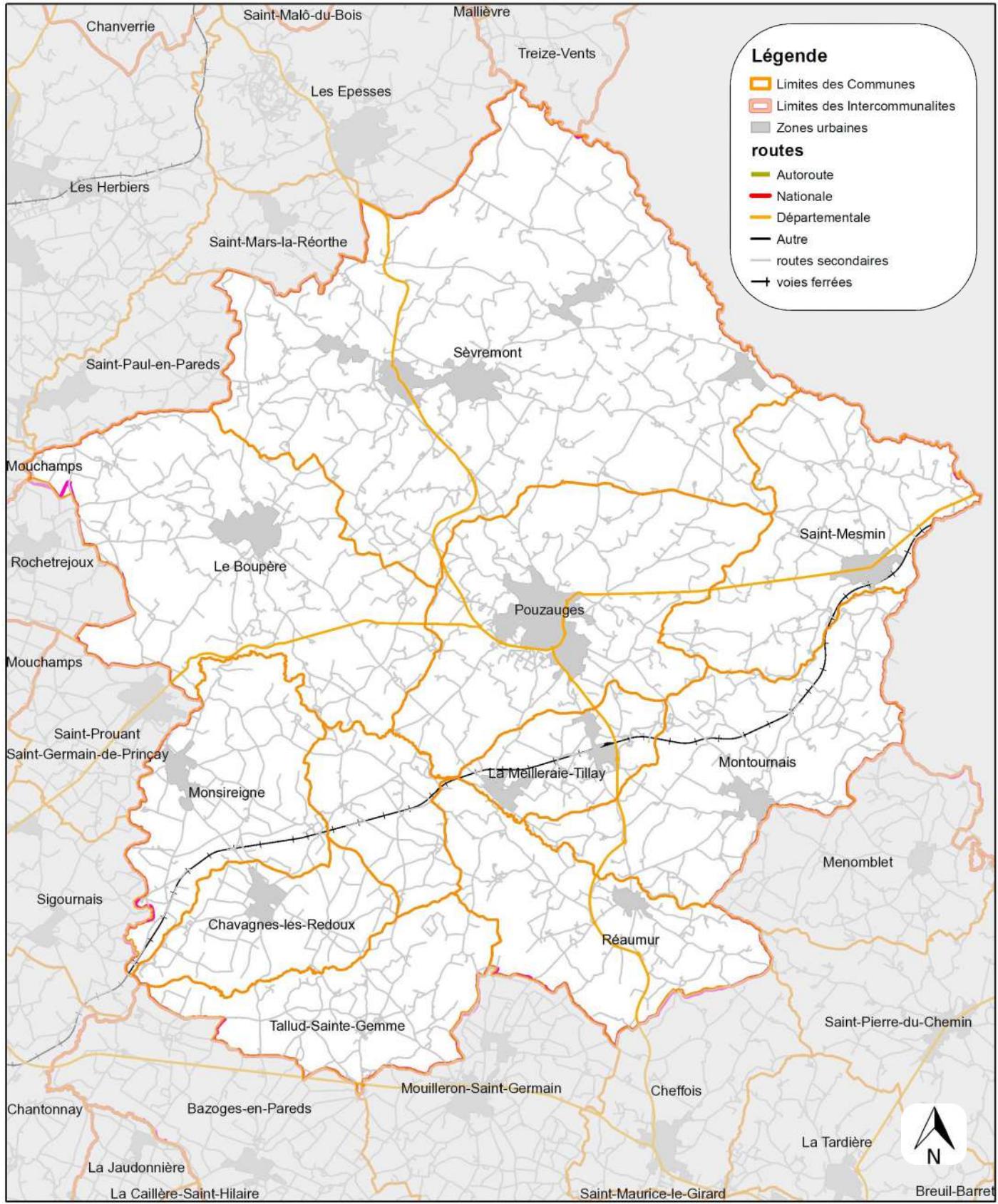
## L'ESSENTIEL

- **Région des Pays de la Loire**
- **Département de la Vendée**
- **Arrondissement de Fontenay-le-Comte**
- **Pays du Bocage Vendéen**
- **Canton de Pouzauges**



# géographie administrative DU TERRITOIRE

## Les communes



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

D'une superficie de 320 km<sup>2</sup>, le Pays de Pouzauges regroupe 10 communes : le Boupère, Chavagnes-les-Redoux, la Meilleraie-Tillay, Monsireigne, Montournais, Pouzauges, Réaumur, Saint-Mesmin, Sèvremont et Tallud-Sainte-Gemme.

Depuis 2016, la commune nouvelle de Sèvremont regroupe les communes déléguées des Châtelliers-Châteaumur, la Flocellière, la Pommeraie-sur-Sèvre et Saint-Michel-Mont-Mercure.

Le siège de l'intercommunalité est basé à Pouzauges. La commune la plus grande et la plus peuplée est Sèvremont avec près de 9 000 habitants. La densité de population varie de 25 hab./km<sup>2</sup> pour Tallud-Sainte-Gemme à 152 hab./km<sup>2</sup> pour Pouzauges (recensement 2019).

## L'ESSENTIEL



- **10 communes**
- **23 267 habitants**
- **73 hab./km<sup>2</sup> en moyenne**

### Superficie, population et densité par communes

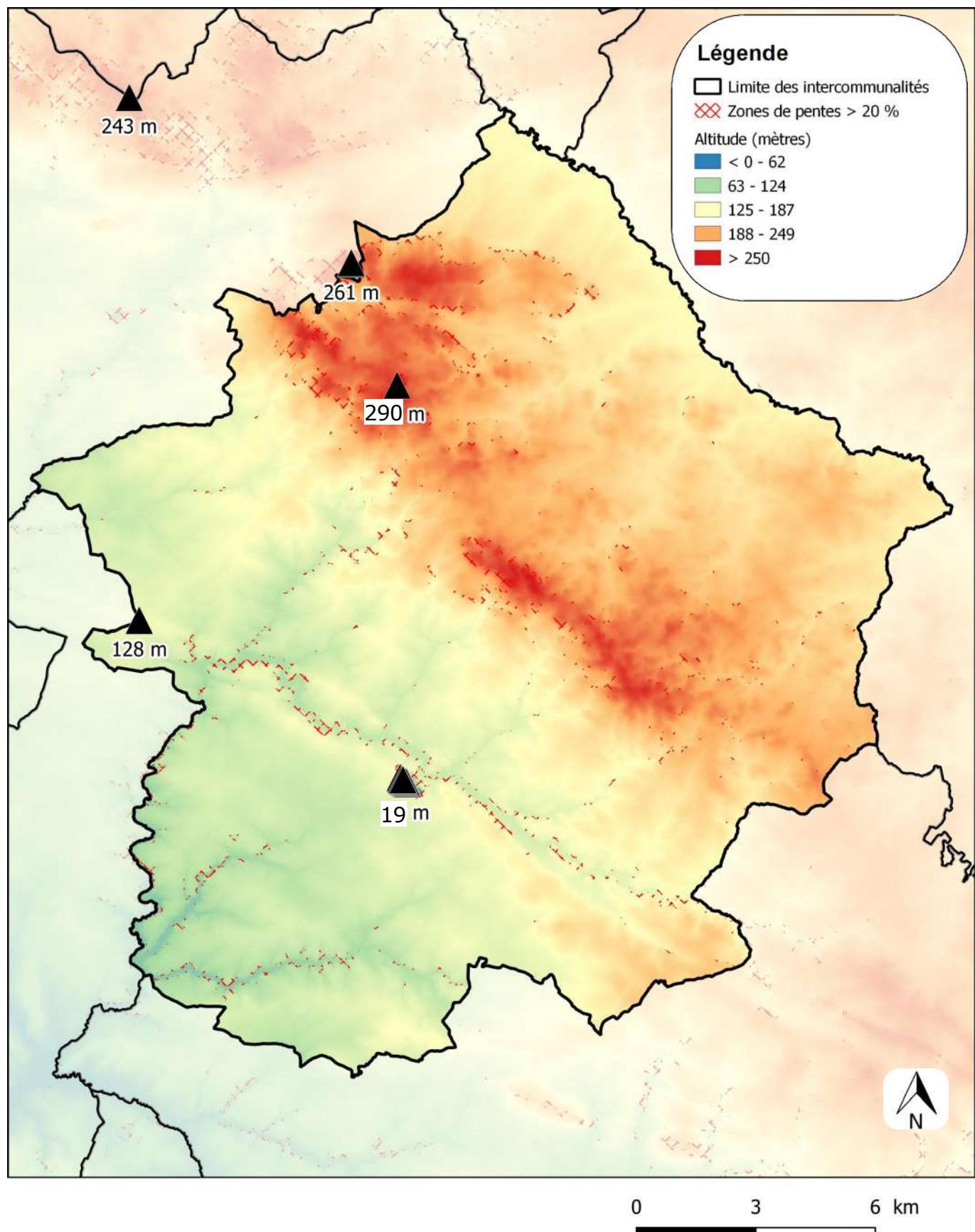
Classement par ordre d'importance :

■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'habitants	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
Le Boupère	4 366	3 126	72
Chavagnes-les-Redoux	1 358	833	61
La Meilleraie-Tillay	2 021	1 513	75
Monsireigne	2 092	979	47
Montournais	2 946	1 676	57
Pouzauges	3 652	5 533	152
Réaumur	2 224	869	39
Saint-Mesmin	2 646	1 755	66
Sèvremont	8 903	6 507	73
Tallud-Sainte-Gemme	1 872	476	25
<b>CC Pays de Pouzauges</b>	<b>32 080</b>	<b>23 267</b>	<b>73</b>

# géographie physique DU TERRITOIRE

## Le relief et les zones de pentes



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

Le point le plus bas du Pays de Pouzauges correspond au fond de la carrière de la Meilleraie (19 m). En dehors de cette particularité, l'altitude minimale du territoire est de 45 m au Lac de Rochereau (sur les communes de Monsireigne et de Chavagnes-les-Redoux). Le point le plus haut est le Mont Mercure qui s'élève à 290 m, ce dernier étant également le point culminant de la Vendée.

Installés sur les contreforts du Massif Armoricain, les points les plus élevés correspondent à une ligne de collines granitiques marquant fortement le paysage contrasté du Pays de Pouzauges. On peut citer comme autres points très élevés le Bois de la Folie (276 m), le Puy Lose (271 m) ou encore le Puy Crapaud (269 m) à Pouzauges.

## L'ESSENTIEL

- Près de 90 % du territoire a une altitude supérieure à 100 m
- Le Mont Mercure, 290 m, point culminant de la Vendée



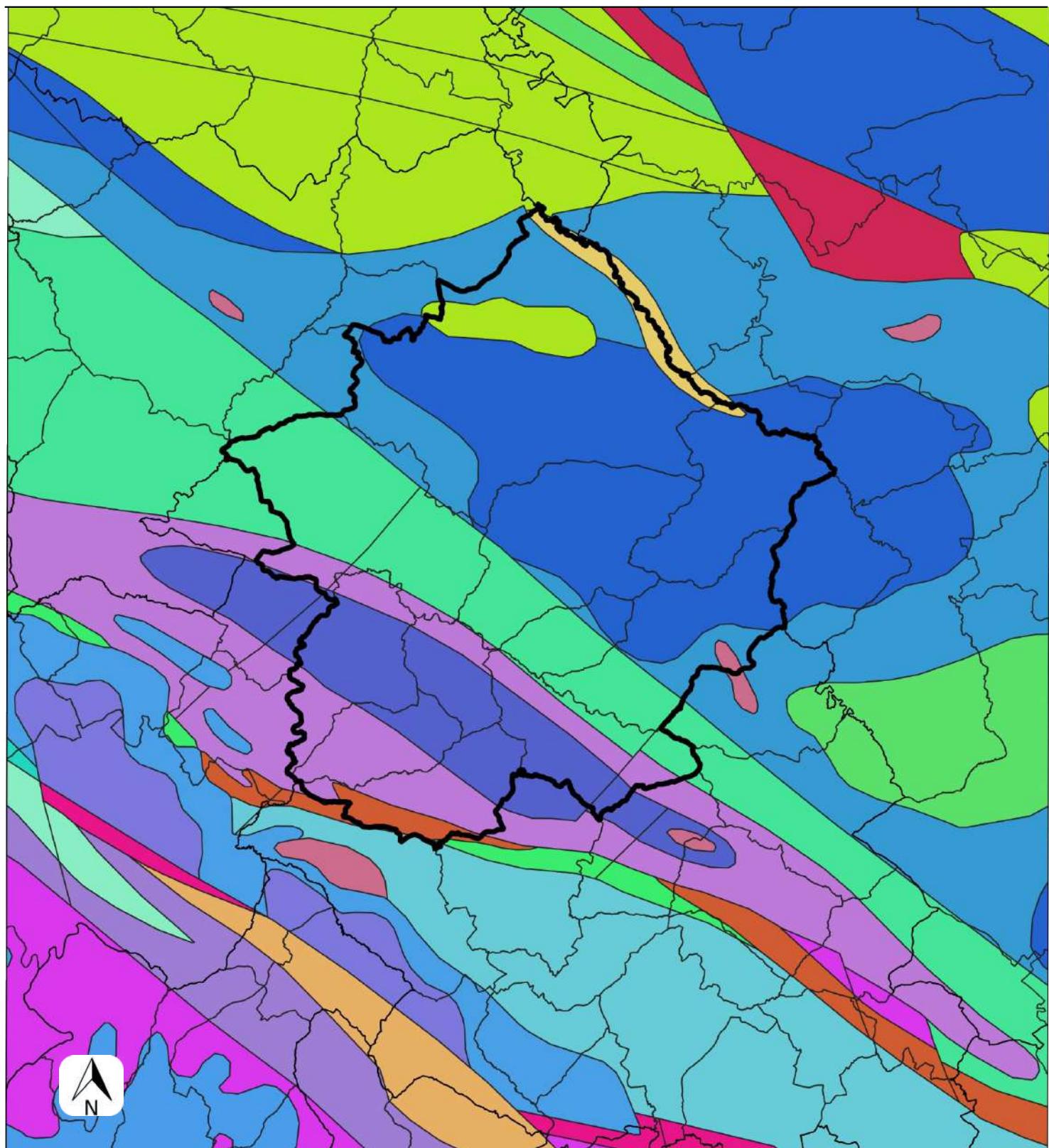
Altitude (m)	Superficie du territoire (ha)	Pourcentage du territoire (%)
< 50	13	0,04
51-100	3 976	12
101-150	12 848	39
151-200	11 016	34
> 200	4 936	15

Les **zones de pentes** sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et la gestion mécanique y est souvent absente.



# géographie physique DU TERRITOIRE

La géologie



0 5 10 km

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

La géologie du territoire se découpe en successions de grandes bandes transversales allant du nord-ouest au sud-est du territoire. À l'image de celle du département vendéen, sa géologie est relativement complexe. Séparées par une faille, la moitié nord-est du territoire est dominée par des granites, roches dures et la moitié sud-ouest, par des schistes, des roches qui ont subi de fortes contraintes (pression, température), dans un temps long. L'ensemble du Pays de Pouzauges fait partie du Massif Armoricain.

## L'ESSENTIEL

- Dominante de granites et de schistes, roches volcaniques

### Légende

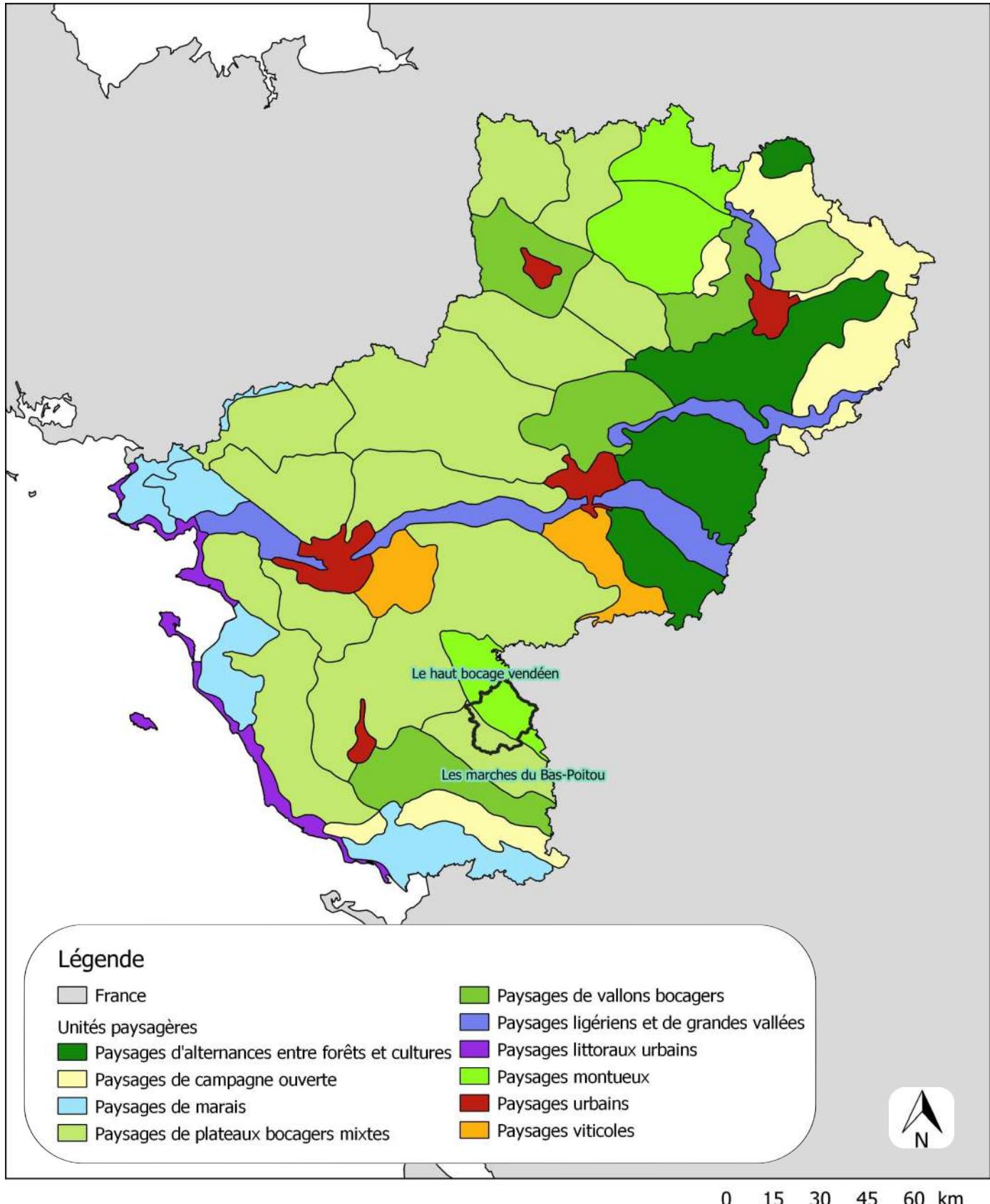
- basalte, spilite, dolérite
- granitoïdes indifférenciés
- leucogranites peralumineux
- monzogranites, granodiorites
- quartzites, grès, schistes
- rhyodacites, tuffites acides, ignimbrite
- sables, argiles, graviers, galets
- schistes, grès, arkoses, calcaires
- schistes, grès, quartzites, phtanites
- schistes, métawackes, phtanites
- schistes, wackes, calcaires, grès

*La géologie permet de comprendre les types d'occupation des sols qui influencent la biodiversité du territoire.*



# géographie physique DU TERRITOIRE

## Les unités paysagères



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

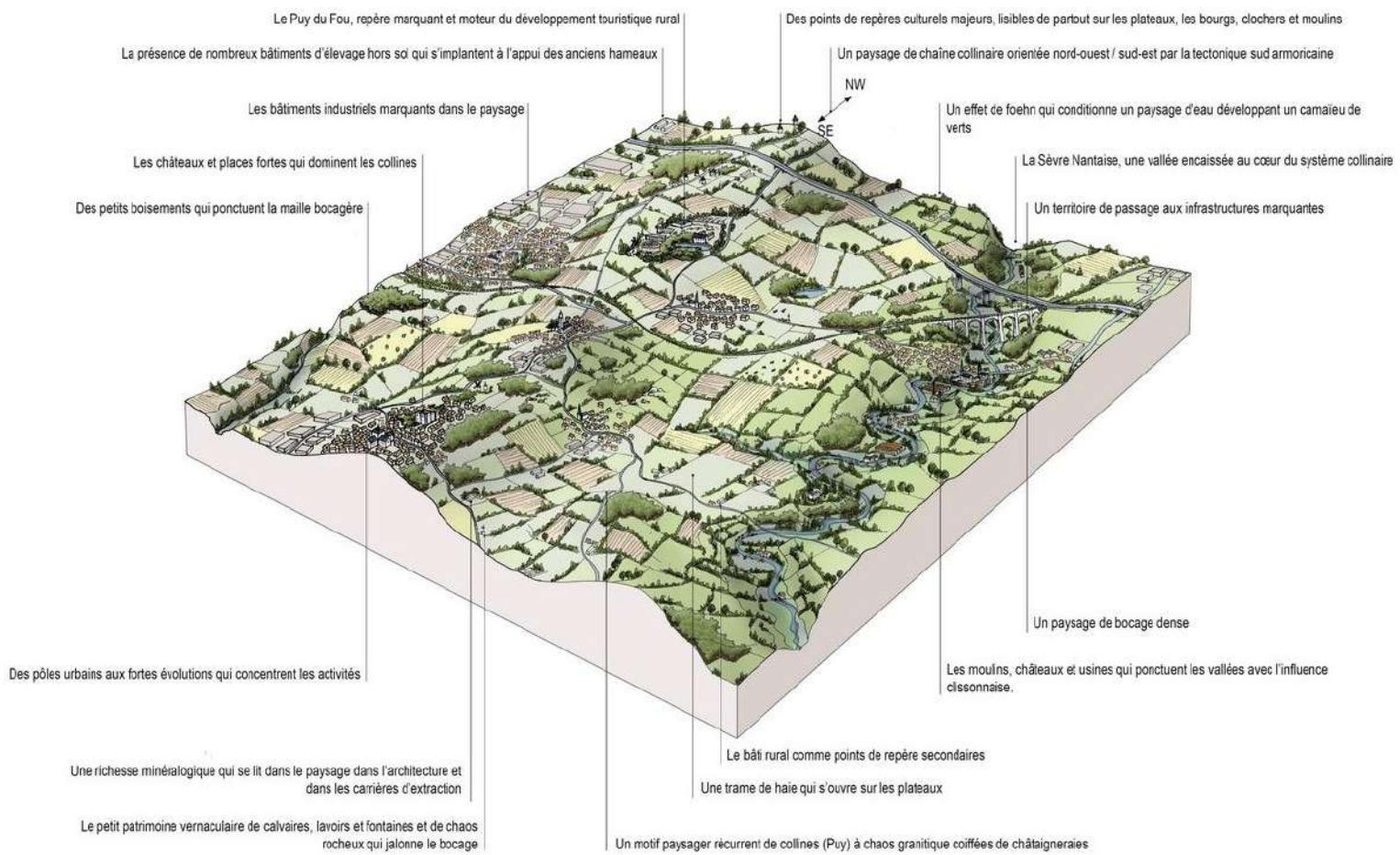
Le paysage de la région des Pays de la Loire est décomposé en 49 unités paysagères nommées individuellement et réparties dans 10 familles principales.

Le Pays de Pouzauges est composé de deux de ces unités paysagères : le Haut bocage vendéen dans sa grande moitié nord-est et les Marches du Bas-Poitou au sud-ouest.

## L'ESSENTIEL

- Paysage partagé entre le Haut bocage vendéen (69 %) et les Marches du Bas-Poitou (31 %)

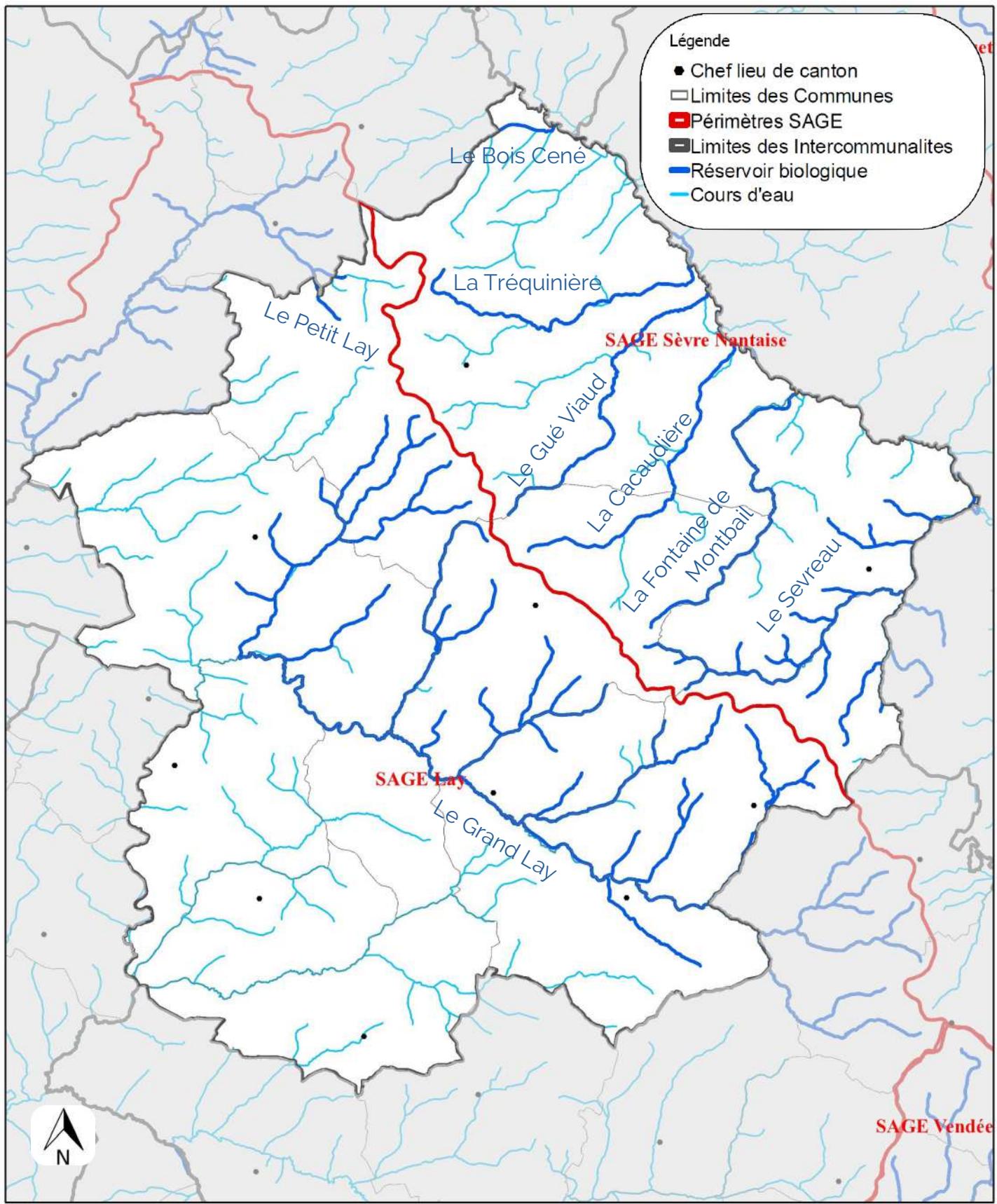
Bloc-diagramme de l'unité paysagère du haut bocage vendéen (44)



Un **paysage** est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations. (art. 1, Convention européenne du paysage)

# milieux naturels DU TERRITOIRE

Les cours d'eau et leurs bassins versants



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

293 km de linéaires de cours d'eau circulent sur le territoire du Pays de Pouzauges. Ils sont répartis sur deux bassins versants :

- le bassin versant de la Sèvre Nantaise (39 % du territoire) au nord-est
- le bassin versant du Lay (61 % du territoire) au sud-ouest.

Parmi ces cours d'eau, huit sont patrimoniaux puisque identifiés comme « Réservoirs biologiques » dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagements et de Gestion des Eaux) Loire Bretagne. Il s'agit des ruisseaux du Bois Cené, de la Tréquinière, du Gué Viaud, de la Cacaudière, de la Fontaine de Montbail, du Sevreau, du Petit Lay et du Grand Lay amont.

Ils totalisent 171 km, ce qui correspond à 58 % des cours d'eau du Pays de Pouzauges et ils représentent à eux seuls plus de 20 % des cours d'eau classés en réservoirs biologiques sur l'ensemble du département.

## L'ESSENTIEL

- **293 km de cours d'eau**
- **171 km de cours d'eau patrimoniaux**

### Proportion des cours d'eau et réservoirs biologiques situés sur le département et sur l'EPCI, en km et en %

Linéaire de cours d'eau (SDAGE)		Linéaire de Réservoirs biologiques (SDAGE)	
Département	Pays de Pouzauges	Département	Pays de Pouzauges
6 412 km	293 km soit 4,5 % des cours d'eau du département	796 km	171 km soit 21 % des réservoirs biologiques du département

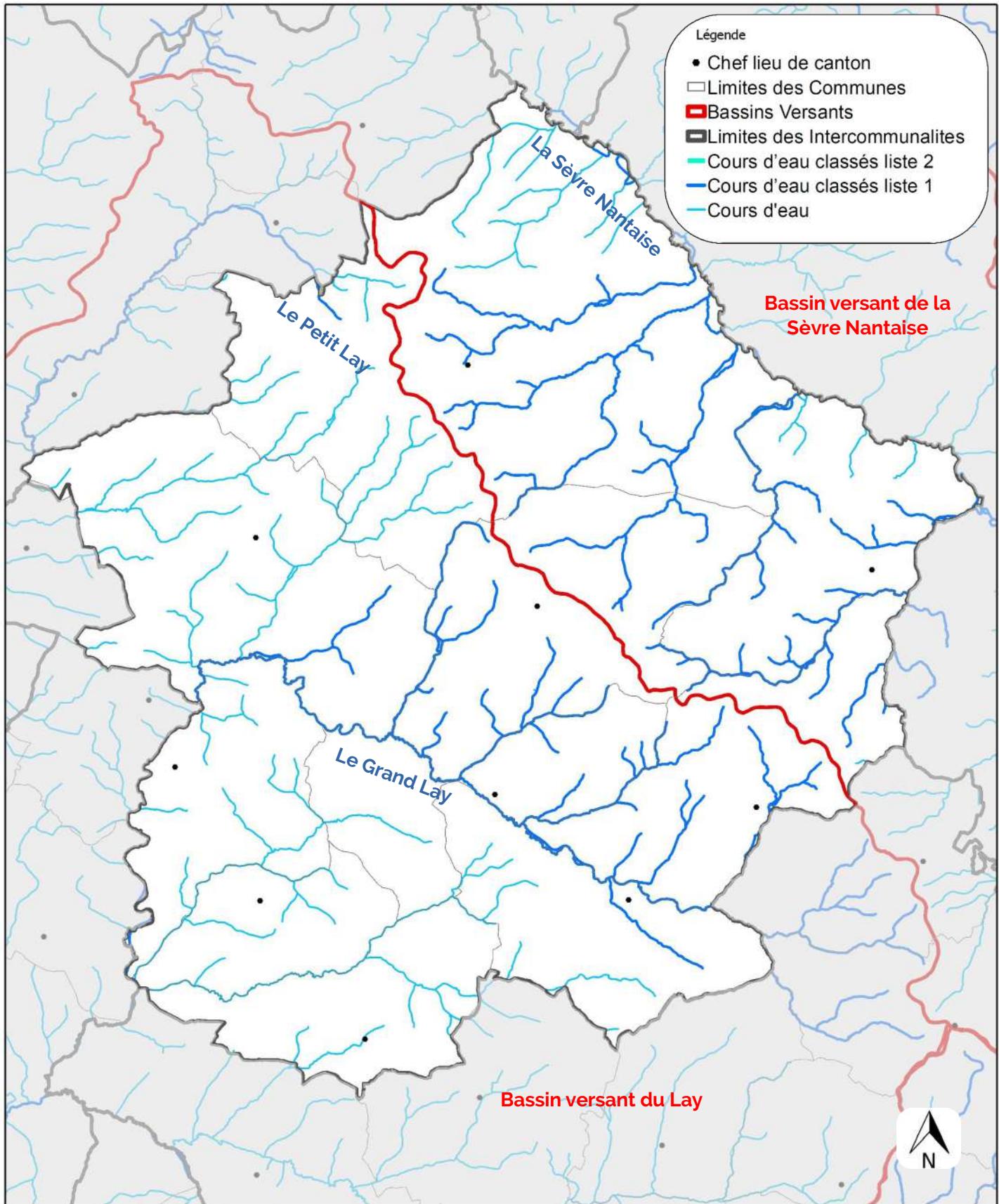
Un **bassin versant** correspond à l'ensemble de la surface qui reçoit les eaux qui circulent vers un même cours d'eau.

Un **réservoir biologique** est un cours d'eau ou partie de cours d'eau ou canal qui comprend une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat d'espèces patrimoniales permettant ainsi leur dissémination dans le bassin versant.

# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

Les cours d'eau classés liste 1 et 2



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

En vue de restaurer le bon état écologique des cours d'eau prévu par la directive cadre européenne sur l'eau, la loi sur l'eau de 2006 prévoit un système de classement des rivières en deux listes :

- **La liste 1** vise à prévenir la dégradation et préserver la fonctionnalité de cours d'eau à forte valeur patrimoniale. Ainsi elle vise la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité.
- **La liste 2** vise la restauration de la continuité écologique, par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments, dans un délai de 5 ans après l'arrêté de classement.

L'intercommunalité comprend près de 192 km de cours d'eau classés en liste 1. Aucun cours d'eau n'est classé en liste 2.

Sur le Pays de Pouzauges, la Sèvre Nantaise et certains de ses affluents sont classés sur 107 km de long, le Grand Lay et une partie de ses affluents sont classés sur 83,5 km de long et enfin le Petit Lay est classé sur 1,5 km en limite de Sèvremont.

Ainsi, pour le Pays de Pouzauges, 55,6 % des cours d'eau classés en liste 1 sont sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise et 44,4 % de ces cours d'eau sont sur le bassin versant du Lay.

## L'ESSENTIEL

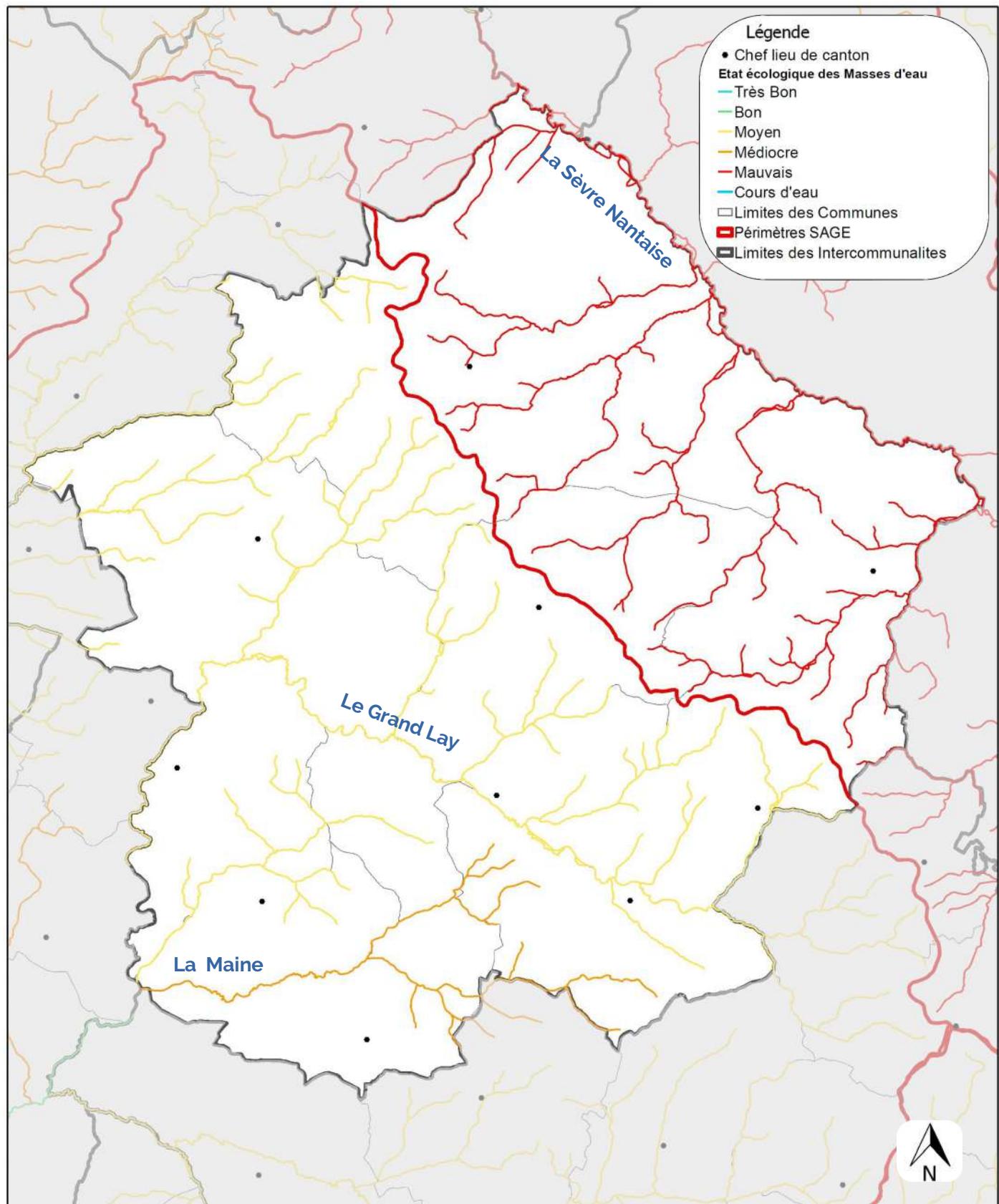
- Près de 192 km de cours d'eau classés en liste 1
- Aucun cours d'eau classé en liste 2

**Linéaire des cours d'eau classés en liste 1 sur le Pays de Pouzauges et proportion à l'échelle du territoire.**

Cours d'eau classés en liste 1	Linéaire (km)	Ratio du linéaire sur l'EPCI (%)
Grand Lay	83,5	43,5
Petit Lay	1,6	0,9
Sèvre Nantaise	106,7	55,6
<b>Total</b>	<b>191,8</b>	<b>100</b>

# milieux naturels DU TERRITOIRE

L'état écologique des masses d'eau



0 3 080 m

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

Aucune masse d'eau dont l'état écologique a été mesuré sur la communauté de communes du Pays de Pouzauges n'atteint le « très bon » voire le « bon » état écologique.

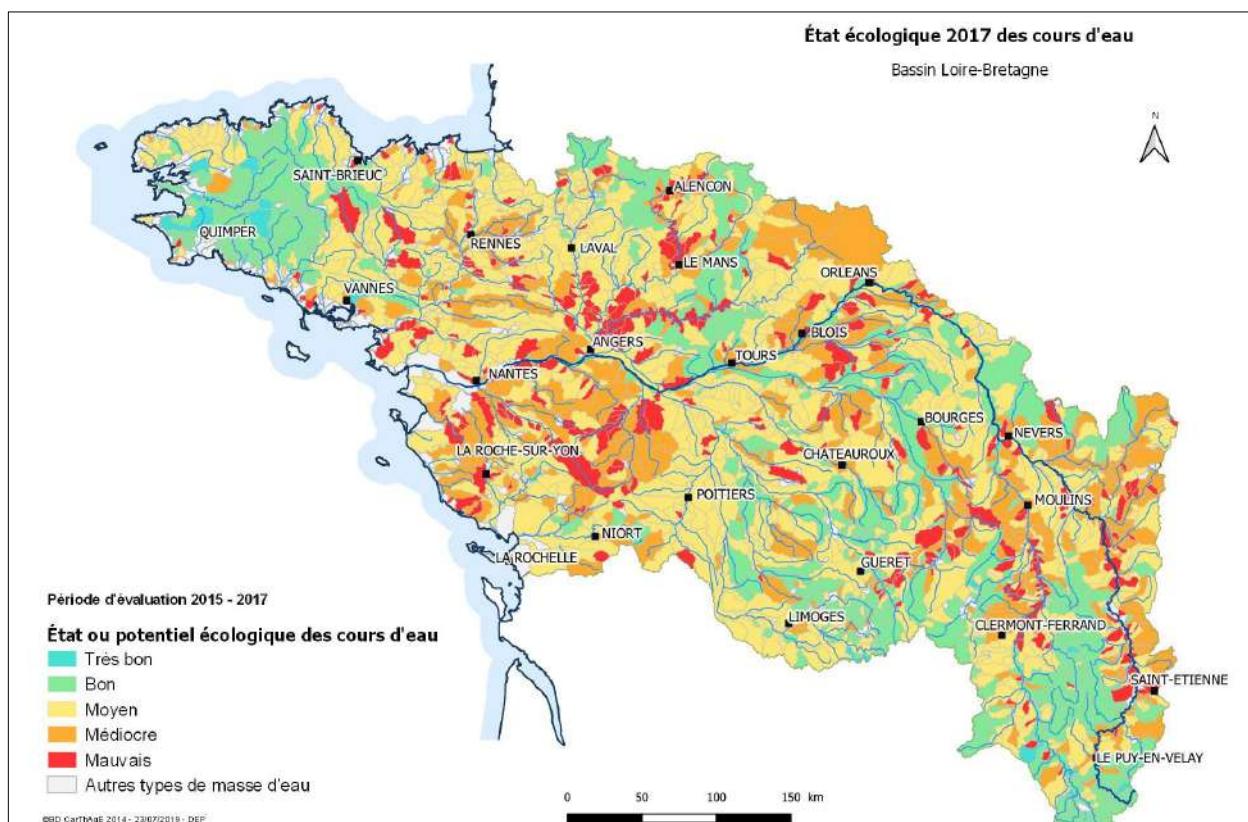
La grande majorité des rivières de l'intercommunalité atteint un état écologique « moyen » (52 %). Une partie de la Maine concentre les linéaires en état « médiocre », soit 9,5 % des linéaires évalués du territoire. Enfin, 38,5 % des linéaires sont classés en état « mauvais », il s'agit de la partie des cours d'eau situés sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise.

Il s'agit bien ici d'une évaluation à l'échelle des **masses d'eau**. C'est à dire que des mesures ont été faites sur certains cours d'eau et que la classe obtenue a été également appliquée à ses affluents. Ceci explique pourquoi les affluents de la Sèvre Nantaise, plutôt considérés localement comme étant dans un état correct, apparaissent ici en « mauvais » état.

En 2017 et en région Pays de la Loire, seules 11 % des masses d'eau atteignent un « bon » état écologique. En Vendée, 2 % des masses d'eau sont en « bon » état, 38 % en état « moyen », 39 % en état « médiocre » et 20 % en « mauvais » état.

## L'ESSENTIEL

- 100 % des cours d'eau étudiés en état écologique « moyen » à « mauvais »

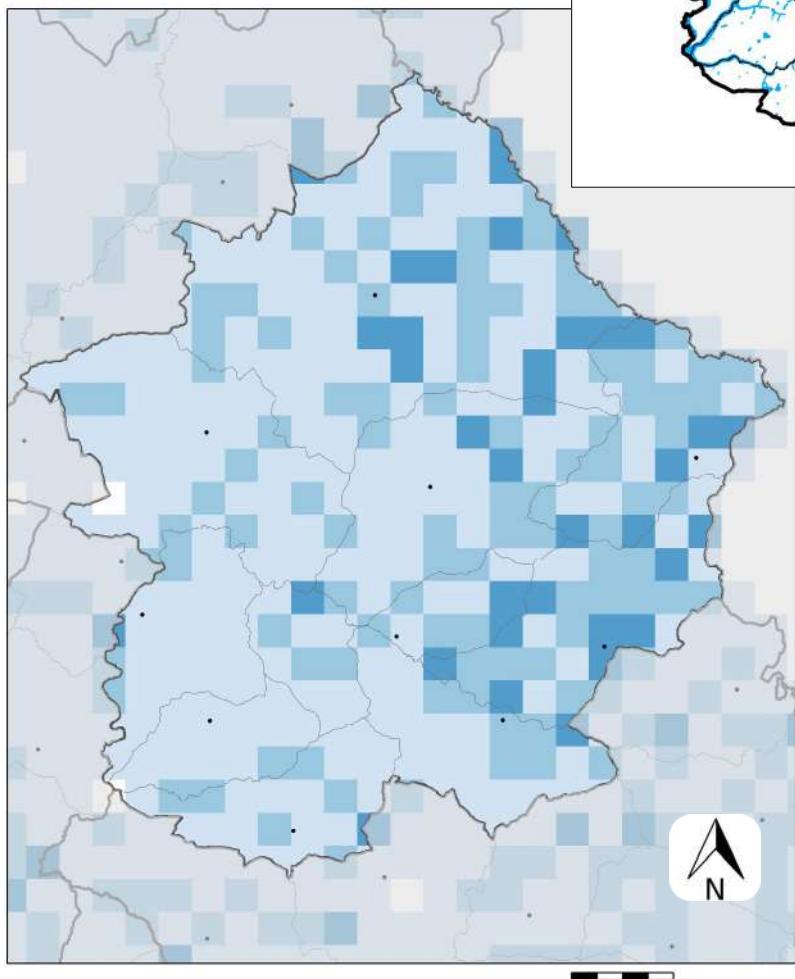
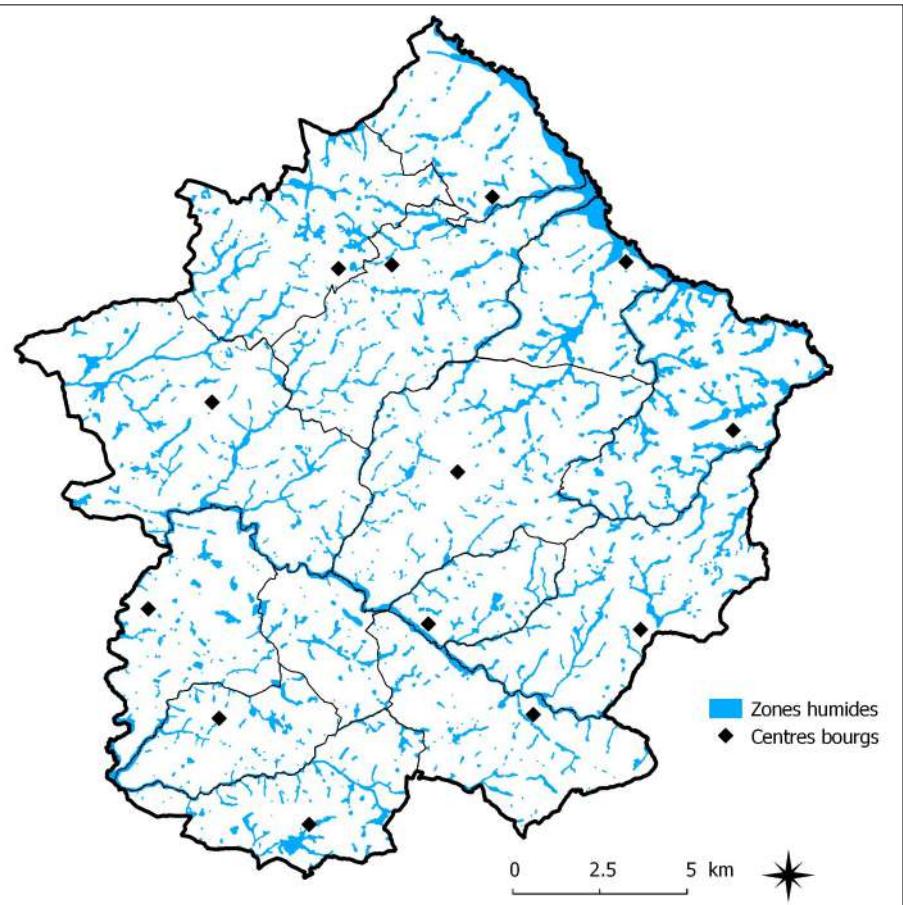


**L'état écologique** des masses d'eau est déterminé selon des éléments de qualité biologique (présence ou l'absence de certaines espèces de poissons, d'invertébrés...), des éléments de qualité physico-chimique (température, oxygène dissous...) et des éléments de qualité hydromorphologique (variations de la largeur du lit, sinuosité...). Pour 2027, l'objectif est de 61 % des masses en bon état sur le bassin Loire-Bretagne. En 2017, seules 24 % des masses d'eau atteignent le bon état écologique sur ce bassin.

# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

### Les zones humides



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

Les zones humides sont des milieux qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales, comme les amphibiens, des plantes, ...

Sur la communauté de commune, 2 051 hectares (7,8 % du territoire) de zones humides ont été inventoriés lors de la réalisation des inventaires menés entre 2009 et 2014.

La commune de Sèvremont présente le plus de zones humides, notamment sur les communes déléguées des Châtelliers-Châteaumur et de La Pommeraie-sur-Sèvre, mais c'est la commune de Saint-Mesmin qui s'en trouve la plus recouverte avec 400 ha (soit 15,1 % de sa superficie).

La carte de densité des zones humides est basée sur la prélocalisation des zones humides produite par la DREAL (moins précise). Les cartes de densité des étangs et mares à suivre ont été produites sur le même modèle.

Autrefois nombreuses, les zones humides ont été grignotées petit à petit par l'urbanisation et la production agricole. Elles subsistent le long des cours d'eau et plutôt dans l'est de l'intercommunalité.

## L'ESSENTIEL

- 2 501 ha de zones humides inventoriés (7,8 % du territoire)

### Superficie et proportion de zones humides par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Superficie (ha)	% du territoire
Le Bouëperé	269	6,2
Chavagnes-les-Redoux	76	5,6
La Meilleraie-Tillay	128	6,4
Monsireigne	145	7,0
Montournais	221	7,5
Pouzauges	175	4,8
Réaumur	119	5,3
Saint-Mesmin	400	15,1
Sèvremont	825	9,3
Tallud-Sainte-Gemme	143	7,6
<b>CC Pays de Pouzauges</b>	<b>2 501</b>	<b>7,8</b>

### Réglementation sur les zones humides

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

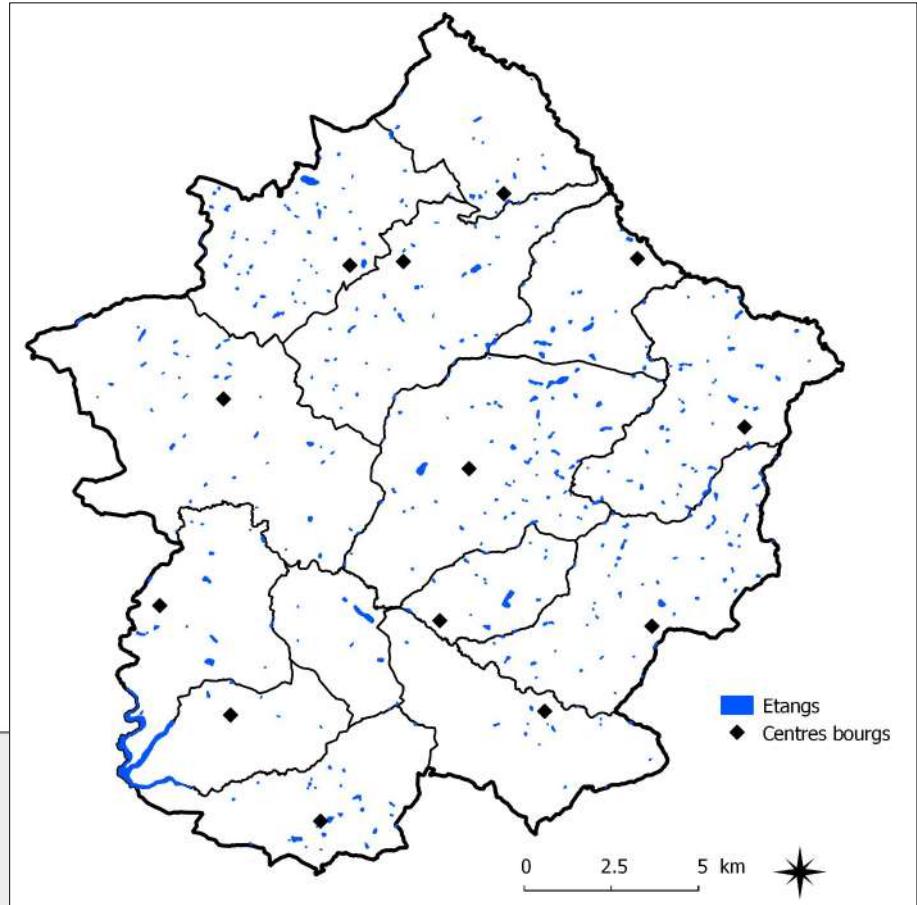
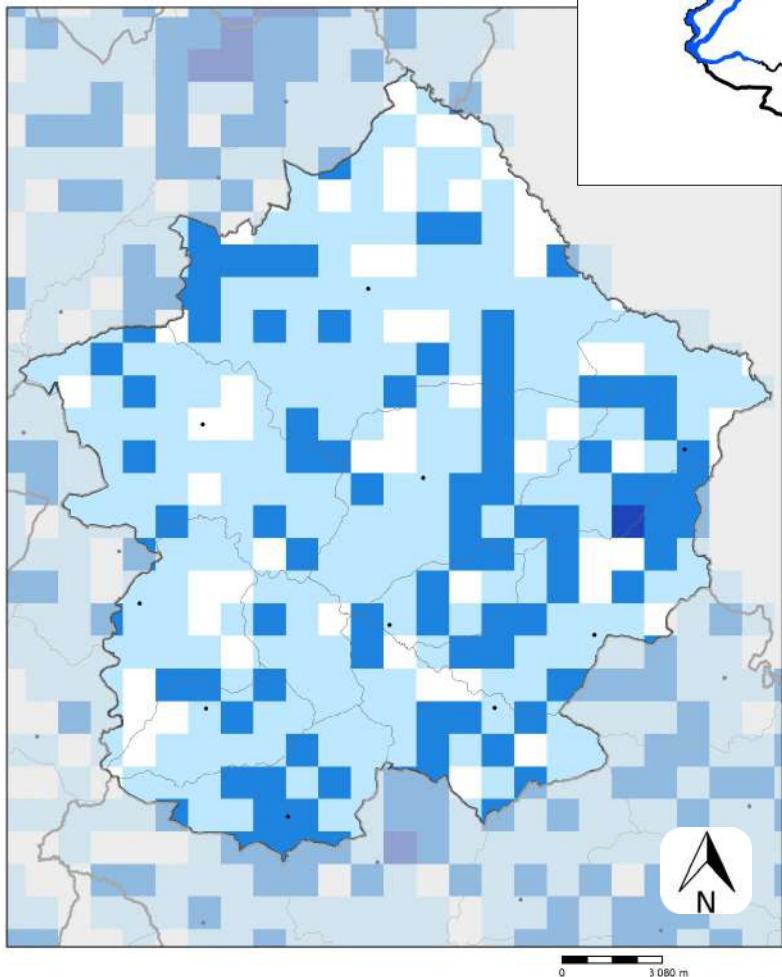
Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

### Les étangs



#### Légende

- Chef lieu de canton
  - Limites des Communes
  - Limites des Intercommunalités
- Densité d'étangs  
Nombre d'étangs au km<sup>2</sup>
- aucun étang
  - de 1 à 3 étangs
  - de 4 à 8 étangs
  - de 9 à 15 étangs
  - > à 15 étangs

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

Lors de la réalisation des inventaires des zones humides, 511 étangs ont été inventoriés sur le Pays de Pouzauges, recouvrant ainsi 312,5 hectares, soit 0,97 % du territoire.

C'est la commune de Sèvremont qui en compte le plus grand nombre (147) mais c'est la commune de Monsireigne qui en est la plus recouverte avec 55,1 ha (soit 2,6 % de sa superficie totale). Ceci s'explique par la présence du Lac de Rochereau situé en partie sur la commune. La superficie moyenne d'un étang est de 6 115 m<sup>2</sup> sur le Pays de Pouzauges.

Pour rappel différents structures (EPTB Vienne, OFB, IRSTEA de Bordeaux,...) ont effectué des études concernant les impacts des plans d'eau sur les cours d'eau et milieux naturels. Elles vont toutes dans le même sens et indiquent des impacts similaires, soit des :

- **Impacts sur la qualité physico-chimique de l'eau** : augmentation de la T°C du cours d'eau à l'aval du plan d'eau, diminution du taux d'oxygène dans le cours d'eau aval, impact du pH et nutriments
- **Impacts sur le débit du cours d'eau** : évaporation de 0,4 l/s/ha (22 mm par semaine) à 4 l/s/ha par forte chaleur
- **Impacts sur les habitats** : étang en lieu et place de cours d'eau et/ou zones humides, colmatage du cours d'eau aval et/ou érosion des berges lors de certaines vidanges
- **Impacts sur la continuité écologique**
- **Impacts sur les peuplements piscicoles** : dérive des peuplements

## L'ESSENTIEL

- **511 étangs sur le territoire**
- **1 % du territoire**
- **6 115 m<sup>2</sup> en moyenne**
- **Des étangs aux multiples impacts pour la ressource en eau**

### Les étangs, par commune, en nombre, superficie et pourcentage du territoire

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Nombre	Superficie (ha)	% du territoire
Le Boupère	41	17,9	0,4
Chavagnes-les-Redoux	8	23,8	1,8
La Meilleraie-Tillay	33	21,8	1,1
Monsireigne	21	55,1	2,6
Montournais	70	27,0	0,9
Pouzauges	82	42,8	1,2
Réaumur	18	4,8	0,2
Saint-Mesmin	61	26,3	1,0
Sèvremont	147	71,7	0,8
Tallud-Sainte-Gemme	30	21,3	1,1
<b>CC Pays de Pouzauges</b>	<b>511</b>	<b>312,5</b>	<b>1,0</b>

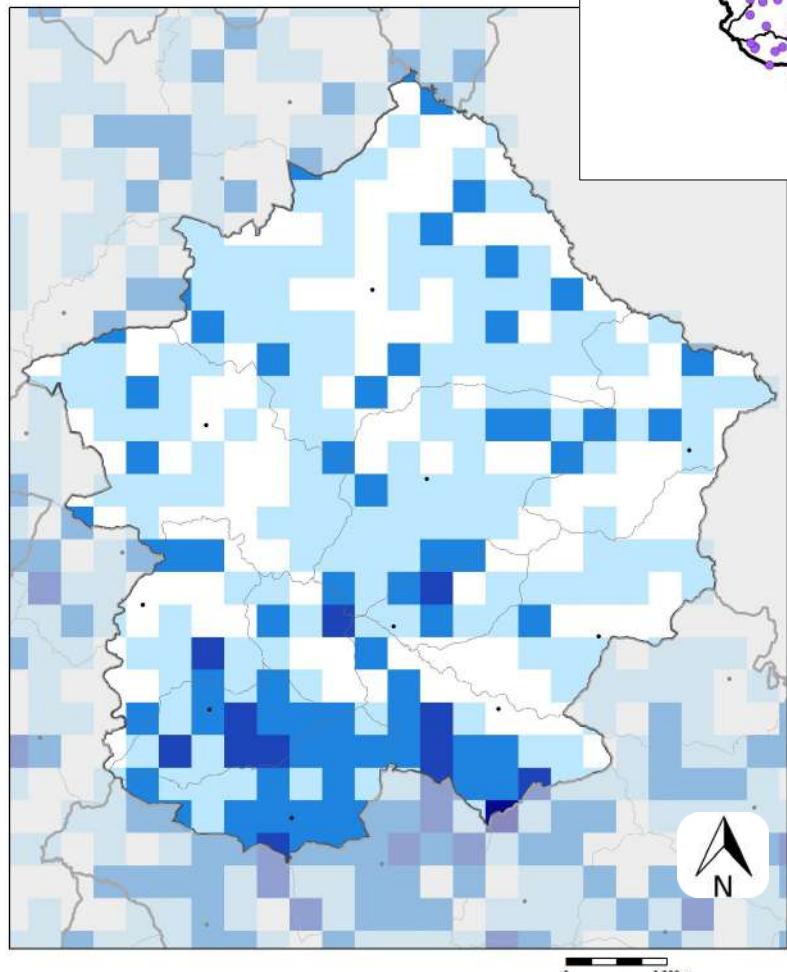
### Réglementation sur les plans d'eau

Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Vendée. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création. Plus d'informations auprès de la DDTM de Vendée.

# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

Les mares (< 1 000 m<sup>2</sup>)



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

À l'occasion des inventaires des zones humides, 750 mares ont été recensées sur le Pays de Pouzauges.

C'est la commune de Sèvremont qui en possède le plus (144), suivie par Réaumur (96). En rapportant le nombre de mares à la surface communale, c'est Chavagnes-les-Redoux qui en présente la densité la plus importante : 5,2 mares / km<sup>2</sup>.

A l'échelle du territoire intercommunal, on remarque que le nombre de mares est plus important dans la partie sud-ouest du territoire et tend à diminuer progressivement en se dirigeant vers le nord-est.

La moyenne du Pays de Pouzauges est de 2,3 mares / km<sup>2</sup>.

Des travaux conduits en Angleterre ont permis de montrer qu'afin d'avoir une bonne connectivité entre les mares, il était nécessaire d'avoir entre quatre et huit mares au km<sup>2</sup>. Ainsi l'intercommunalité ne possède pas une connectivité de mares réellement favorable à la biodiversité aquatique.

## L'ESSENTIEL

- 750 mares
- 2,3 mares / km<sup>2</sup>

### Nombre et densité de mares par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Nombre	Densité / km <sup>2</sup>
Le Boupère	74	1,7
Chavagnes-les-Redoux	70	5,2
La Meilleraie-Tillay	72	3,6
Monsireigne	44	2,1
Montournais	47	1,6
Pouzauges	74	2,0
Réaumur	96	4,3
Saint-Mesmin	37	1,4
Sèvremont	144	1,6
Tallud-Sainte-Gemme	92	4,9
<b>CC Pays de Pouzauges</b>	<b>750</b>	<b>2,3</b>

### Réglementation sur les mares

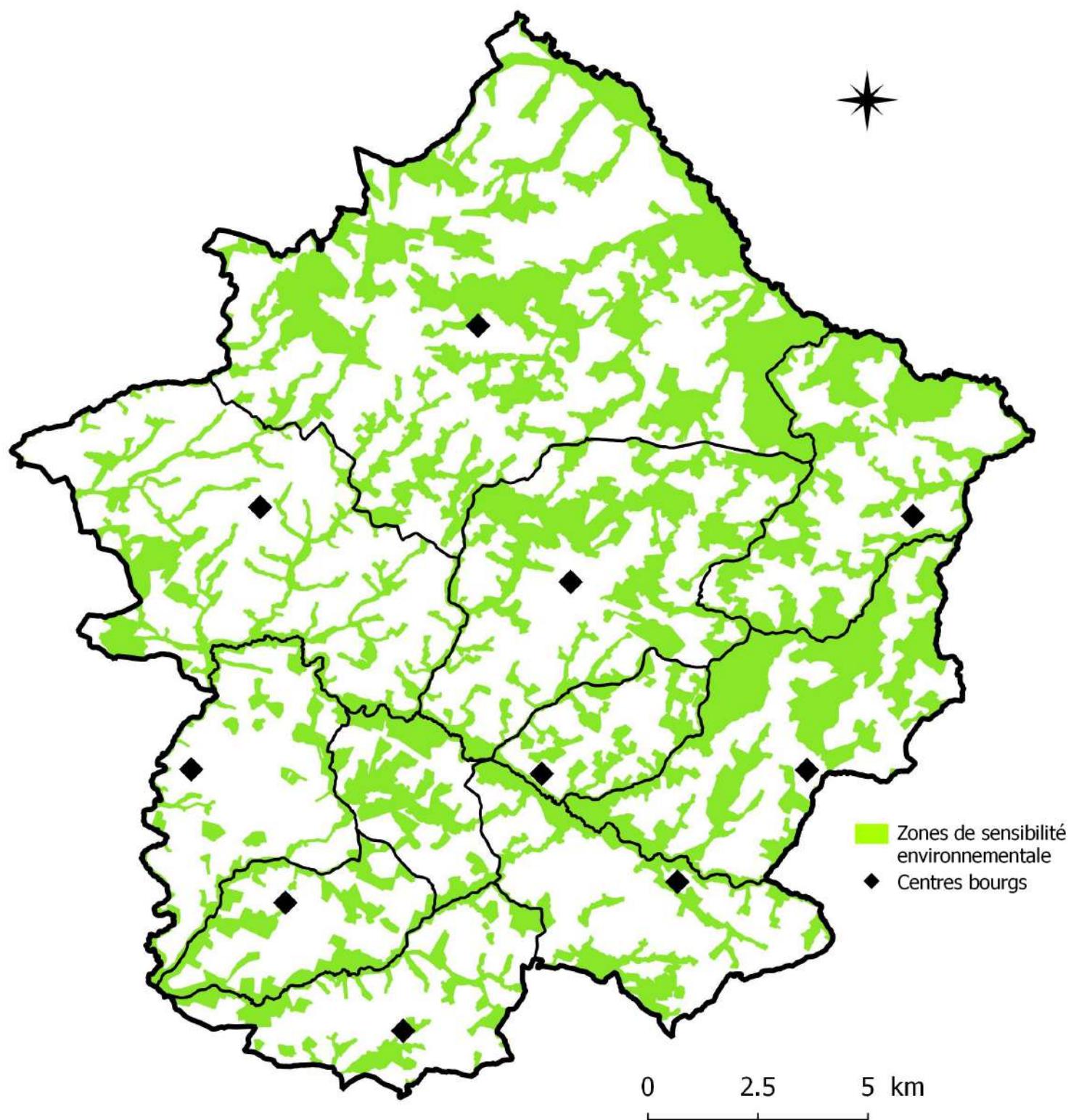
(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.

D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'Etat qui donne son accord pour cette action.

# milieux naturels DU TERRITOIRE

Les zones de sensibilité  
environnementale



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

Suite à la réalisation des inventaires des zones humides, des **zones de sensibilité** environnementale ont été mises en évidence : elles permettent d'identifier les secteurs du territoire qui présentent un intérêt patrimonial et paysager représentatif du Haut Bocage Vendéen.

A l'échelle du Pays de Pouzauges, 10 199 ha correspondent à ces zones de sensibilité environnementale, soit 31,8 % de la surface totale du territoire.

A l'échelle communale, c'est Sèvremont qui en possède le plus (3 215 ha) mais c'est Montournais qui en est la plus recouverte par rapport à sa surface totale (46,2 %).

## L'ESSENTIEL

- **31,8% de la surface totale du territoire correspondent à des zones de sensibilité environnementale**



### Superficie et occupation du territoire par les zones de sensibilité environnementale

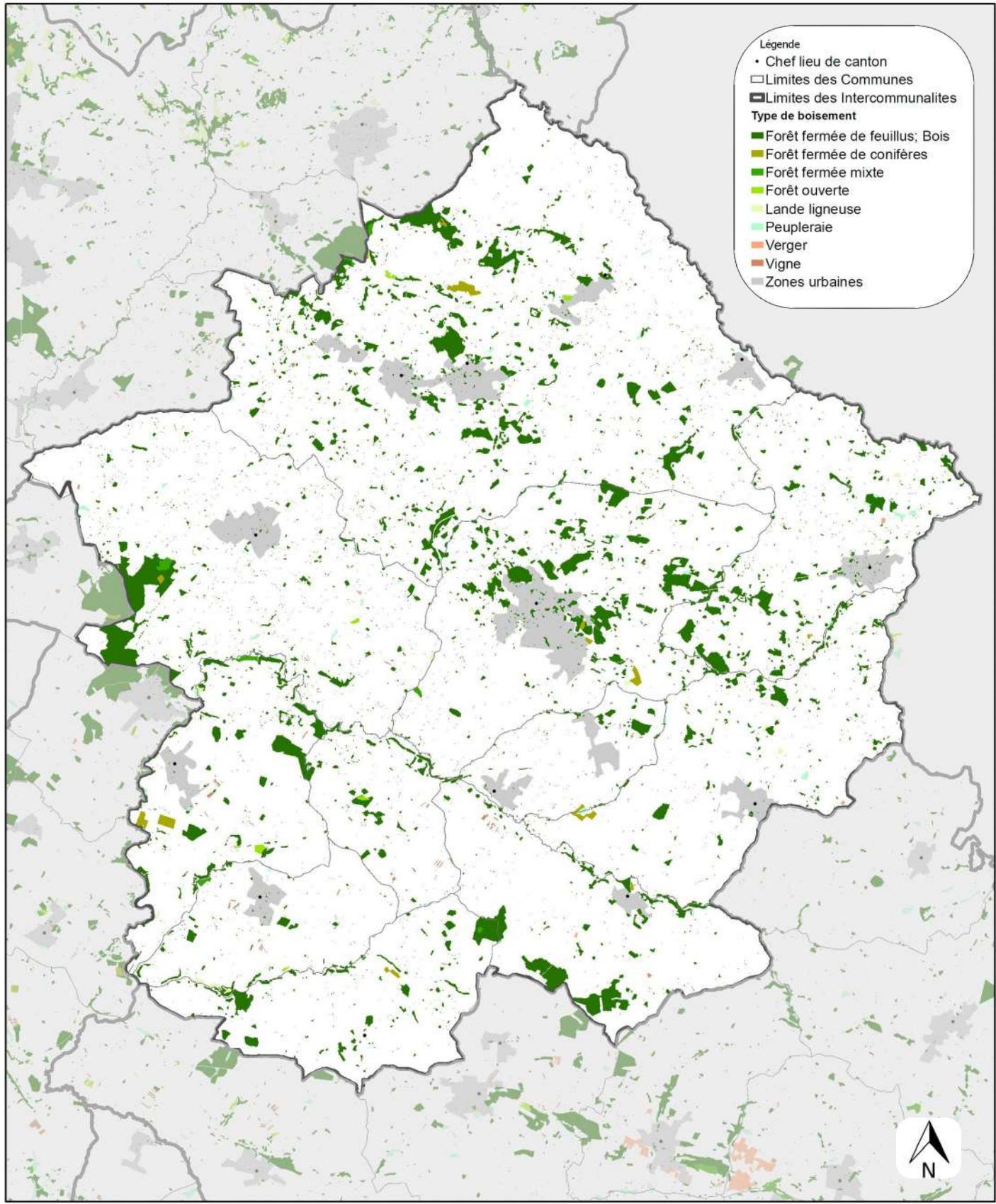
Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Superficie (ha)	% du territoire
Le Bouëпре	854	20,00
Chavagnes-les-Redoux	456	33.55
La Meilleraie-Tillay	726	36,05
Monsireigne	367	18,00
Montournais	1 359	46,18
Pouzauges	1 240	33.79
Réaumur	532	23.96
Saint-Mesmin	1 018	38,48
Sèvremont	3 215	36,11
Tallud-Sainte-Gemme	432	23,11
<b>CC Pays de Pouzauges</b>	<b>10 199</b>	<b>31,80</b>

# milieux naturels DU TERRITOIRE

## Les boisements



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

La communauté de communes du Pays de Pouzauges compte 2 380 hectares de boisements qui recouvrent plus de 7 % de son territoire. Ce sont les forêts fermées de feuillus qui sont les plus représentées avec 1 872 ha et 5,8 % du territoire d'occupé. À l'échelle du département, les feuillus sont également majoritaires mais représentent à eux seuls 5,3 % du territoire (35 000 ha).

L'intercommunalité présente un grand nombre de petits boisements. Elle comprend également une partie de la forêt de la Pélissonnière sur la commune du Boupère.

## L'ESSENTIEL

- 2 380 ha de boisement
- 7,4 % du territoire
- Forêts fermées de feuillus en majorité



### Surface des différents types de boisements

Classement par ordre d'importance

1 2 3

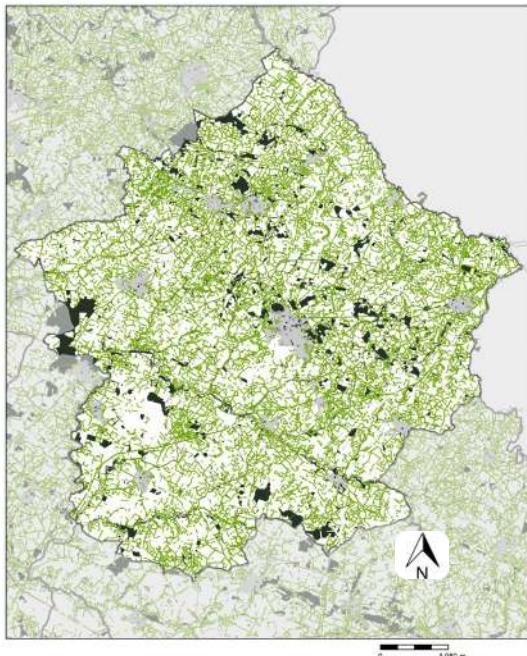
Type boisement	Surface dans l'EPCI (ha)	Proportion territoire EPCI (%)	Surface en Vendée (ha)	Proportion des boisements par rapport à ceux du même type sur le reste de la Vendée (%)
Bois	316	1,0	5 081	6,2
Forêt fermée de conifères	59	0,2	7 948	0,7
Forêt fermée de feuillus	1 872	5,8	35 082	5,3
Forêt fermée mixte	26	0,1	3 666	0,7
Forêt ouverte	14	0,04	1 941	0,7
Lande ligneuse	21	0,1	2 090	1,0
Peupleraie	45	0,1	2 341	1,9
Verger	3	0,01	935	0,3
Vigne	23	0,1	1 385	1,7
<b>Total</b>	<b>2 380</b>	<b>7,4</b>	<b>60 469</b>	<b>3,9</b>

Les **boisements** sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.

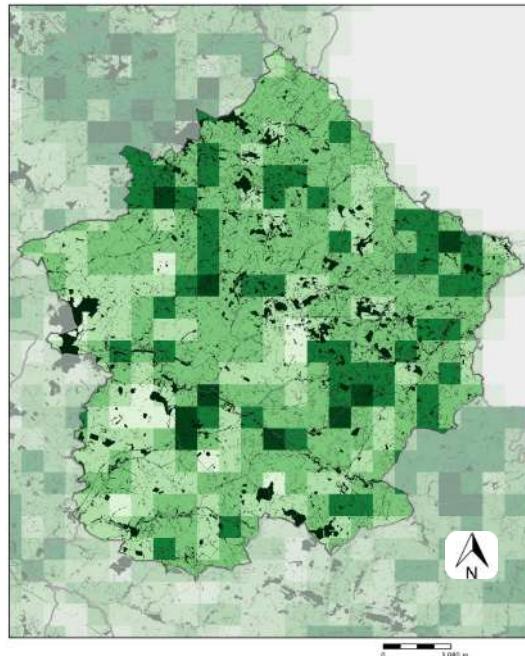
# milieux naturels DU TERRITOIRE

## Les haies

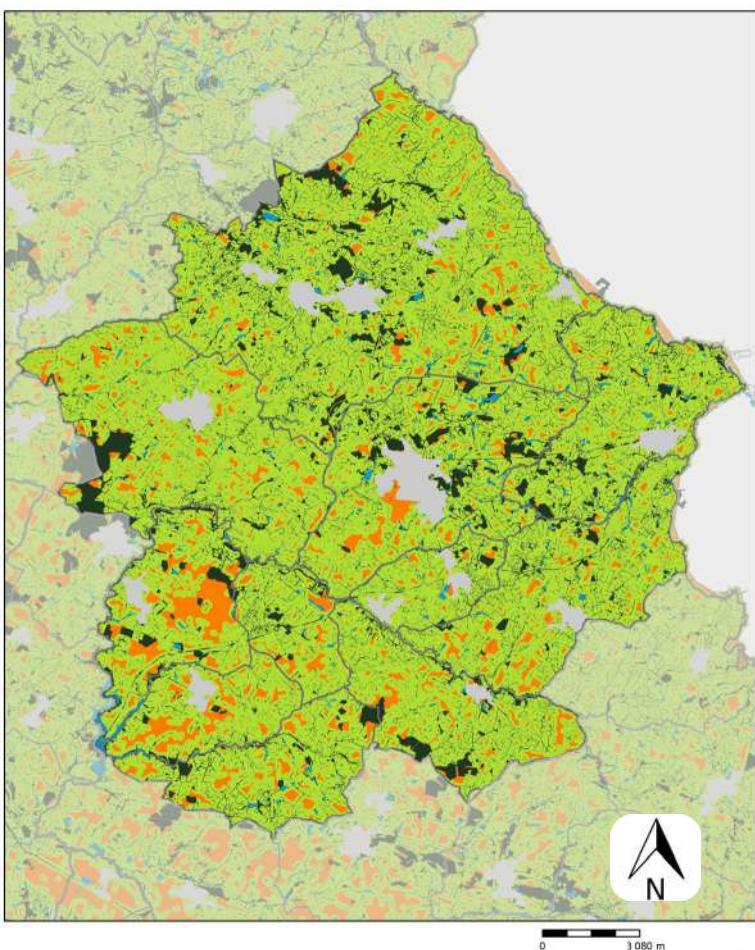
Linéaire de haies



Densité (maille de 1km x 1km)



Connectivité du bocage



### Légende

- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haines

### Densité haies

#### Mètres linéaires par hectare

- pas de ml par hectare
- Inférieur à 30 ml par hectare
- de 30 à 60 ml par hectare
- de 60 à 90 ml par hectare
- de 90 à 120 ml par hectare
- Supérieur à 120 ml par hectare
- Connectivité des haies (100m)
- Ouverture du bocage
- Surface en eau

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

L'intercommunalité du Pays de Pouzauges présente un bocage relativement dense sur l'ensemble de son territoire. Avec 2 318 km de haies, la densité moyenne de 72 m/ha reste toutefois en dessous de celle du département de la Vendée qui est de 85 m/ha.

La commune de Sèvremont concentre 30 % du linéaire de haies de l'EPCI mais c'est également la commune la plus grande. Par rapport à sa surface totale, c'est la commune de Saint-Mesmin qui présente le plus de haies avec 90 m de linéaire par hectare, dépassant ainsi la moyenne départementale.

Monsireigne et Chavagnes-les-Redoux présentent le moins de haies avec une densité avoisinant les 50 m/ha.

C'est donc logiquement sur ces communes que l'ouverture du bocage sera la plus importante.

Il est pourtant essentiel, au contraire, de favoriser la présence d'une bonne connectivité du bocage qui soit propice notamment aux déplacements des espèces animales.

## L'ESSENTIEL

- 2 318 km de haies sur le territoire
- 72 m/ha en moyenne

Linéaire, pourcentage par rapport à l'EPCI et densité de haies par commune,

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Linéaire de haies (m)	Ratio sur linéaire total EPCI %	Densité (m/ha)
Le Boupère	283 003	12,2	65
Chavagnes-les-Redoux	71 077	3,1	52
La Meilleraie-Tillay	168 307	7,3	83
Monsireigne	103 014	4,4	49
Montournais	226 613	9,8	77
Pouzauges	244 554	10,6	67
Réaumur	156 000	6,7	70
Saint-Mesmin	236 849	10,2	90
Sèvremont	696 220	30	78
Tallud-Sainte-Gemme	132 069	5,7	71
<b>Total</b>	<b>2 317 706</b>	<b>100</b>	<b>72</b>

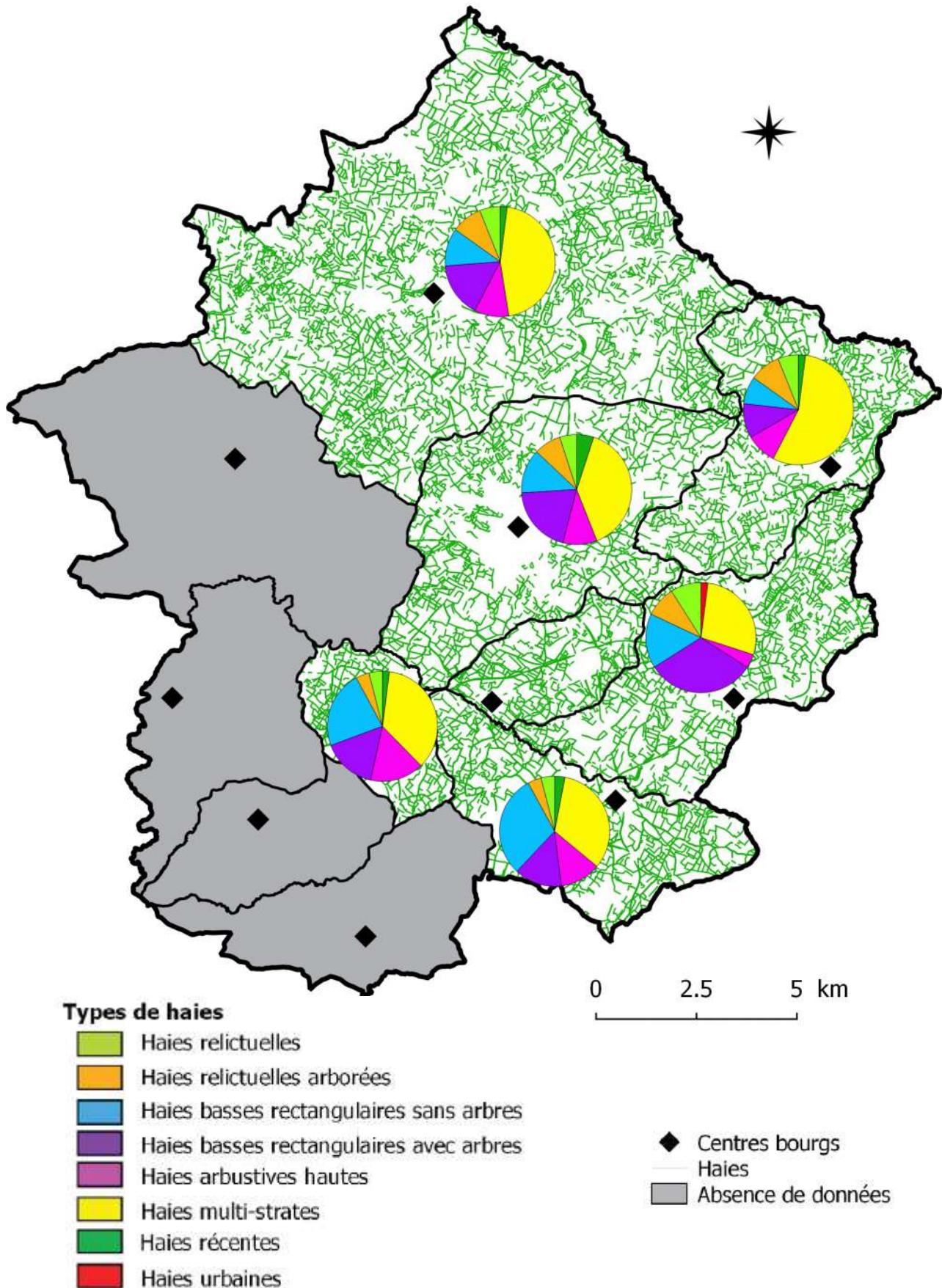
## Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.

# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

### La typologie des haies



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

Cette information n'est disponible que pour les communes majoritairement situées sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise (2014), ainsi que pour La Meilleraie-Tillay et Réaumur depuis 2018.

Sur l'ensemble de ce territoire concerné, la plupart des haies sont des haies vives de type multi-strates (41 %) et c'est la commune de Saint-Mesmin qui en possède le plus par rapport à l'ensemble de ses haies. En seconde position, on retrouve les haies basses rectangulaires avec arbres (18 %), très caractéristiques des milieux bocagers.

## L'ESSENTIEL

- 41 % des haies inventoriées sont des haies vives de type multi-strates

### Répartition de la typologie des haies sur les communes concernées par l'inventaire, en pourcentage,

Classement par ordre d'importance

1 2 3

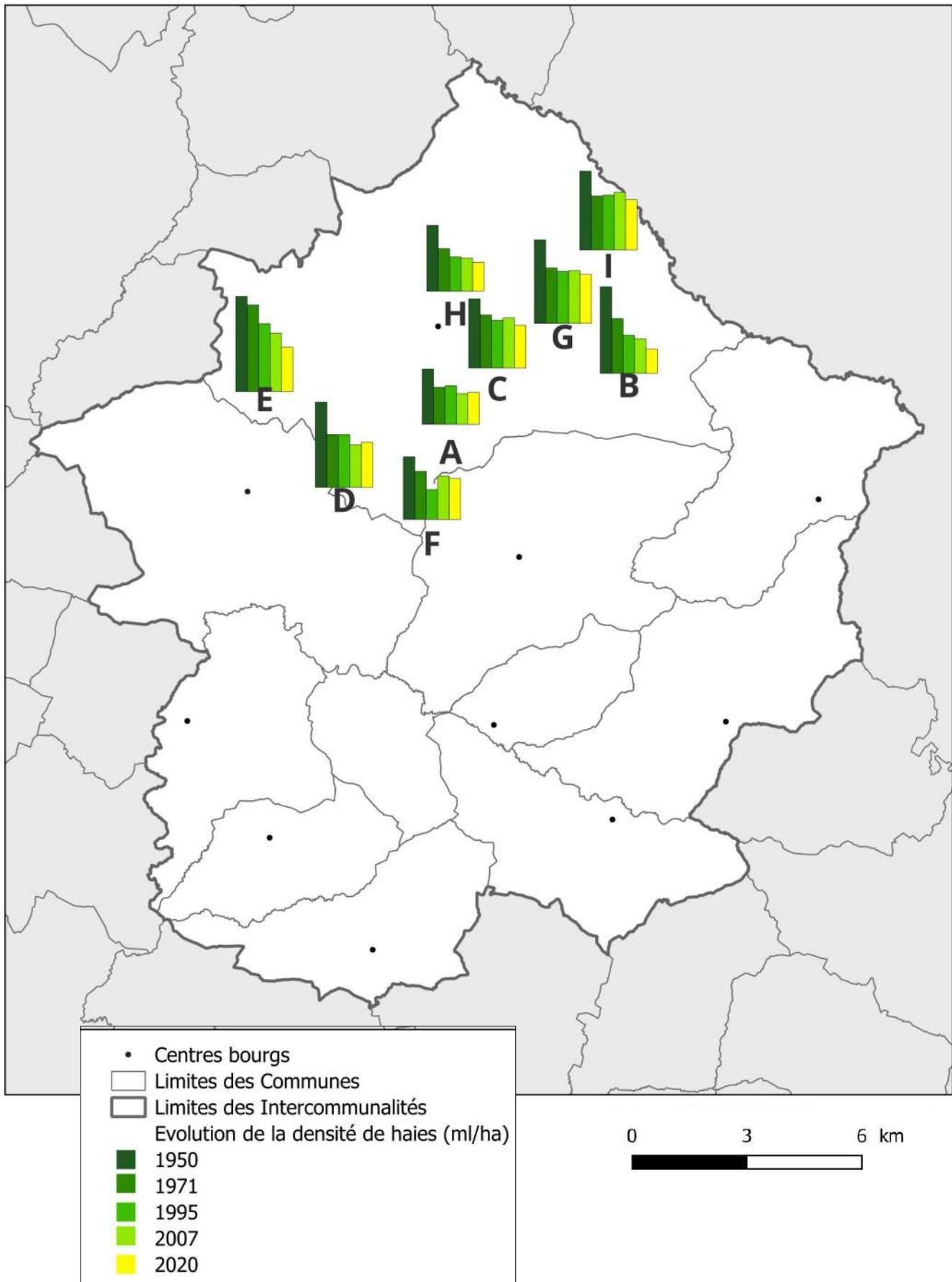
Commune	La Meilleraie - Tillay	Montournais	Pouzauges	Réaumur	Saint-Mesmin	Sèvremont	Total
Haies relictuelles	4	9	5	4	6	6	<b>6</b>
Haies relictuelles arborées	4	9	8	4	9	9	<b>8</b>
Haies basses rectangulaires sans arbres	23	16	13	30	8	11	<b>15</b>
Haies basses rectangulaires avec arbres	16	32	20	14	10	16	<b>18</b>
Haies arbustives hautes	16	4	10	12	9	10	<b>10</b>
Haies multi-strates	36	28	39	33	55	45	<b>41</b>
Haies récentes	2	0	5	4	2	2	<b>2</b>
Haies urbaines	0	2	0	0	0	0	<b>0</b>

La **typologie** des haies correspond à leur morphologie, principalement induite par la gestion qui en est faite. Pour être fonctionnelle, une haie doit avoir une épaisseur d'au moins 1,50m et être constituée de plusieurs strates (herbacée, buissonnante, arbustive, arborée) à disposition de la biodiversité.

# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

L'évolution de la densité des haies



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

Les linéaires de haies bocagères de neuf placettes d'environ 100 ha ont été relevés sur plusieurs années, sur la commune de Sèvremont. Ces suivis permettent notamment d'obtenir une tendance d'évolution de la densité des haies sur ce territoire.

Même si localement des haies peuvent être replantées, la tendance globale est à la diminution du linéaire. Depuis 1950, près de la moitié des haies du secteur d'étude a disparu, avec une chute importante entre 1950 et 1970 qui s'est atténuée entre 1995 et aujourd'hui. Cependant, à ce jour, cette chute n'est toujours pas stoppée.

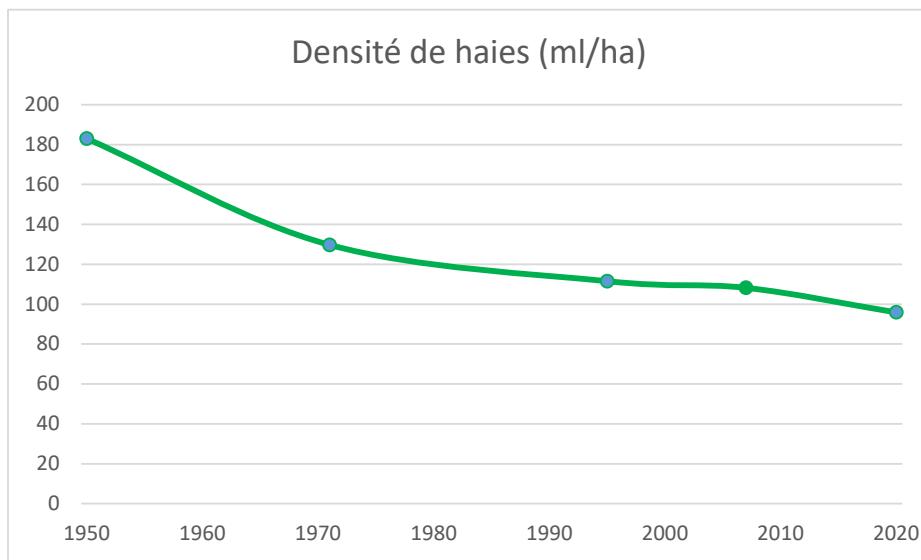
Si on extrapolait à l'ensemble du Pays de Pouzauges, cela correspondrait à 2 791 km de haies perdues depuis 1950.

## L'ESSENTIEL

- 47,6 % du linéaire de haies a disparu depuis 1950

Densité de haies recensées, en mètre linéaire par hectare

Site	1950	1971	1995	2007	2020	Evolution en 73 ans (%)
A	133	89	93	74	77	-42,0
B	209	132	92	83	58	-72,1
C	167	128	115	121	103	-38,3
D	206	128	128	103	109	-47,0
E	230	209	164	141	107	-53,4
F	151	116	72	105	99	-34,1
G	202	134	126	128	118	-41,9
H	159	103	83	80	70	-56,0
I	190	130	132	139	121	-36,3
<b>Moyenne</b>	<b>183</b>	<b>130</b>	<b>112</b>	<b>108</b>	<b>96</b>	<b>-47,6</b>



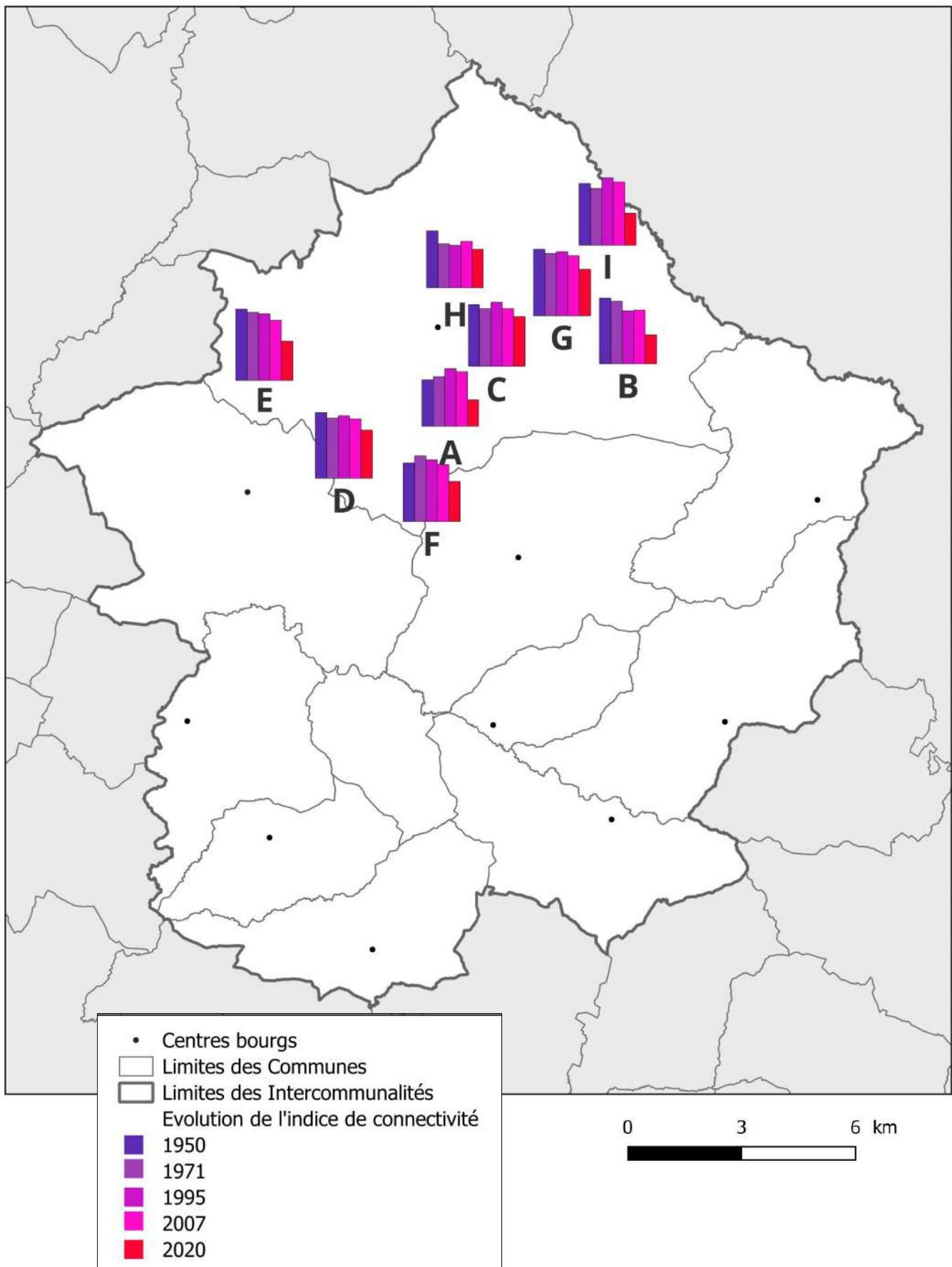
## Une étude de l'évolution du bocage vendéen

L'étude complète de l'évolution du bocage de Sèvremont est disponible auprès du CPIE Sèvre et Bocage : « Analyse de 25 années de suivi du paysage et des oiseaux dans un milieu bocager ».

# milieux naturels

## DU TERRITOIRE

L'évolution de l'indice de connectivité des haies



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

Sur ces mêmes neuf placettes d'étude, un indice de connectivité des haies entre elles a été calculé. Il varie de 0 à 1. Plus il tend vers 1 plus le maillage est connecté, plus il tend vers 0, plus le réseau bocager est décousu et compte des haies isolées.

La circulation de la faune et la propagation des espèces végétales est facilitée par la cohésion du réseau. Un maillage connecté est donc favorable à la biodiversité.

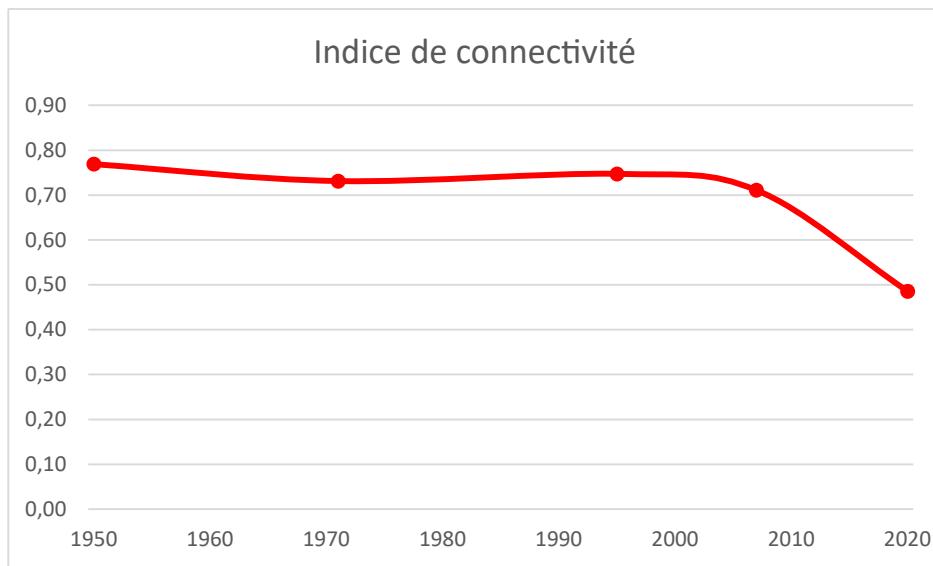
Si la densité de haie diminue moins que dans les années 60 et 70, le bocage devient en revanche plus morcelé depuis une dizaine d'années,

## L'ESSENTIEL

- Perte récente de la fonctionnalité des corridors de haies

### Indice de connectivité des haies

Site	1950	1971	1995	2007	2020	Evolution en 73 ans (%)
A	0,58	0,62	0,72	0,68	0,33	-43,6
B	0,82	0,78	0,66	0,67	0,36	-55,4
C	0,77	0,72	0,80	0,72	0,62	-19,2
D	0,82	0,75	0,78	0,74	0,60	-26,2
E	0,89	0,85	0,83	0,75	0,49	-45,4
F	0,73	0,82	0,77	0,71	0,50	-31,3
G	0,83	0,78	0,80	0,75	0,58	-30,2
H	0,71	0,55	0,53	0,58	0,48	-33,0
I	0,77	0,71	0,84	0,79	0,40	-47,2
Moyenne	<b>0,77</b>	<b>0,73</b>	<b>0,75</b>	<b>0,71</b>	<b>0,49</b>	<b>-36,9</b>



### Une étude de l'évolution du bocage vendéen

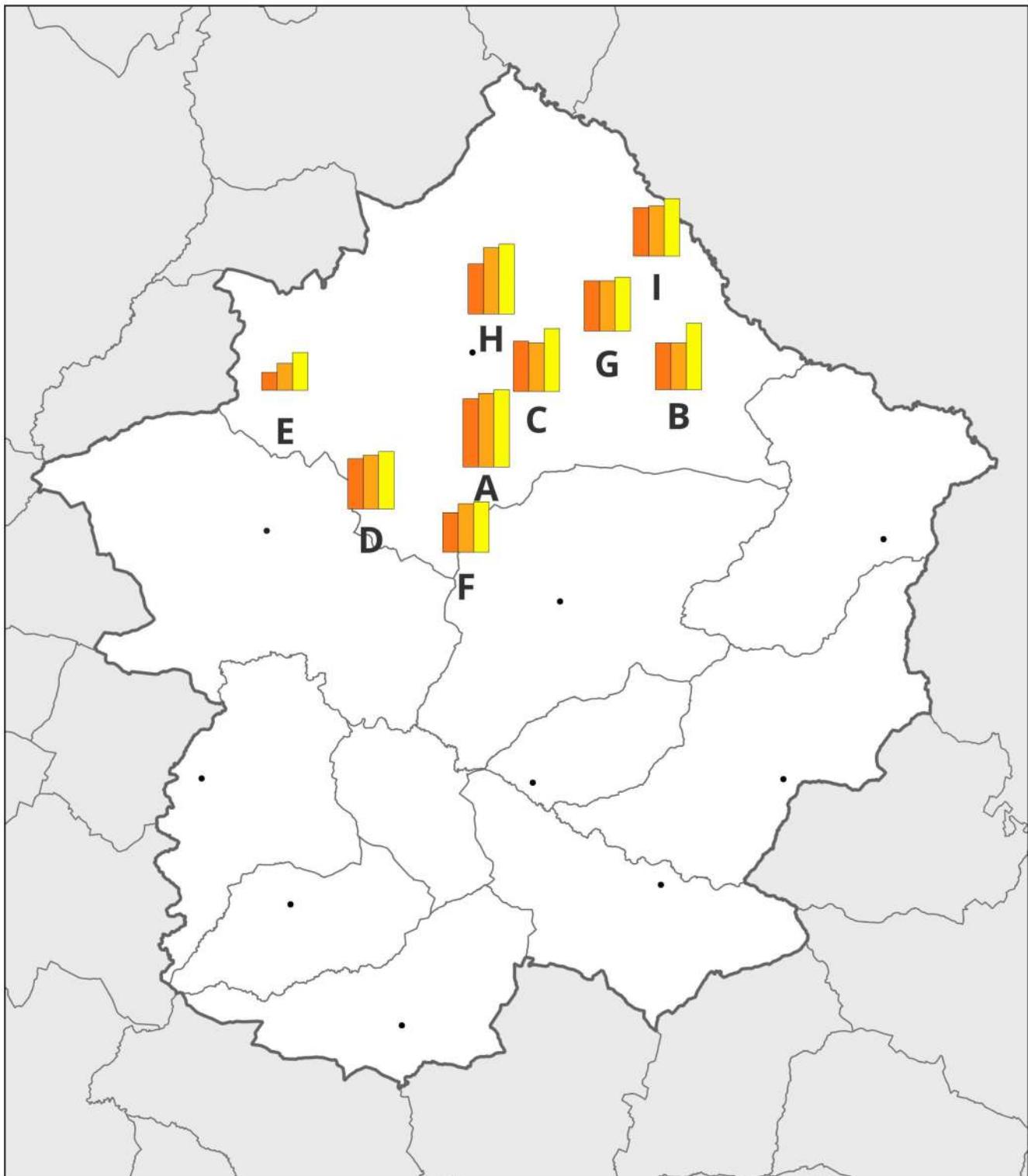
L'étude complète de l'évolution du bocage de Sèvremont est disponible auprès du CPIE Sèvre et Bocage : « Analyse de 25 années de suivi du paysage et des oiseaux dans un milieu bocager ».

# milieux

## naturels

### DU TERRITOIRE

L'évolution de la taille des parcelles agricoles



- Centres bourgs
- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités

Evolution de la taille moyenne des parcelles

- 1995
- 2007
- 2015

0 3 6 km

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

Toujours sur ces mêmes neuf placettes d'étude, la taille moyenne des parcelles agricoles a été relevée entre 1995 et 2015.

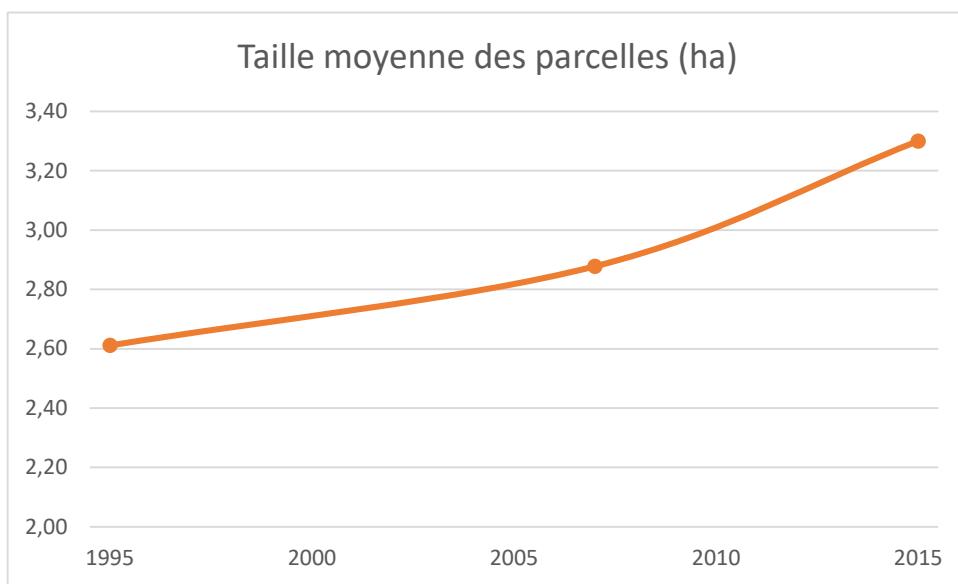
Les résultats affichent tous la même tendance : les parcelles se sont agrandies en 20 ans. Cet agrandissement des parcelles à vocation agricole, en moyenne de 26,4 % en 20 ans, est corrélé avec la disparition progressive des haies présentée précédemment.

## L'ESSENTIEL

- En 20 ans, les parcelles à vocation agricole se sont agrandies en moyenne de plus d'un quart de leur superficie initiale

### Taille moyenne des parcelles agricoles, en hectares

Site	1995	2007	2015	Evolution en 20 ans
A	3,8	4,1	4,3	+ 13,2 %
B	2,6	2,6	3,7	+ 42,3 %
C	2,8	2,7	3,5	+ 25 %
D	2,8	3	3,2	+ 14,3 %
E	1	1,5	2,1	+ 110 %
F	2,2	2,7	2,8	+ 27,3 %
G	2,8	2,8	3	+ 7,1 %
H	2,8	3,7	3,9	+ 39,3 %
I	2,7	2,8	3,2	+ 18,5 %
Moyenne	<b>2,61</b>	<b>2,88</b>	<b>3,30</b>	<b>+ 26,4 %</b>



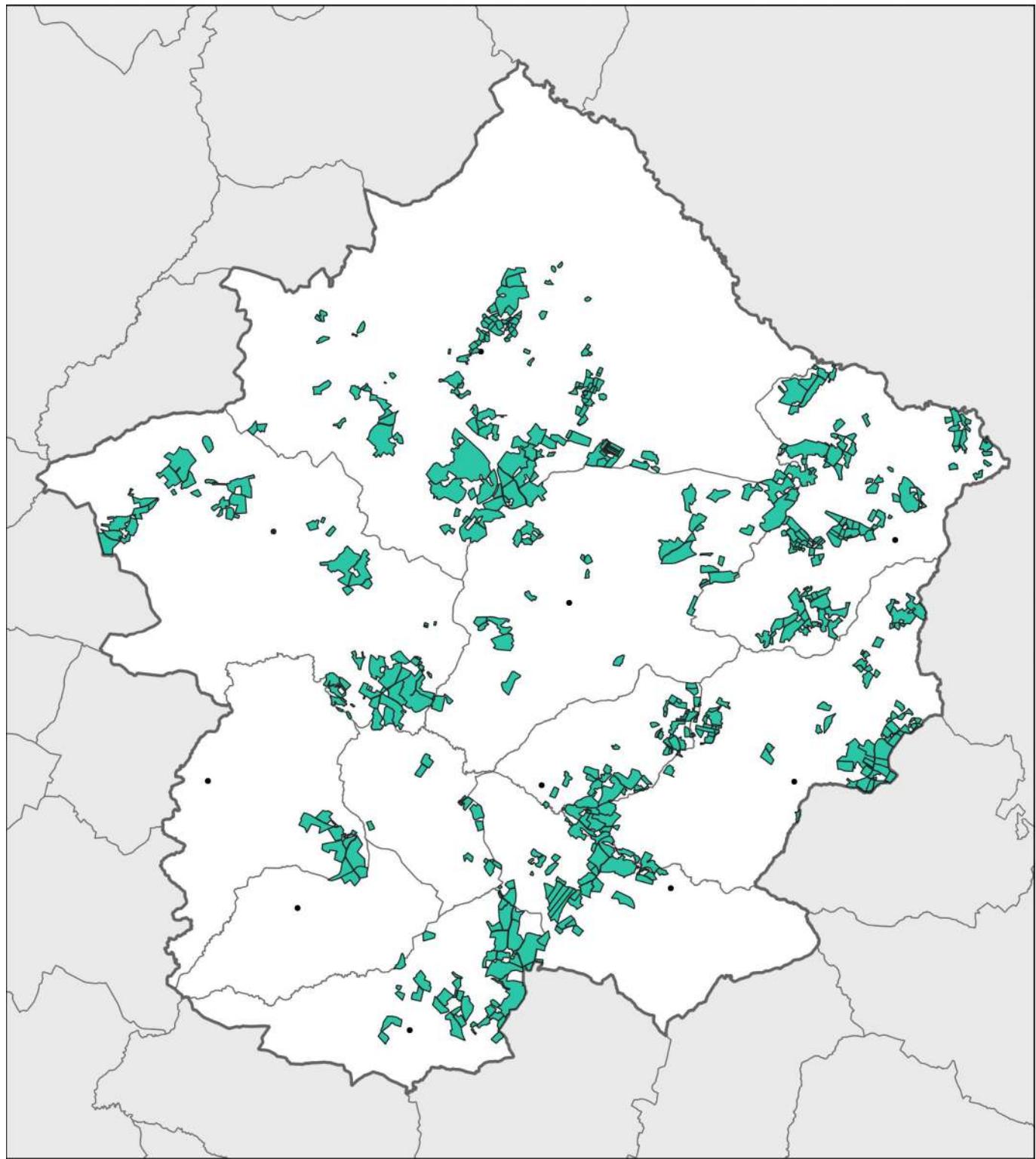
### Une étude de l'évolution du bocage vendéen

L'étude complète de l'évolution du bocage de Sèvremont est disponible auprès du CPIE Sèvre et Bocage : « Analyse de 25 années de suivi du paysage et des oiseaux dans un milieu bocager ».

# aménagement

## DU TERRITOIRE

Les Plans de Gestion Durable  
de Haies (PGDH)



Parcelles engagées dans un Plan de Gestion de Haies

0 3 6 km

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

Depuis 2017, le CPIE et la Chambre d'Agriculture de Vendée réalisent des **Plans de Gestion Durable de Haies** (PGDH) sur les exploitations qui en font la demande auprès de la Communauté de communes.

Cet outil permet aux exploitants agricoles de mieux connaître leur patrimoine lié aux haies et de pouvoir en tirer une ressource, tout en y appliquant une gestion durable et favorable pour la biodiversité. Ces PGDH comprennent la réalisation d'un diagnostic des haies en place, la proposition d'orientation de gestion de celles-ci et des opérations de plantations au besoin.

Ainsi, ce sont 3 297 ha d'exploitations qui ont fait l'objet d'un PGDH depuis la mise en place du dispositif, ce qui représente 13 % de la SAU du Pays de Pouzauges.

Pour le moment, ce sont les exploitations de Saint-Mesmin qui se sont le plus saisi de l'outil.

Plus de 440 km de haies sont désormais engagés dans une gestion durable. Sur les exploitations étudiées, la densité moyenne de haies est de 134 mètres linéaires par ha. Dans le cadre des plans de gestion, des plantations ont également été planifiées pour un linéaire total d'environ 45 km ce qui amènera à une densité proche de 150 mètres linéaires/ha de SAU.

## L'ESSENTIEL

- 3 297 ha ont été prospectés dans le cadre des PGDH
- 440 km de haies analysés

### Surfaces concernées par un PGDH, en hectares et pourcentage

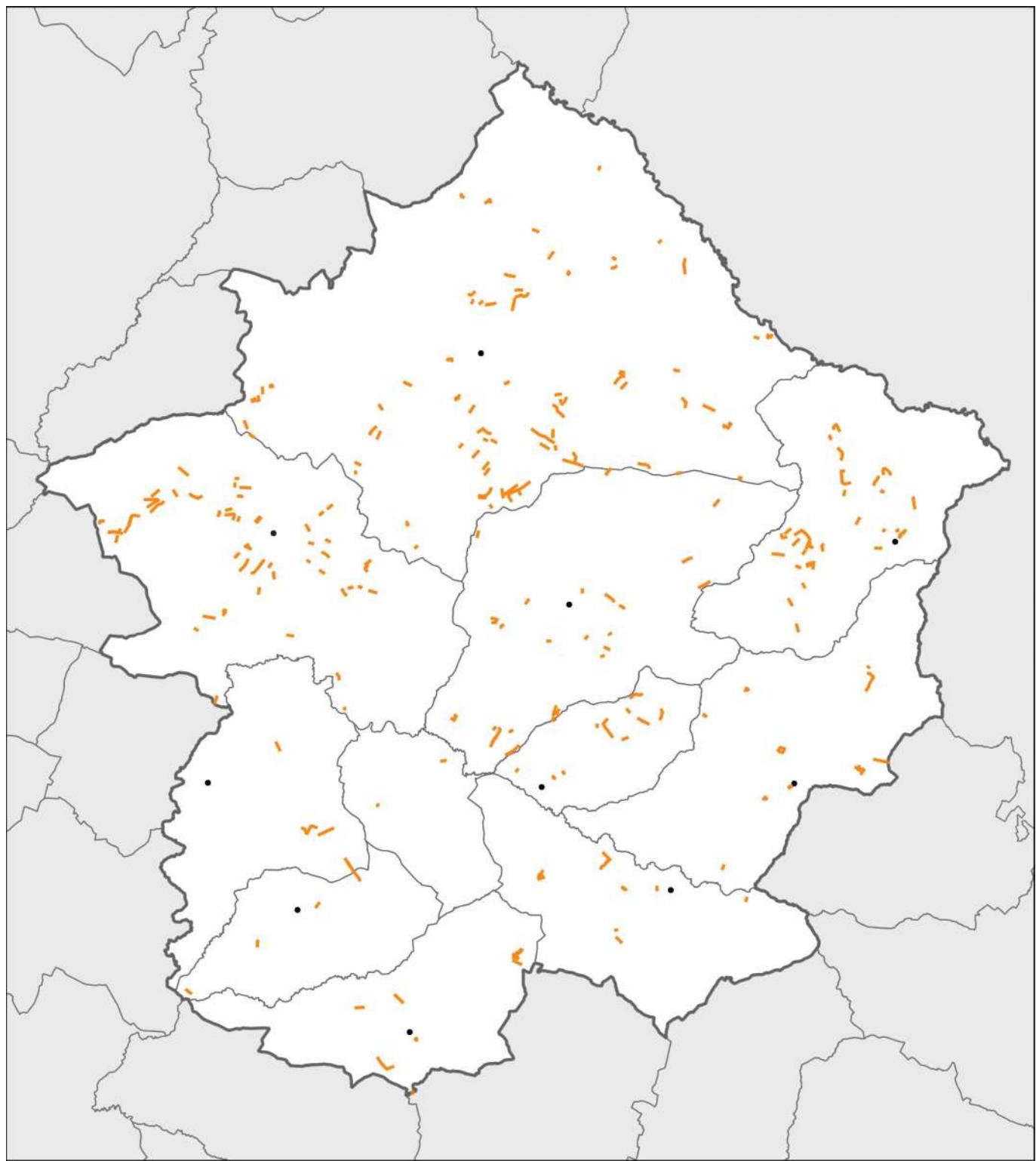
Classement par ordre d'importance      1 2 3

Commune	Superficie (ha)	% de la SAU
Le Boupère	436.0	12,3
Chavagnes-les-Redoux	17	1,5
La Meilleraie-Tillay	185	12,1
Monsireigne	91	5,9
Montournais	363	14,9
Pouzauges	288	11,3
Réaumur	223	12,3
Saint-Mesmin	709,0	33,4
Sèvremont	702,0	9,8
Tallud-Sainte-Gemme	283	18,9
<b>CC Pays de Pouzauges</b>	<b>3 297</b>	<b>13,0</b>

# aménagement

## DU TERRITOIRE

Les plantations de haies accompagnées par le CPIE



— Haies plantées depuis 2016

0 3 6 km

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

Face au besoin de renforcer le linéaire par de nouvelles plantations de haies, différents opérateurs ont pu accompagner des projets de plantations sur le territoire ces dernières décennies.

En 2016, le CPIE Sèvre et Bocage a amorcé un programme de plantation avec le soutien financier de l'AFAC-Agroforesterie. Depuis cette date, les demandes sont croissantes. Ainsi, la Communauté de communes du Pays de Pouzauges a décidé depuis 2017 de coordonner un programme de plantations pour lequel le CPIE anime la concertation et l'appui technique sur le terrain. Dans le cadre de ces programmes, depuis 2016, 35 509 mètres linéaires de haies ont été plantés.

C'est sur Sèvremont qu'il en a été planté le plus (11 142 m), mais par rapport à la surface globale de la commune, c'est sur le Boupère que la densité plantée est la plus importante (1,86 m/ha).

## L'ESSENTIEL

- **35 509 ml de haies plantées depuis 2016**
- **1,11 m/ha en moyenne**

### Plantations de haies, en mètres linéaires et en densité

Classement par ordre d'importance

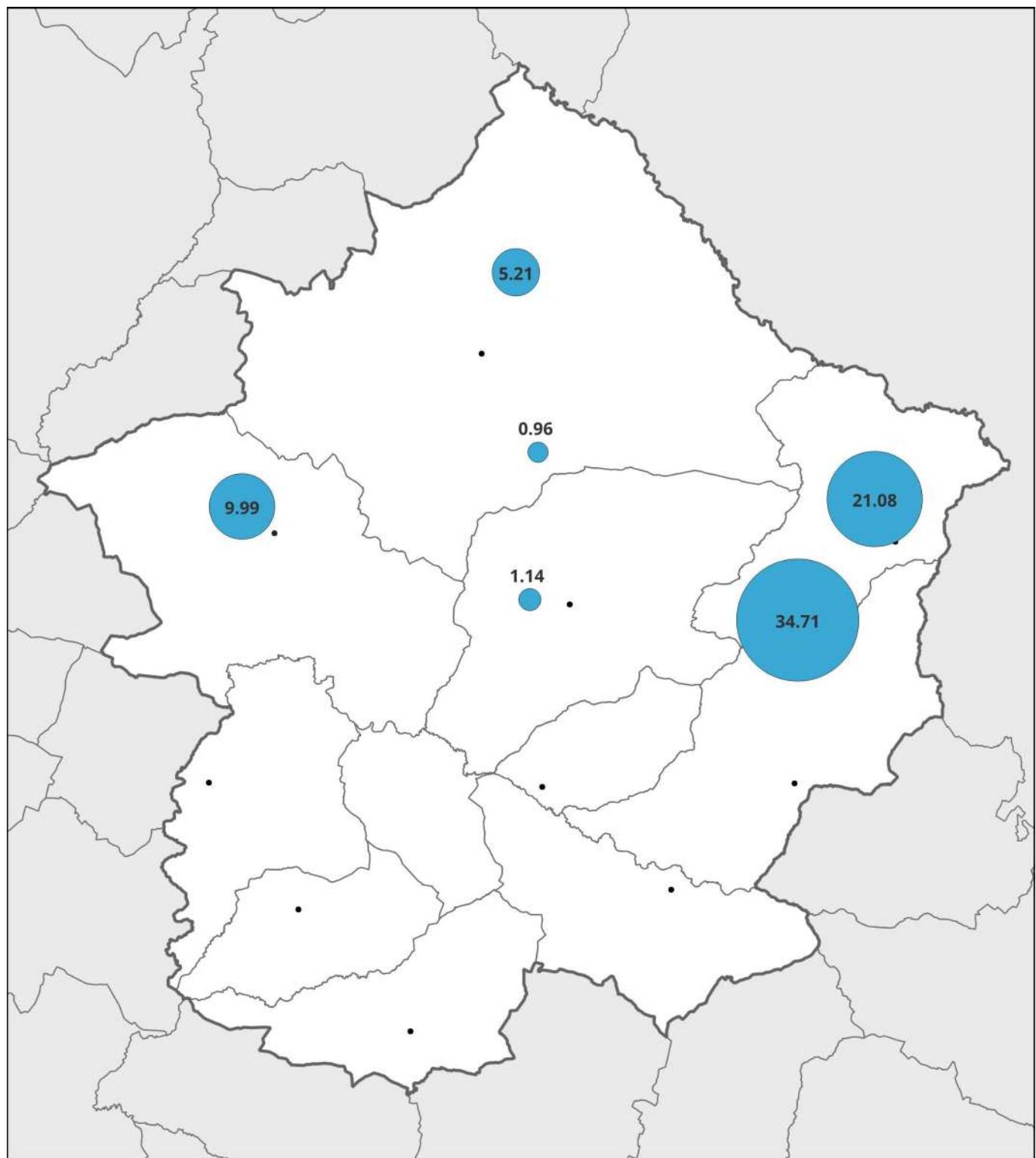
1 2 3

Commune	Linéaire de haies planté (m)	Densité (m/ha)
Le Boupère	8 118	1,86
Chavagnes-les-Redoux	544	0,40
La Meilleraie-Tillay	1 546	0,76
Monsireigne	1 482	0,71
Montournais	1 927	0,65
Pouzauges	3 423	0,94
Réaumur	1 163	0,52
Saint-Mesmin	4 649	1,76
Sèvremont	11 142	1,25
Tallud-Sainte-Gemme	1 515	0,81
<b>Total</b>	<b>35 509</b>	<b>1,11</b>

# aménagement

## DU TERRITOIRE

L'agro-foresterie intra-parcellaire



■ Surface plantée en agro-foresterie  
intra-parcellaire (ha)

0 3 6 km

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

Dans le cadre du programme présenté en page précédente, des projets d'agro-foresterie intra-parcellaires ont également été accompagnés par le CPIE. Il s'agit ici de surfaces agricoles sur lesquelles ont été plantés des arbres dans plusieurs buts : protection des animaux en pâturage, accueil de la biodiversité, production de fruits, adaptation aux effets du changement climatique...

Depuis 2017, sept projets différents ont été accompagnés, dont la moitié sur la commune de Saint-Mesmin qui recouvrent 55,8 ha de parcelles agricoles.

## L'ESSENTIEL

- **73,1 ha de parcelles agricoles aménagées en agro-foresterie intra-parcellaire**

### Surface en agro-foresterie intra-parcellaire, en hectares

Classement par ordre d'importance

1 2 3

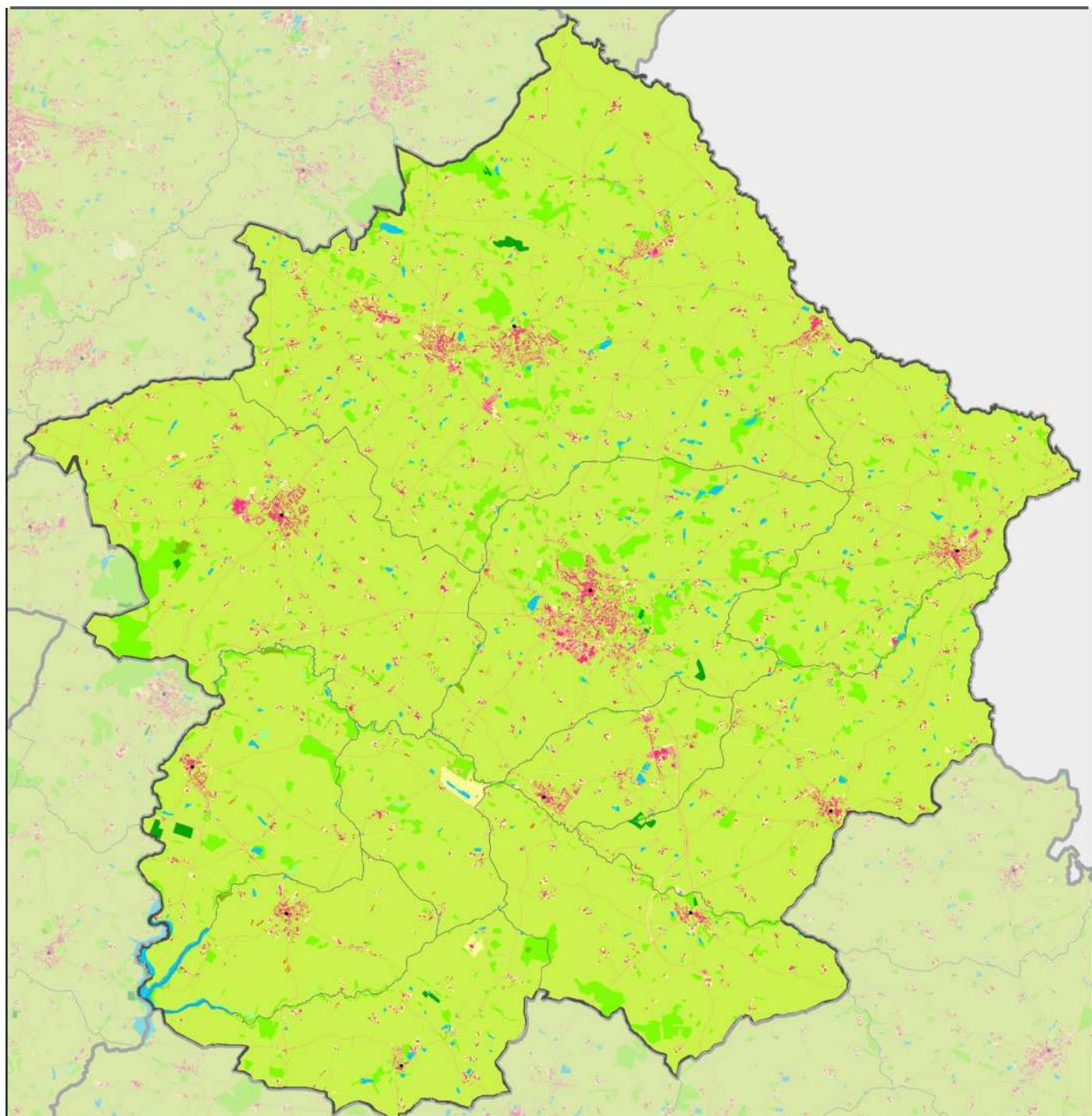
Commune	Superficie (ha)
Le Boupère	9,99
Chavagnes-les-Redoux	0
La Meilleraie-Tillay	0
Monsireigne	0
Montournais	0
Pouzauges	1,14
Réaumur	0
Saint-Mesmin	55,79
Sèvremont	6,2
Tallud-Sainte-Gemme	0
<b>CC Pays de Pouzauges</b>	<b>73,09</b>



# aménagement

## DU TERRITOIRE

### L'occupation du sol



#### Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Intercommunalités
- Limites des Communes

#### OSGE-Couverture du sol

#### Intitulé

- Zones bâties
  - Zones non bâties
  - Zones à matériaux minéraux
  - Zones à autres matériaux composites
- Sols nus
  - Surfaces d'eau
  - Peuplements de feuillus
  - Peuplements de conifères
  - Peuplements mixtes
  - Formations arbustives et sous-arbrisseaux
  - Autres formations ligneuses
  - Formations herbacées
  - Autres formations non ligneuses



0 3 080 m

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

L'intercommunalité du Pays de Pouzauges présente deux nomenclatures d'occupation du sol principales :

- Les formations herbacées (principalement des prairies et cultures) avec 87,9 % du territoire
- Les peuplements de feuillus avec 5,7 % du territoire.

La surface urbaine (zones bâties et non bâties) représente 3,4 % du territoire. Ceci est en dessous de la moyenne régionale qui se situe à 4,1 %.

## L'ESSENTIEL

- Dominance de prairies et cultures
- Urbanisation en dessous de la moyenne régionale

### Surface des différents types d'occupation du sol

Classement par ordre d'importance      1    2    3

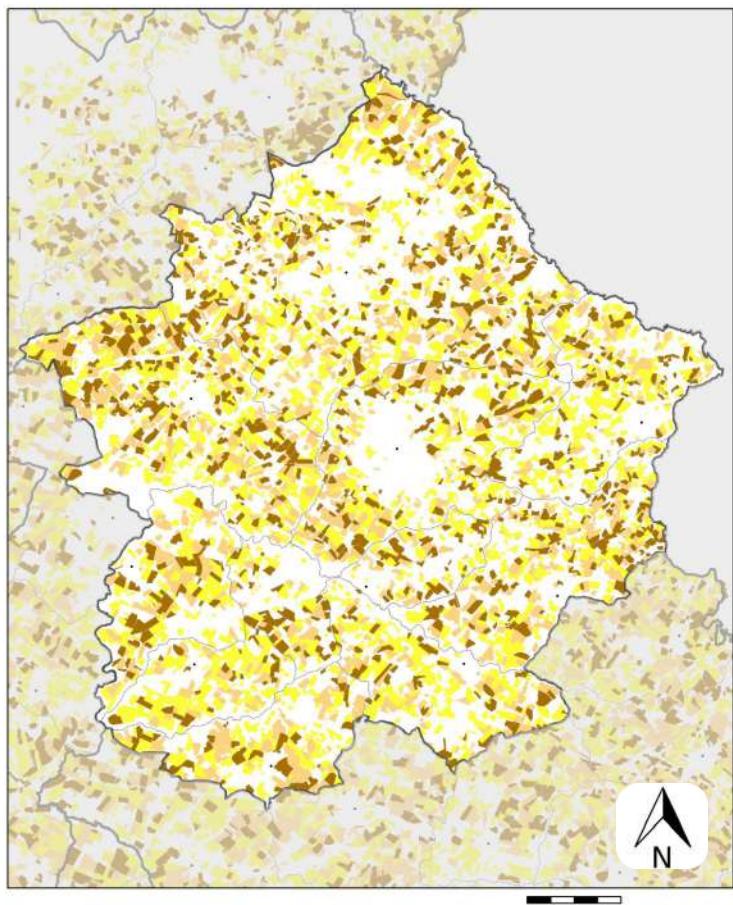
Type d'occupation	Surface (ha)	Ratio surface totale (%)
Autres formations ligneuses	9,94	0,0
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	37,9	0,1
Formations herbacées	28 237,47	87,9
Peuplements de conifères	55,57	0,2
Peuplements de feuillus	1 820,01	5,7
Peuplements mixtes	24,54	0,1
Surfaces d'eau	311,75	1,0
Zones bâties	572,73	1,8
Zones non bâties	520,56	1,6
Zones à matériaux minéraux	550,95	1,7

# aménagement

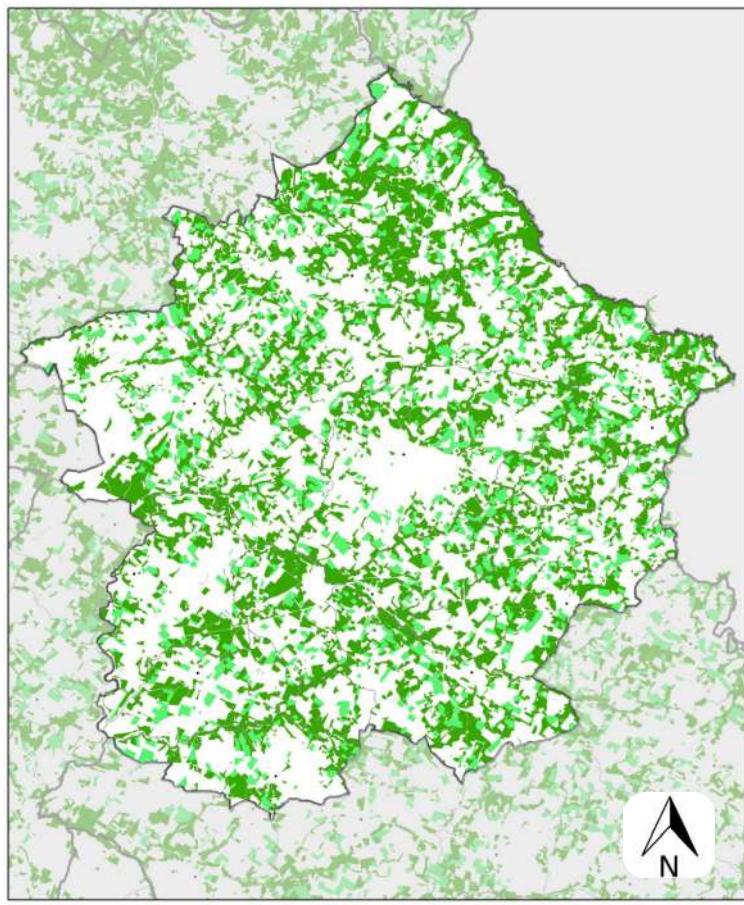
## DU TERRITOIRE

Agriculture – Le Registre  
Parcellaire Graphique (RPG)

### Cultures



### Prairies



Légende

RPG parcelles graphiques

- Prairies permanentes
  - Prairies temporaires
- Chef lieu de canton
  - Limites des Communes
  - Limites des Intercommunalités

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

En 2020, la Communauté de communes du Pays de Pouzauges comptait près de 25 000 ha de Surface Agricole Utile (SAU), ce qui représente 78 % de la surface de son territoire.

L'élevage est très présent sur le Pays de Pouzauges. Les prairies permanentes (37 % de la SAU) dominent le paysage agricole et les prairies temporaires représentent un volume non négligeable (12 % de la SAU). Cela est notamment lié au contexte géologique et paysager peu favorable à la culture des sols.

Malgré tout, la culture du maïs et du blé est assez présente avec respectivement 17 % et 16 % de la SAU du territoire.

## L'ESSENTIEL

- Un territoire tourné vers l'agriculture avec 78 % de sa surface dédiée
- Territoire d'élevage (49 % de la SAU en prairies permanentes et temporaires)

### Surface des différents types d'assoulement

Classement par ordre d'importance       1    2    3

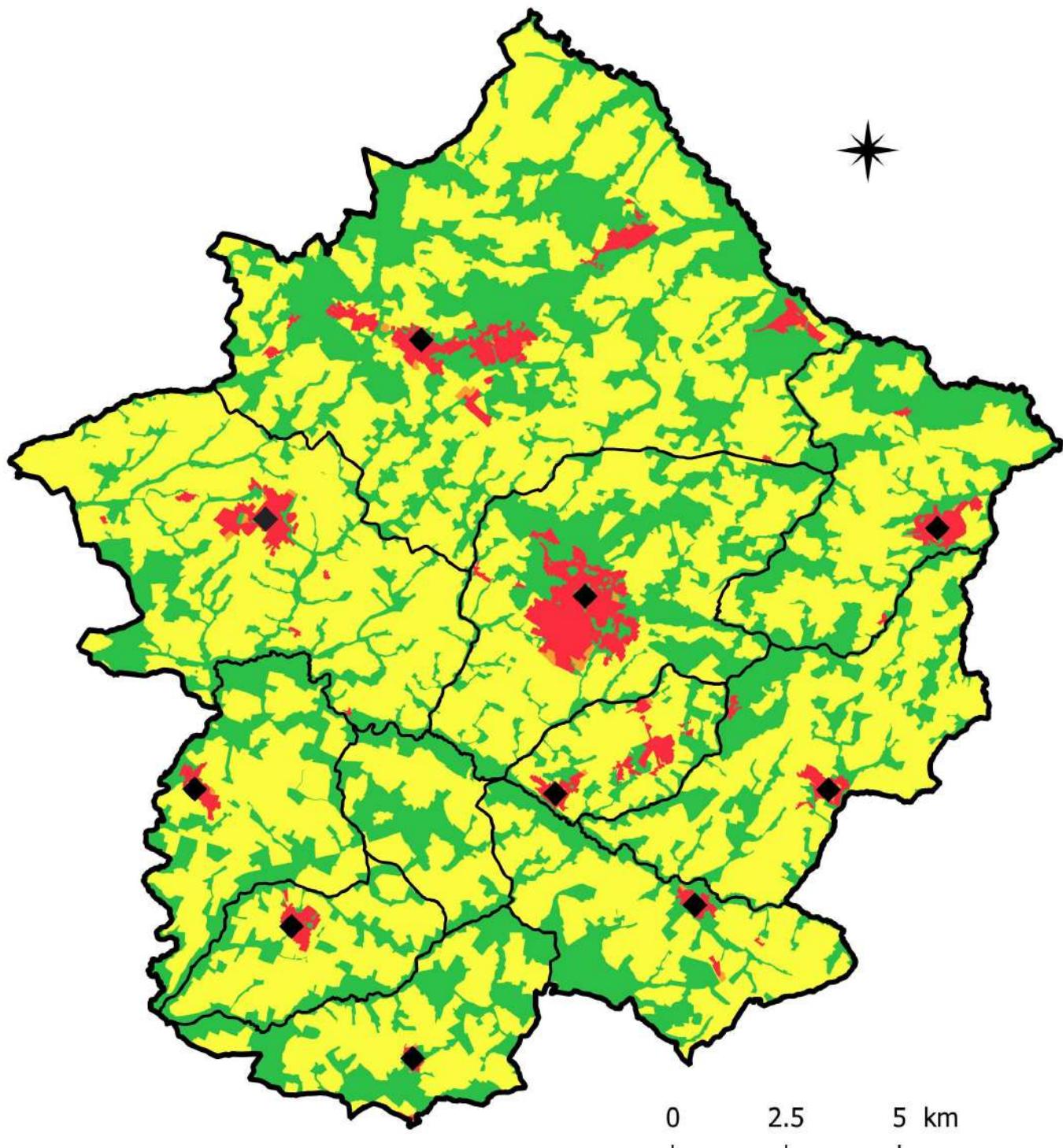
Assoulement	Surface (ha)	% de la Surface Agricole Utile	% de la surface du territoire
Blé tendre	3 924	16	12
Colza	568	2	2
Tournesol	348	1	1
Fourrage	1 038	4	3
Maïs grain et ensilage	4 212	17	13
Orge	687	3	2
Prairies permanentes	9 313	37	29
Prairies temporaires	3 107	12	10
Autres céréales	1 148	5	4
Autres	611	2	2
<b>Total CC Pays de Pouzauges</b>	<b>24 956</b>	<b>100</b>	<b>78</b>

Le **Registre Parcellaire Graphique** (RPG) est une compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier des aides de la Politique Agricole Commune (PAC).

# aménagement

## DU TERRITOIRE

Le Plan Local d'Urbanisme  
intercommunal (PLUi)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

- ◆ Zones U (Urbaines)
- ◆ Zones AU (A Urbaniser)
- ◆ Zones A (Agricoles)
- ◆ Zones N (Naturelles et forestières)
- ◆ Centres bourgs

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

Approuvé le 14 janvier 2020, le Pays de Pouzauges dispose d'un PLUi, homogénéisé sur l'ensemble de ses 10 communes.

Il s'agit d'un document d'urbanisme fixant les règles d'urbanisme du territoire en prenant en compte son projet global de développement urbain ainsi que les enjeux urbains, paysagers et environnementaux.

Sur la superficie totale du territoire :

- 3,9 % correspondent à des zones urbaines (U),
- 0,2 % à des zones à urbaniser (AU),
- 59,4 % à des zones agricoles (A),
- 36,5 % à des zones naturelles et forestières (N), dont plus de la moitié (6 442 ha) est classée en zonage Np (Naturel à forte valeur patrimoniale).

## L'ESSENTIEL

- Les espaces à vocations agricoles et naturelles représentent 95,9 % du territoire

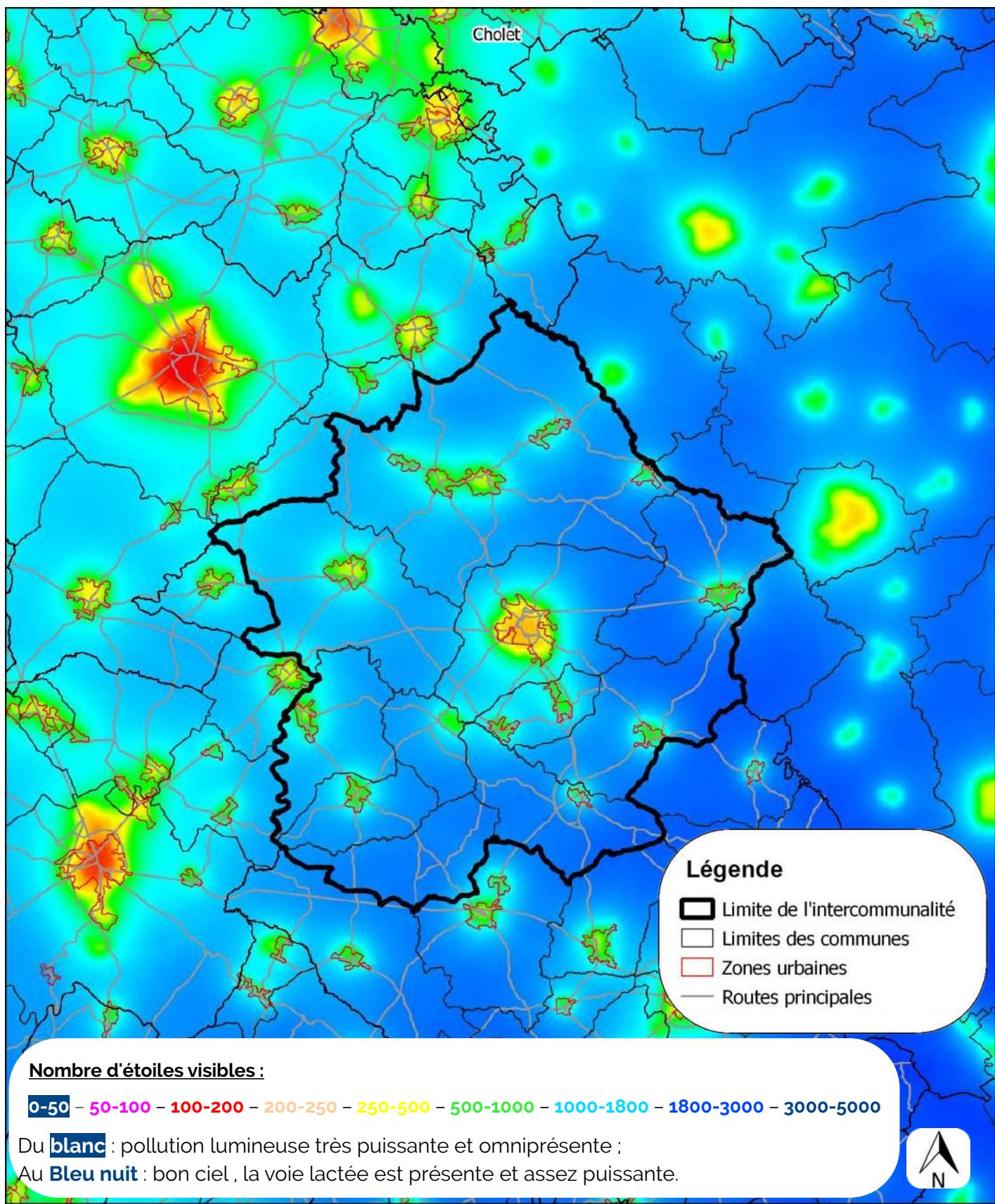
### Superficie des différents zonages du PLUi, en ha et en % du territoire

Zones	Surface	Pourcentage
U (urbaines)	1 252 ha	3,9 %
AU (à urbaniser)	76 ha	0,2 %
A (agricoles)	19 086 ha	59,4 %
N (naturelles et forestières)	11 717 ha	36,5 %
<b>Total</b>	<b>32 131 ha</b>	<b>100</b>

# aménagement

## DU TERRITOIRE

La pollution lumineuse



0 5 10 km

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

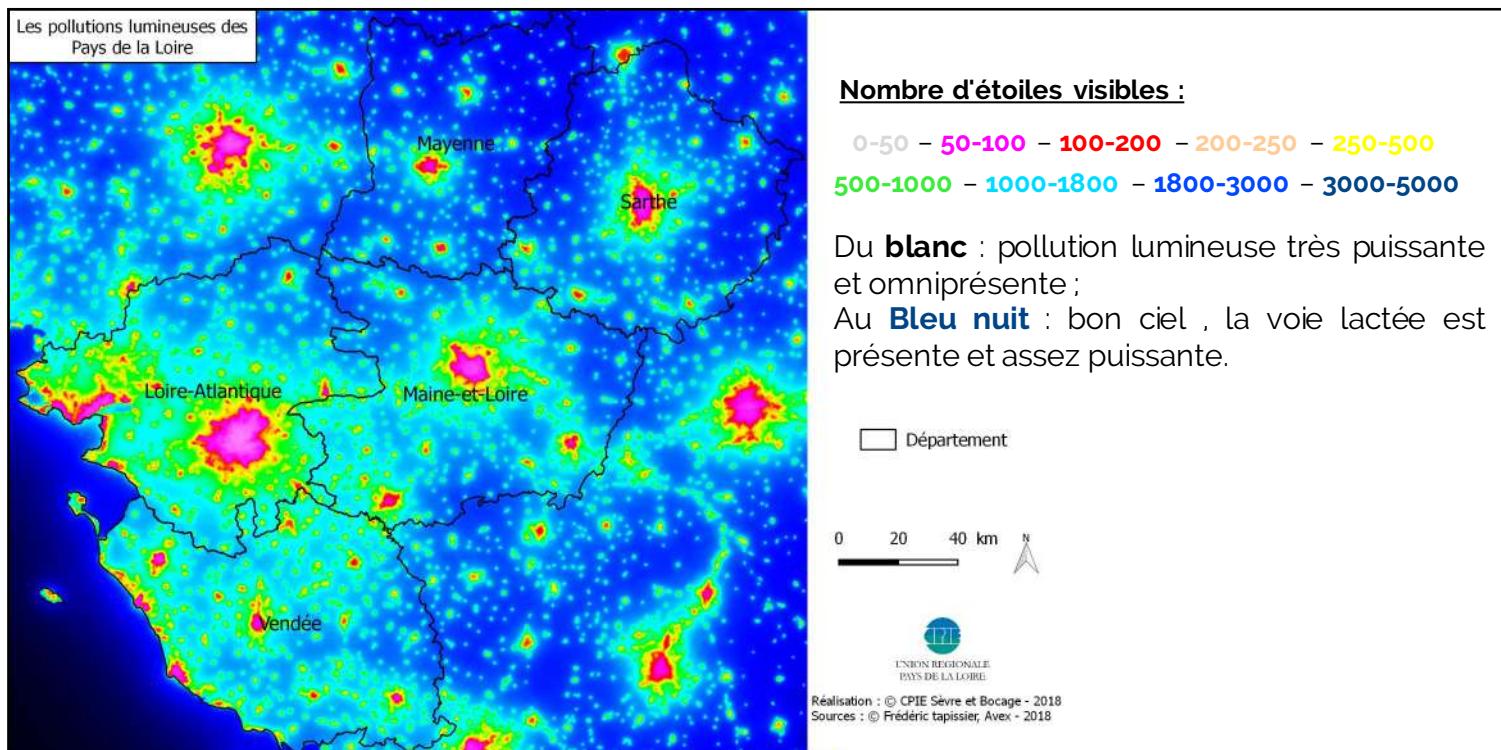
La forte émission de lumière artificielle confronte nos sociétés au problème de la pollution lumineuse. Ce phénomène se concentre au niveau des zones urbanisées (grandes villes mais également villages) à des degrés différents. Cette pollution a des conséquences sur la faune et la flore mais également sur la santé humaine : accroissement de la prédatation, modification de la disponibilité en ressource alimentaire, influence sur la migration, et perturbation de notre rythme circadien, ...

La prise en compte de cette pollution lumineuse dans nos façons de vivre et d'aménager l'espace se développe dans les territoires, à la fois pour atténuer les impacts environnementaux de ce phénomène mais aussi dans un contexte de sobriété énergétique et de réduction des coûts.

Pour réduire cette pollution, plusieurs solutions sont en cours d'expérimentation : éclairage à la demande, moins puissant, extinction totale en cœur de nuit, lumière ambrée, diffusée vers le bas, ...

La mise en place de ces dispositions peut permettre la création ou le maintien de corridors écologiques dans le cadre de la trame noire.

A l'échelle de l'intercommunalité, les villes et villages constituent les plus grandes sources de pollution lumineuse. Un cas particulier de pollution lumineuse en dehors des zones d'habitation est à noter sur la carrière de la Meilleraie. On peut toutefois remarquer qu'avec le Pays de la Châtaigneraie, le Pays de Pouzauges est l'un des territoires sur lesquels la pollution lumineuse est la moins importante en Vendée. La « couleur de pollution » maximale se limite au orange au cœur de Pouzauges et le bleu foncé est encore assez présent, notamment sur la totalité de la commune de Tallud-Sainte-Gemme.



## Réglementation sur les éclairages nocturnes

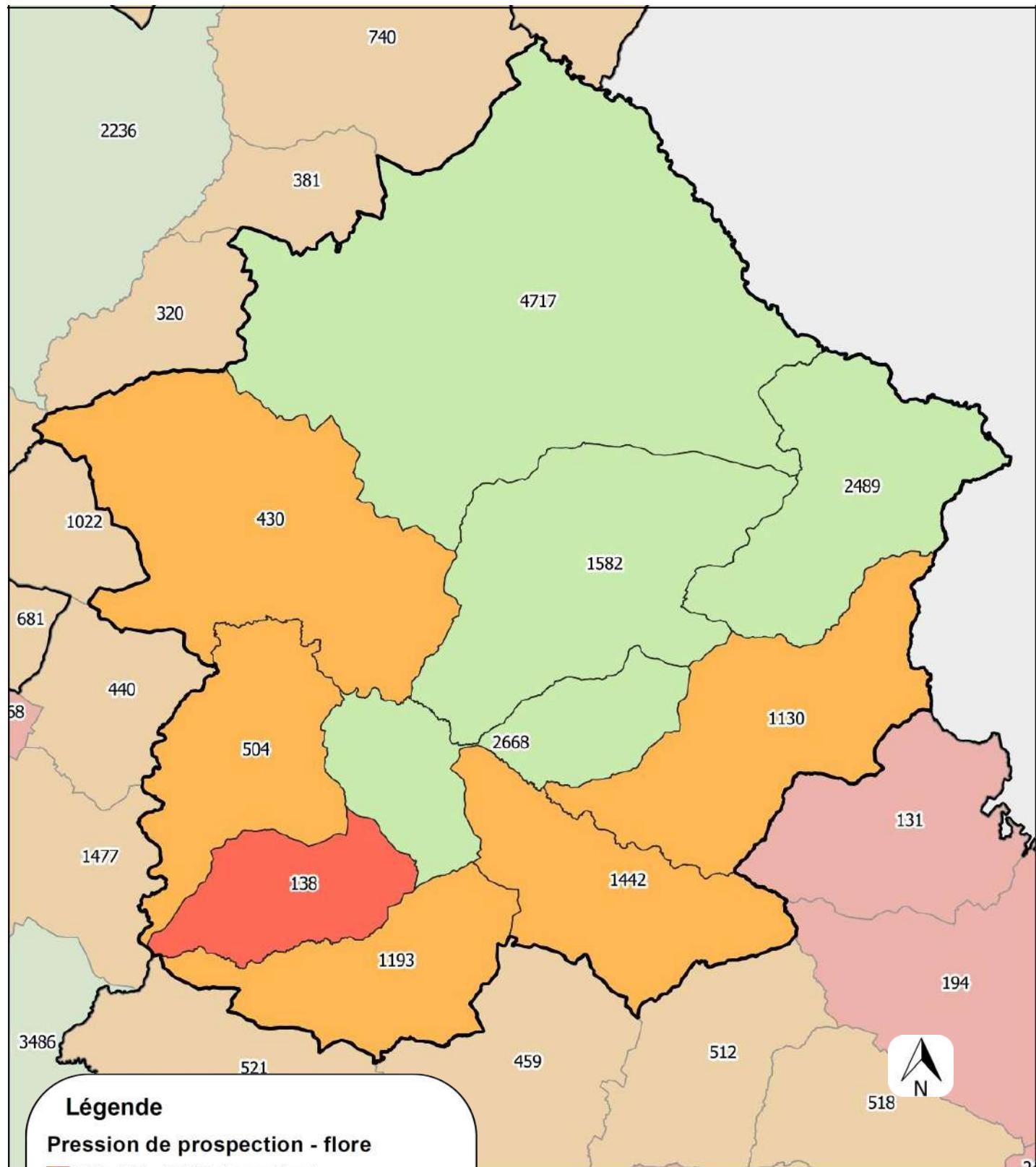
(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. »

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :  
nombre d'observations



### Légende

#### Pression de prospection - flore

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)

0 3 6 km



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)



Les données utilisées sont issues du portail **Biodiv'Pays de la Loire** et ont été collectées dans le cadre de projets effectués avec des financements publics, ainsi que des observations faites par un ensemble de bénévoles.

Ce portail met à disposition les données rassemblées et validées notamment par la Ligue pour la protection des oiseaux, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le Conservatoire botanique national de Brest, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains et les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement.

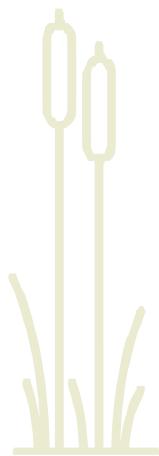
Biodiv'Pays de la Loire témoigne et reflète l'état actuel de la connaissance sur le statut et la répartition des espèces en Pays de la Loire et ne prétend pas à l'exhaustivité. Ainsi, l'absence d'observation d'une espèce pour un secteur géographique déterminé ne signifie pas nécessairement que l'espèce en soit absente. De plus, seules les données téléversées par ces structures naturalistes sur le portail pour la période 2000-2020 ont pu être mobilisées pour cette synthèse.

Le nombre d'observations par commune traduit l'avancée de la pression de prospection appliquée sur le territoire et le nombre d'espèces par commune fait état du niveau de connaissance de ce même territoire.

Par rapport à la pression de prospection dans un premier temps, la commune de Sèvremont est actuellement la plus prospectée du territoire avec 4 717 observations pour la flore, suivie par la Meilleraie-Tillay et Saint-Mesmin avec près de 2 500 observations chacune. La moins prospectée est Chavagnes-les-Redoux avec seulement 138 observations.

## L'ESSENTIEL

- Quatre communes avec une pression de prospection moyenne
- Cinq communes avec une faible pression de prospection
- Une commune avec une très faible pression de prospection

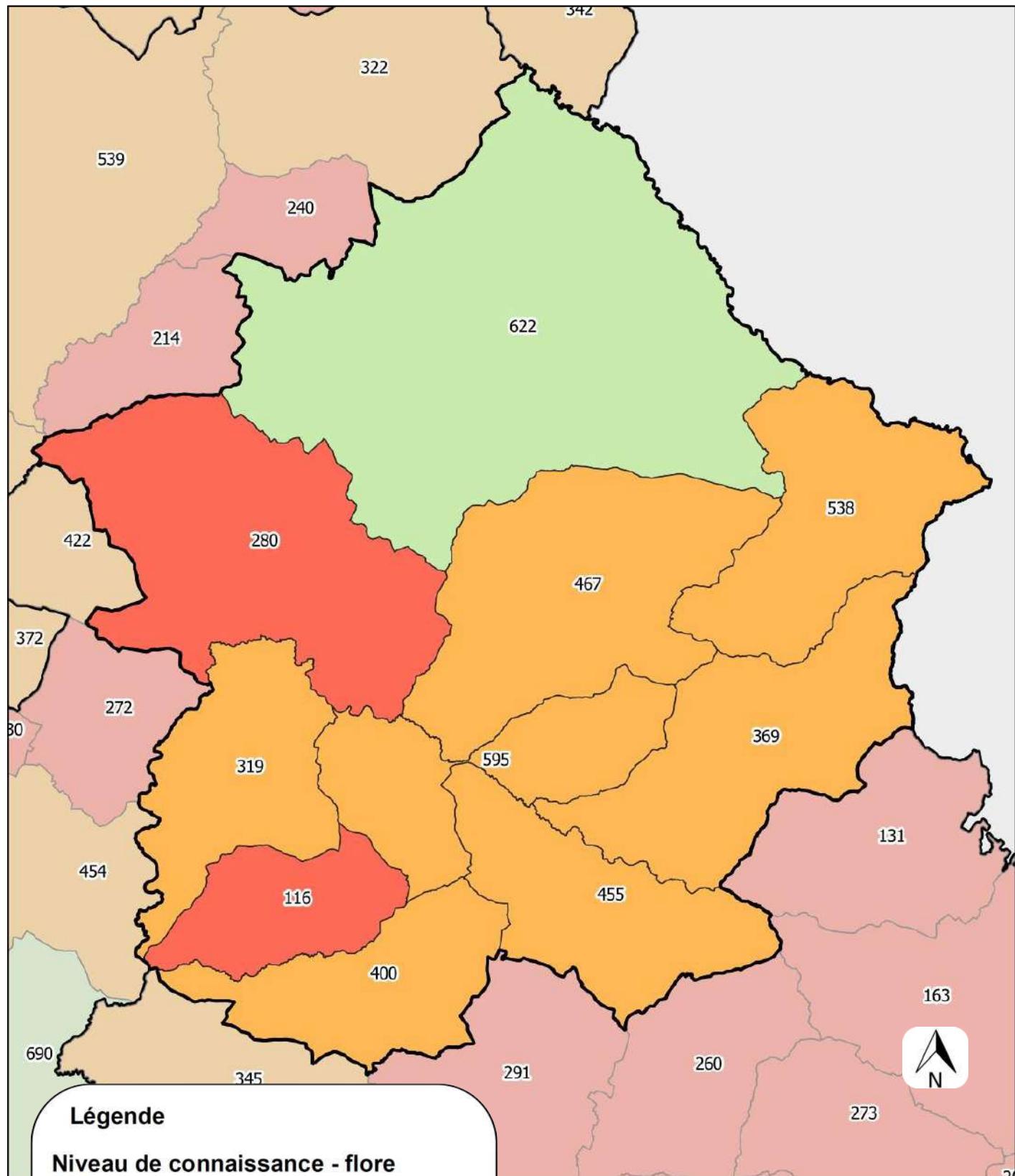


*Les zones d'inventaires concernent un site précis, un quadrat ou toute autre petite surface. Il n'est aucunement question ici d'inventaires à l'échelle de la commune.*

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :  
nombre d'espèces



### Légende

#### Niveau de connaissance - flore

- Très faible (< 300 espèces)
- Faible (301 à 600 espèces)
- Moyen (601 à 900 espèces)
- Bon (> 900 espèces)

0 3 6 km





C'est également la commune de Sèvremont qui présente le plus d'espèces de plantes différentes (622), suivie des deux mêmes communes que pour la quantité d'observations, à plus de 500 espèces. La commune la plus faible en nombre d'espèces est également Chavagnes-les-Redoux avec 116 espèces différentes de recensées. La commune du Boupère est également faiblement prospectée et présente ainsi un nombre très faible d'espèces connues.

## L'ESSENTIEL

- **Sèvremont est la commune avec le nombre d'espèces connues le plus élevé**
- **Deux communes possèdent moins de 300 espèces**

### Synthèse des inventaires « Flore »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces patrimoniales
Le Boupère	4 366	430	280	3
Chavagnes-les-Redoux	1 358	138	116	4
La Meilleraie-Tillay	2 021	2 668	595	21
Monsireigne	2 092	504	319	6
Montournais	2 946	1 130	369	3
Pouzauges	3 652	1 582	467	5
Réaumur	2 224	1 442	455	7
Saint-Mesmin	2 646	2 489	538	11
Sèvremont	8 903	4 717	622	19
Tallud-Sainte-Gemme	1 872	1 193	400	9
<b>Total CC Pays de Pouzauges</b>	<b>32 080</b>	<b>16 293</b>	<b>968</b>	<b>45</b>

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les observations remarquables et potentialités pour la flore



Sont étudiées ici les plantes reconnues comme menacées et/ou protégées. Selon les listes et les territoires, une plante protégée n'est pas forcément considérée comme menacée et inversement. Ces plantes sont soit inscrites sur une (des) liste(s) rouge de la flore vasculaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) soit sur une (des) liste(s) d'espèces protégées en région ou en France.

### Les zones humides et bords de cours d'eau

Parmi les 45 espèces patrimoniales connues sur la Communauté de communes, on peut noter la présence de la **Pulicaire commune** (*Pulicaria vulgaris*), la **Littorelle à une fleur** (*Littorella uniflora*) ou encore l'**Etoile d'eau** (*Damasonium alisma*), protégées au niveau national et fréquentant les zones humides.

On peut encore signaler la présence de la **Canche aquatique** (*Catabrosa aquatica*), une espèce protégée à l'échelle régionale, présente uniquement sur 15 communes des Pays de la Loire (depuis 2000), dont cinq appartiennent au Pays de Pouzauges (La Meilleraie-Tillay, Réaumur, Pouzauges, Saint-Mesmin et Sèvremont). Cette espèce se développe en bordures des cours d'eau situés en tête de bassin versant, généralement fréquentées par des bovins. Cette plante est également classée comme espèce **Quasi-menacée (NT)** en France, **En danger critique (CR)** en Pays de la Loire et déterminante de ZNIEFF en Pays de la Loire.

Enfin, la commune de Sèvremont abrite la seule station de **Potentille des marais** (*Comarum palustre*) connue en Vendée. Cette plante présente plusieurs statuts en Pays de la Loire : elle est protégée, classée comme espèce **Quasi-menacée (NT)** et déterminante de ZNIEFF.

Au delà de ces quelques exemples, le Pays de Pouzauges est très riche en espèces à enjeux grâce à la qualité et à la diversité des milieux naturels qu'il propose. Ce territoire possède une importante responsabilité dans la conservation de ces espèces, et notamment celles qui sont liées aux zones humides.



Pulicairy commune -  
P. CHASSELOUP



Canche aquatique -  
M. PICARD



Potentille des marais -  
C. BOUCHERON



Trèfle d'eau -  
C. BOUCHERON

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les observations remarquables et potentialités pour la flore



### La flore invasive

Une plante «invasive avérée» est une plante exotique (étrangère à notre territoire) qui forme des populations denses, bien installées, montrant une dynamique d'extension rapide et dont les proliférations ont des conséquences sur la biodiversité locale par concurrence des espèces indigènes et par dégradation des milieux naturels, sur les activités économiques ou sur la santé humaine.

Les informations ci-dessous proviennent de la Liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire (DORTEL F., LE BAIL J., 2019). Ont été retenues dans cette extraction de données uniquement les plantes invasives avérées dont le caractère envahissant est attesté. Les plantes potentiellement invasives et à surveiller, pour lesquelles un risque de développement dans l'avenir a été identifié, n'ont pas été retenues.

Treize espèces de plantes invasives avérées sont connues sur la Communauté de communes du Pays de Pouzauges :

- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
- Ambroisie à feuilles d'Armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)
- Aster lancéolé (*Symphytum lanceolatum*)
- Bident feuillé (*Bidens frondosa*)
- Datura stramoine (*Datura stramonium*)
- Elodée à feuilles étroites (*Elodea nuttallii*)
- Elodée dense (*Egeria densa*)
- Eragrostis en peigne (*Eragrostis pectinacea*)
- Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*)
- Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)
- Renouée de Bohème (*Reynoutria x bohemica*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)



Datura stramoine – C. BOUCHERON



Renouée du Japon – C. BOUCHERON

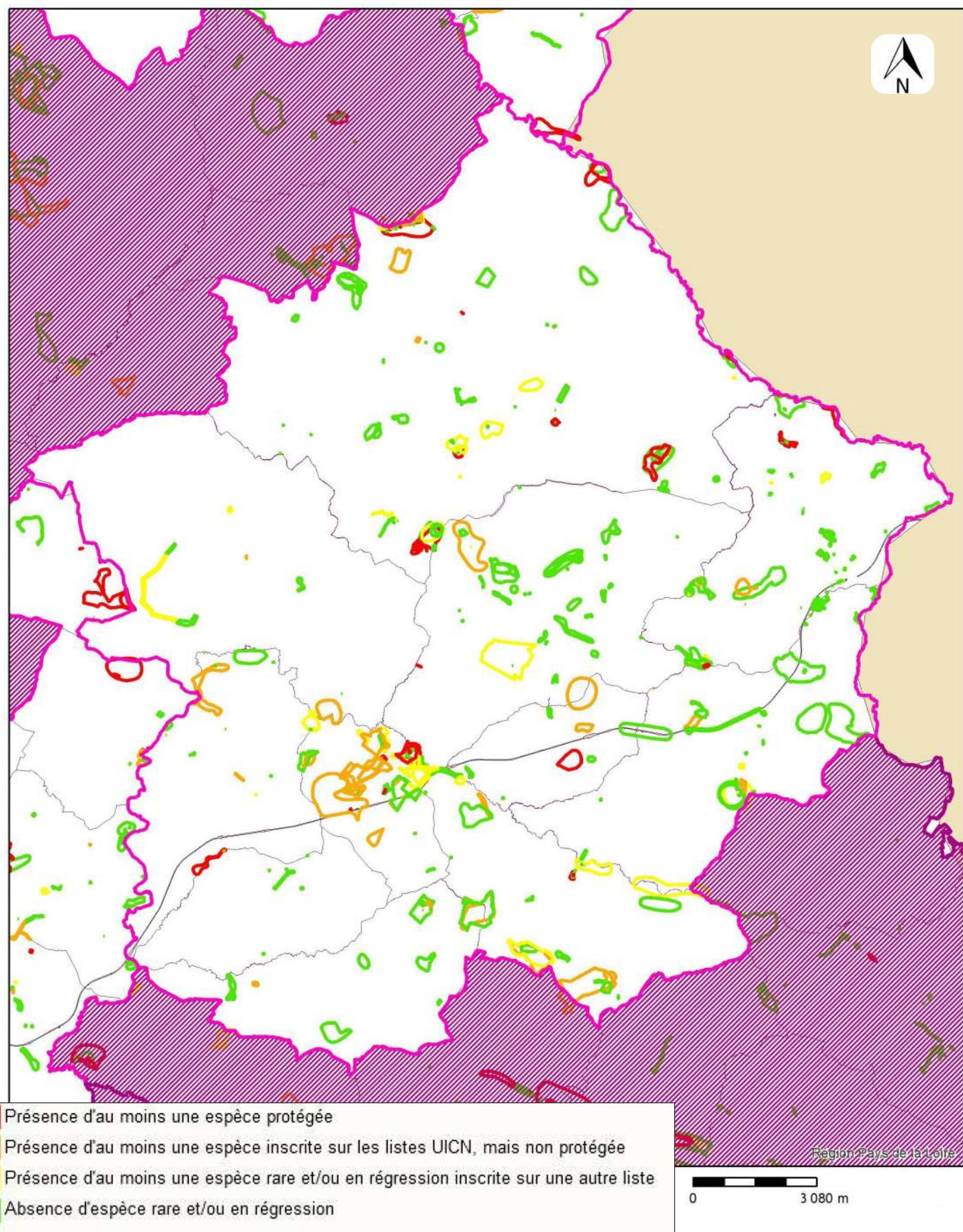
Le **Robinier faux-acacia** est l'espèce invasive la plus présente sur le territoire puisque connue sur huit des 10 communes. Comme de nombreuses espèces envahissantes, cette espèce possède une capacité de propagation importante, notamment grâce à sa reproduction végétative, en drageonnant latéralement à partir des pieds existants.

Cette espèce est à proscrire des programmes de plantation.

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :  
couche d'alerte





Le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) est la structure référente dans le domaine de la botanique sur le territoire vendéen. Les salariés et collaborateurs bénévoles du CBNB lui transmettent leurs inventaires à partir desquels une couche d'alerte peut être obtenue.

Cette couche d'alerte localise l'emprise des inventaires effectués depuis 1985 en y appliquant un gradient de couleur en fonction de la rareté des espèces associées, allant du rouge : présence d'au moins une espèce protégée, au vert : absence d'espèce à enjeux.

Toutes les communes du Pays de Pouzauges ont fait l'objet d'au moins quelques inventaires. La partie ouest de la Meilleraie-Tillay a été particulièrement prospectée, à la demande des carrières Kleber Moreau qui souhaitent connaître les espèces présentes sur leurs parcelles et les enjeux qui y sont associés. A l'inverse, certaines communes semblent peu prospectées et mériteraient de l'être un peu plus dans l'objectif de mieux connaître le territoire et les enjeux écologiques qui peuvent y être associés, pour pouvoir les prendre en compte dans les politiques publiques.

## L'ESSENTIEL

- Des espaces à enjeux identifiés
- Des zones blanches à privilégier pour la réalisation d'inventaires floristiques

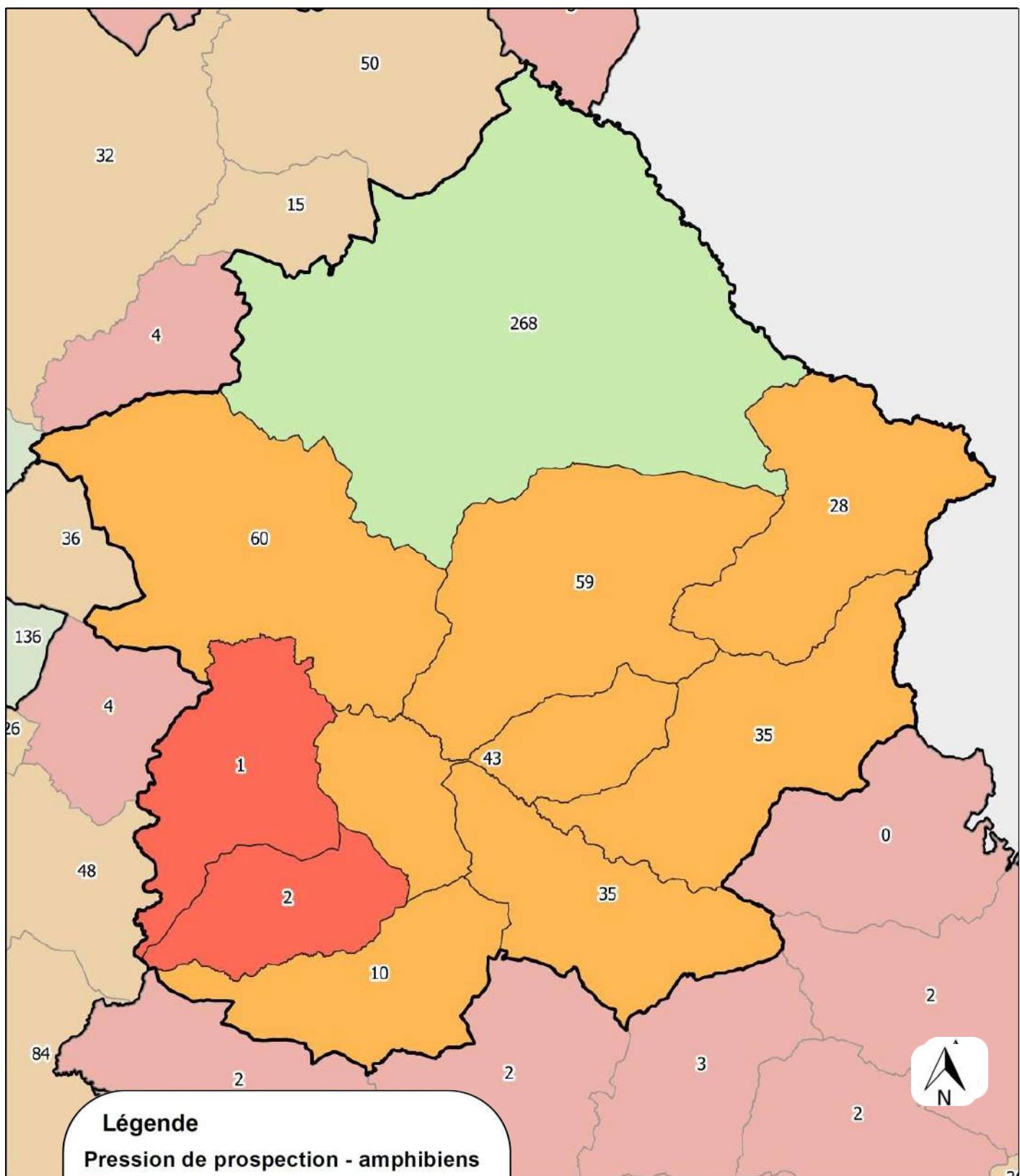


# biodiversité

## Les amphibiens : nombre d'observations



# DU TERRITOIRE



## Légende

## Pression de prospection - amphibiens

- Très faible (< 10 observations)
  - Faible (11 à 100 observations)
  - Moyen (101 à 500 observations)
  - Bon (501 à 1000 observations)
  - Très bon (> 1000 observations)



0 3 6 km

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)



La pression de prospection des amphibiens apparaît comme insuffisante sur la presque totalité du territoire. Seule la commune de Sèvremont est assez bien étudiée ; elle compte alors à elle seule 50 % des données mobilisées pour la réalisation de ce document. A l'inverse, on peut ainsi dire que les amphibiens ne sont pas recherchés sur les communes de Monsireigne et Chavagnes-les-Redoux puisque qu'elles ne totalisent seulement que trois observations d'amphibiens. Toutes les autres communes ont un faible nombre de données.

Au regard de la densité de mares (voir page 24) sur les communes du sud de ce territoire (Chavagnes-les-Redoux, Tallud-Sainte-Gemme, Réaumur), il serait pourtant intéressant d'y accentuer les prospections à la recherche de ce groupe.

## L'ESSENTIEL

- La recherche des amphibiens se concentre sur la commune de Sèvremont
- Deux communes sont délaissées : Monsireigne et Chavagnes-les-Redoux
- Prioriser les prospections sur le sud du territoire

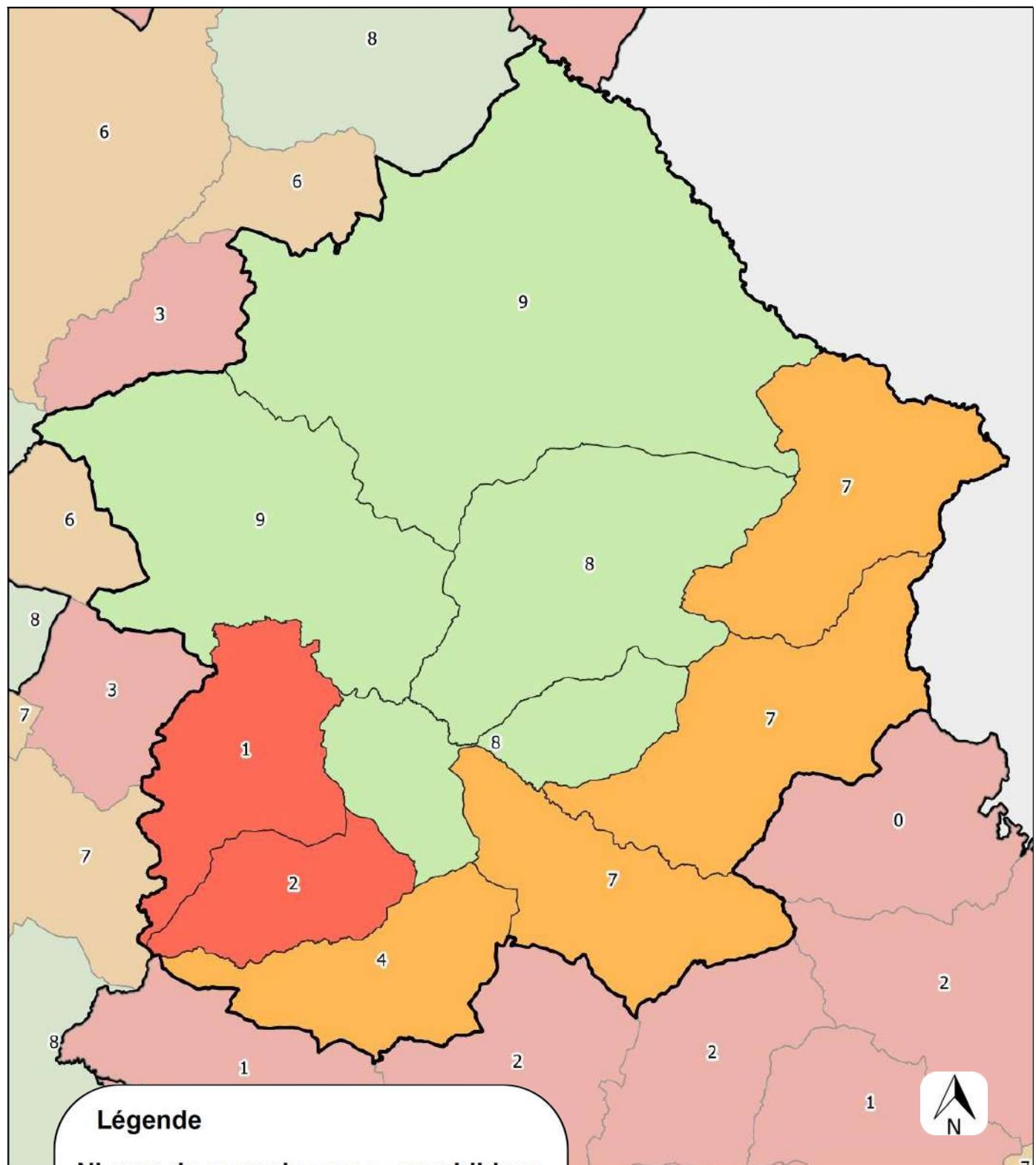
### Synthèse des inventaires « Amphibiens »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Le Boupère	4 366	60	9
Chavagnes-les-Redoux	1 358	2	2
La Meilleraie-Tillay	2 021	43	8
Monsireigne	2 092	1	1
Montournais	2 946	35	7
Pouzauges	3 652	59	8
Réaumur	2 224	35	7
Saint-Mesmin	2 646	28	7
Sèvremont	8 903	268	9
Tallud-Sainte-Gemme	1 872	10	4
<b>Total CC Pays de Pouzauges</b>	<b>32 080</b>	<b>541</b>	<b>10</b>

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les amphibiens :  
nombre d'espèces



### Légende

#### Niveau de connaissance - amphibiens

- Très faible (< 3 espèces)
- Faible (4 à 7 espèces)
- Moyen (8 à 10 espèces)
- Bon (> 10 espèces)

0 3 6 km

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)



Malgré une pression de prospection des amphibiens assez faible sur le territoire, le niveau de connaissances des espèces présentes est plutôt correct. Le Pays de Pouzauges recense actuellement 10 espèces : la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), le Triton marbré (*Triturus marmoratus*), l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), la Rainette verte (*Hyla arborea*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), la Grenouille rousse (*Rana temporaria*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*), la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) et la Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*).

La richesse spécifique apparaît plus importante sur Sèvremont, le Boupère, Pouzauges et la Meilleraie-Tillay, et moindre, voire quasi nulle sur les autres communes. Ceci peut être mis en parallèle du contexte écologique (disponibilité en sites aquatiques et de qualité) mais aussi et surtout des efforts de prospections menés ou non puisque la densité de mares est pourtant assez élevée dans cette partie du territoire. A titre d'exemple, seule la Grenouille agile et le Crapaud épineux sont connus sur Monsireigne et Chavagnes-les-Redoux, alors qu'il est facile d'imaginer la présence de Grenouilles vertes, de la Salamandre tachetée ou encore du Triton palmé, qui sont des espèces très communes.

## L'ESSENTIEL

- **10 espèces d'amphibiens**
- **2 communes quasi non prospectées : Monsireigne et Chavagnes-les-Redoux**

### Les espèces remarquables

Les amphibiens constituent le groupe vivant le plus menacé sur notre planète. Plus de la moitié des amphibiens d'Europe (59 %) est en déclin, ce qui signifie que les amphibiens sont plus menacés que les mammifères (15 %) et les oiseaux (13 %) d'Europe.

De ce fait, l'ensemble des amphibiens est protégé au niveau national. Il est donc plus que nécessaire de prendre en compte ces espèces dans tous les projets d'aménagement au sein du territoire.

Trois espèces parmi les 10 recensées présentent un intérêt patrimonial plus fort :

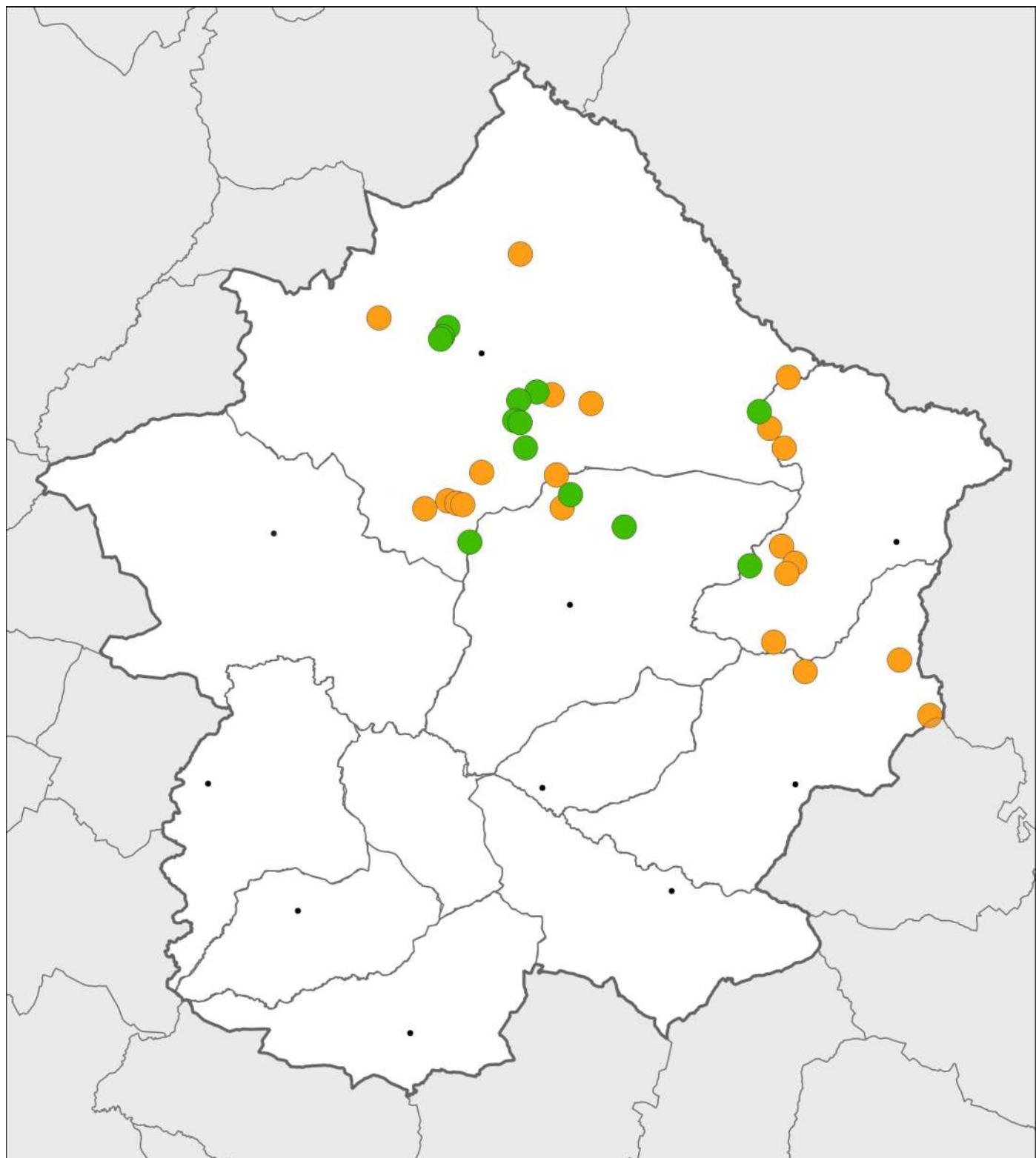
Le Pays de Pouzauges a une responsabilité forte vis à vis de la conservation de la **Grenouille rousse** à l'échelle du département. Le secteur accueille les plus grandes populations vendéennes, et pourtant, suivant plusieurs facteurs en cause certainement, les effectifs de pontes tendent à diminuer. Cette espèce a le statut d'espèce **Vulnérable (VU)** sur la liste rouge régionale des amphibiens et celui d'espèce dite déterminante de ZNIEFF en Pays de la Loire.

Le **Triton marbré** et l'**Alyte accoucheur**, qui sont les deux autres espèces au statut de conservation défavorable en région, sont également présentes. Elles sont classées comme **Quasi-menacées (NT)**. L'Alyte accoucheur est présent sur six communes à la faveur de points d'eau proches de lavoirs, ruines, vieux murs, et le Triton marbré sur huit communes. Il n'est pas noté sur les communes de Monsireigne et de Chavagnes-les-Redoux mais, pour rappel, ces communes ne sont quasiment pas prospectées pour les amphibiens.

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

La Grenouille rousse



Stations historiques de pontes de Grenouille rousse

Orange Aucune ponte observée en 2023

Green Au moins une ponte observée en 2023

0

3

6 km

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)



A l'échelle du département de la Vendée, cette espèce est assez rare et ne se maintient que sur quelques localités, dont le Pays de Pouzauges.

Sa rareté et l'isolement de ses populations en font une espèce menacée et prioritaire en terme de conservation en Pays de la Loire. Un plan régional d'action pour la conservation de ses populations a donc été mis en place et piloté par le CPIE Sèvre et Bocage à l'échelle régionale de 2011 à 2015.

Dans le Pays de Pouzauges, cette espèce affectionne les petites vallées riches en prairies humides liées à l'élevage. Réfugiée dans les petits boisements ou les haies lors de sa phase terrestre, elle rejoint les lames d'eau des prairies pour y pondre ses œufs en janvier/février.

Depuis 2005, 32 sites de reproduction ont été identifiés sur le Pays de Pouzauges, concentrés dans sa moitié nord-est. Sur ces 10 dernières années, le record du plus grand nombre de pontes est de 590, relevé en 2014 sur la commune de Saint-Mesmin. Un second noyau se situe à Sèvremont. Il regroupe trois sites possédant également plus de 100 pontes chacun (maximum relevé également en 2014).

Un suivi de ces 32 sites historiques a été renouvelé début 2023 : deux de ces sites ne sont plus favorables à l'accueil de l'espèce, 19 restent favorables mais aucune ponte n'y a été observée, 11 sont favorables et ont accueilli des pontes et enfin, deux nouvelles stations ont été découvertes. Ces résultats préoccupants peuvent être liés aux faibles précipitations de l'hiver.

D'autres suivis de l'espèce seront reconduits à l'avenir.

## L'ESSENTIEL

- Espèce protégée et rare en Vendée
- 13 sites de pontes avérés en 2023

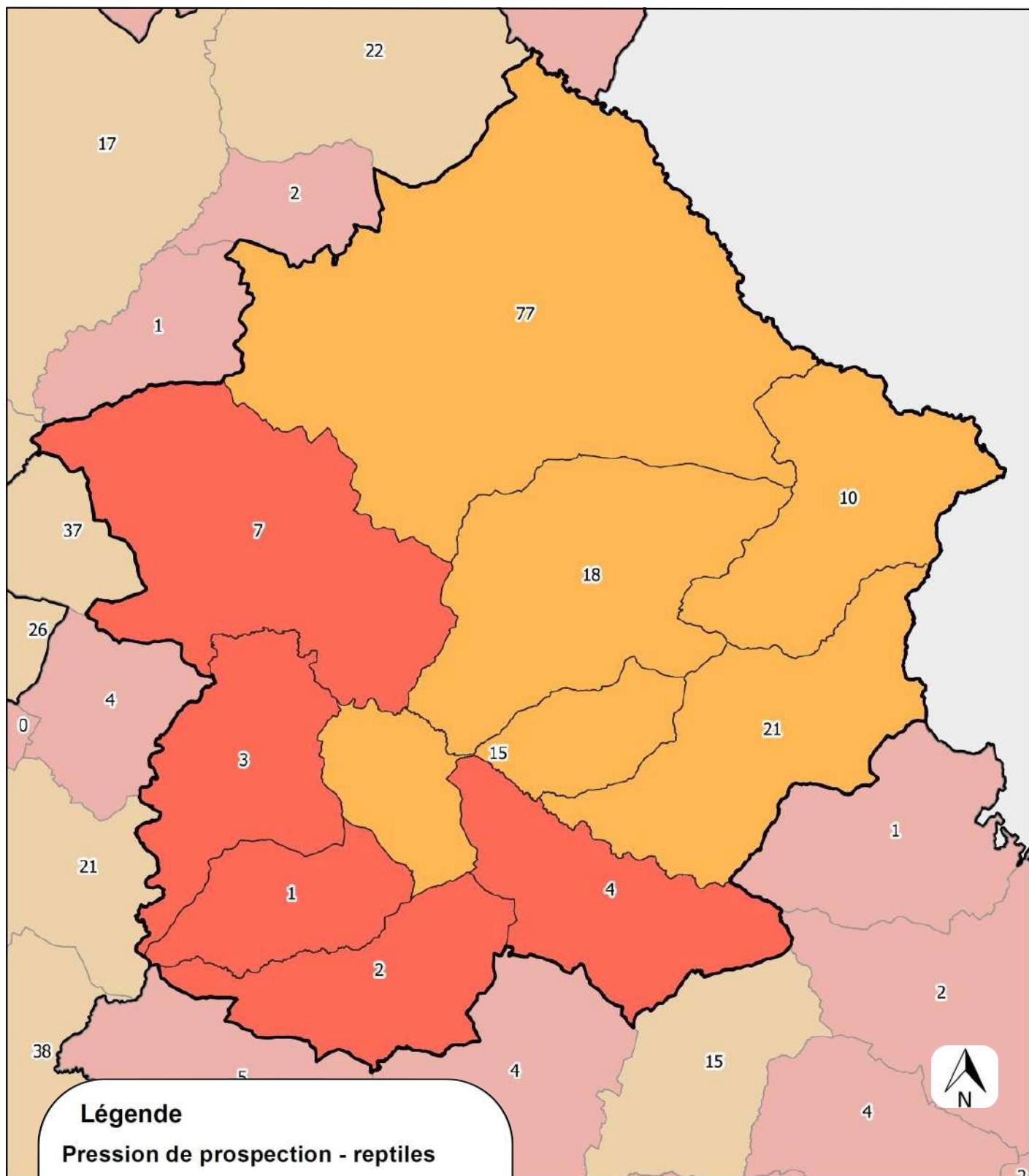


CPIE SEVRE ET BOCAGE

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les reptiles :  
nombre d'observations



### Légende

#### Pression de prospection - reptiles

- Très faible (< 10 observations)
- Faible (11 à 100 observations)
- Moyen (101 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)



0 3 6 km

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)



Pour la réalisation de cette carte, 158 données ont été mobilisées, ce qui apparaît faible au vu des différents milieux favorables aux reptiles présents sur la Communauté de communes. Comme pour les amphibiens, la moitié des observations ont été réalisées sur la commune de Sèvremont (77), tandis que six communes ont seulement 10 ou moins de 10 observations de reptiles ce qui est extrêmement peu.

## L'ESSENTIEL

- La moitié des observations sont réalisées sur Sèvremont
- Six communes ne sont quasiment pas prospectées pour les reptiles

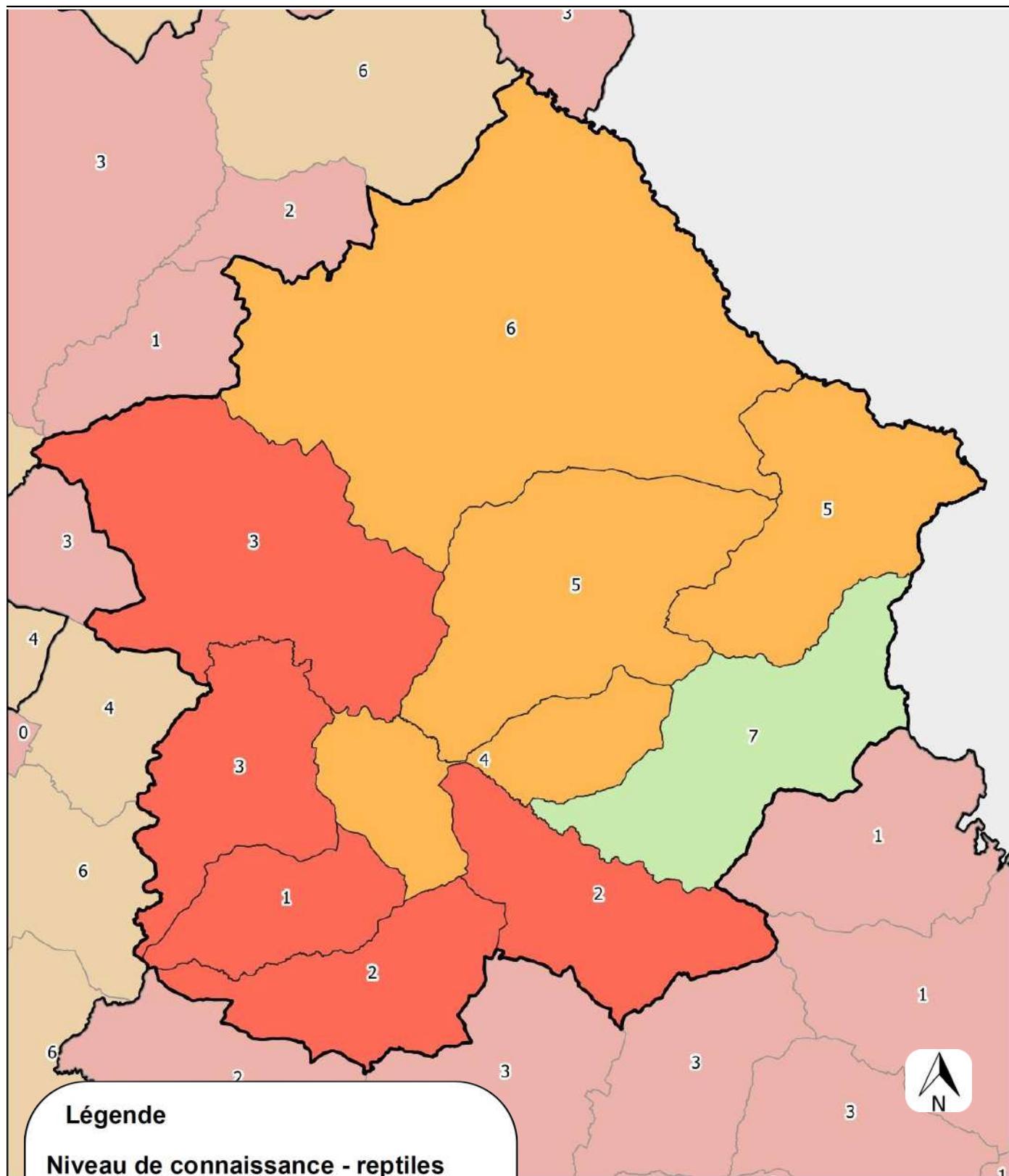
### Synthèse des inventaires « Reptiles »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Le Boupère	4 366	7	3
Chavagnes-les-Redoux	1 358	1	1
La Meilleraie-Tillay	2 021	15	4
Monsireigne	2 092	3	3
Montournais	2 946	21	7
Pouzauges	3 652	18	5
Réaumur	2 224	4	2
Saint-Mesmin	2 646	10	5
Sèvremont	8 903	77	6
Tallud-Sainte-Gemme	1 872	2	2
<b>Total CC Pays de Pouzauges</b>	<b>32 080</b>	<b>158</b>	<b>8</b>

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les reptiles :  
nombre d'espèces





Le Pays de Pouzauges compte actuellement 8 espèces de reptiles sur son territoire dont une espèce introduite : la Tortue de Floride (*Trachemys scripta*). Parmi ces espèces, trois sont des lézards : l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*), le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et 4 sont des serpents : la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), la Vipère aspic (*Vipera aspis*) et la Couleuvre hélevétique (*Natrix helvetica*).

Les communes de Sèvremont et de Montournais ont un niveau de connaissance qui reflète la diversité en espèces de ce groupe. A l'inverse, des efforts de prospection doivent être conduits sur le sud-ouest du territoire pour pouvoir se faire conclusifs sur la faible représentation des reptiles du Pays de Pouzauges.

## L'ESSENTIEL

- **8 espèces de reptiles**
- **Niveau de connaissance faible à très faible**
- **Présence de la Vipère aspic, espèce proche de l'extinction en Pays de la Loire**

### Les espèces remarquables

Avec les amphibiens, les reptiles constituent le groupe vivant le plus menacé sur notre planète. 42 % des reptiles sont en déclin, dont 21 % sont menacés. Le déclin de ces espèces est essentiellement causé par la destruction de leurs habitats par l'Homme.

De ce fait, l'ensemble des reptiles est protégé au niveau national. Il est donc plus que nécessaire de prendre en compte ces espèces dans tous projets d'aménagement au sein du territoire.

La **Couleuvre vipérine** et la **Vipère aspic** sont les deux reptiles les plus menacés en Pays de la Loire et encore présents sur le Pays de Pouzauges.

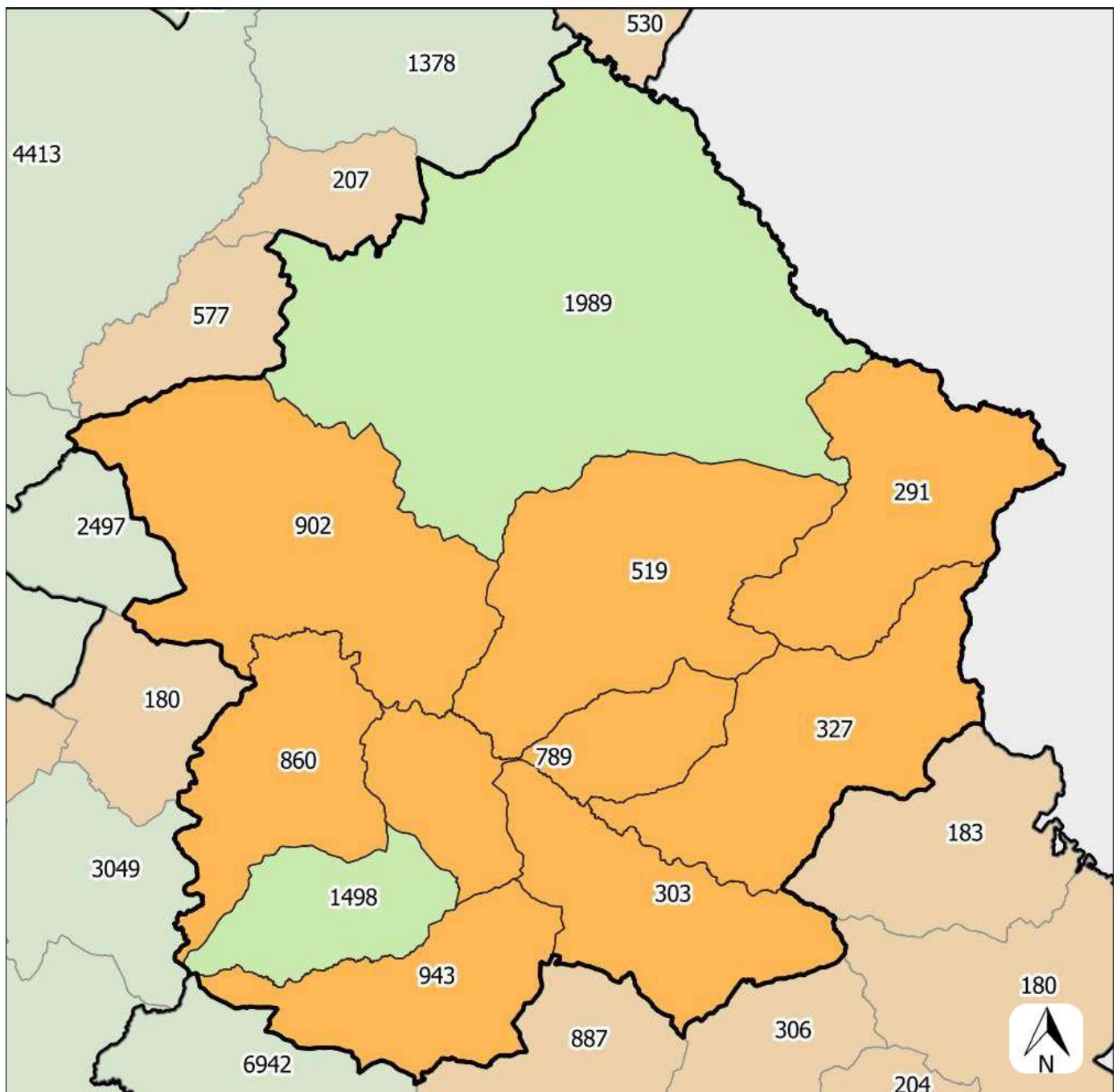
La Couleuvre vipérine est un serpent aquatique. L'espèce est observée sur Sèvremont et Saint-Mesmin. Elle est classée comme espèce **Vulnérable (VU)** à l'échelle régionale.

La Vipère aspic est quant à elle mentionnée sur six communes, ce qui est particulièrement remarquable compte tenu que les populations en contexte bocager sont très relictuelles et isolées les unes des autres. L'espèce est considérée **En danger (EN)** d'extinction sur la liste rouge régionale des amphibiens et reptiles des Pays de la Loire (2021).

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les oiseaux :  
nombre d'observations



### Légende

#### Pression de prospection - oiseaux

- Très faible (< 100 observations)
- Faible (100 à 1000 observations)
- Moyen (1000 à 10000 observations)
- Bon (10000 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)

0      4      8 km



Le groupe des oiseaux est le groupe faisant l'objet d'un plus grand nombre d'observations parmi les groupes faunistiques étudiés ici. Les observations ornithologiques sont cependant plutôt menées sur les communes de Sèvremont et de Chavagnes-les-Redoux, à la faveur de la présence d'ornithologues sur le territoire et de sites d'observation comme l'amont de la retenue du barrage de Rochereau. Plus d'un tiers des données proviennent de ces deux communes. Le reste du territoire semble ne pas être suffisamment prospecté car les données disponibles ne font état que de 300 à 900 observations suivant les communes.

## L'ESSENTIEL

- Observations concentrées sur Sèvremont et Chavagnes-les-Redoux

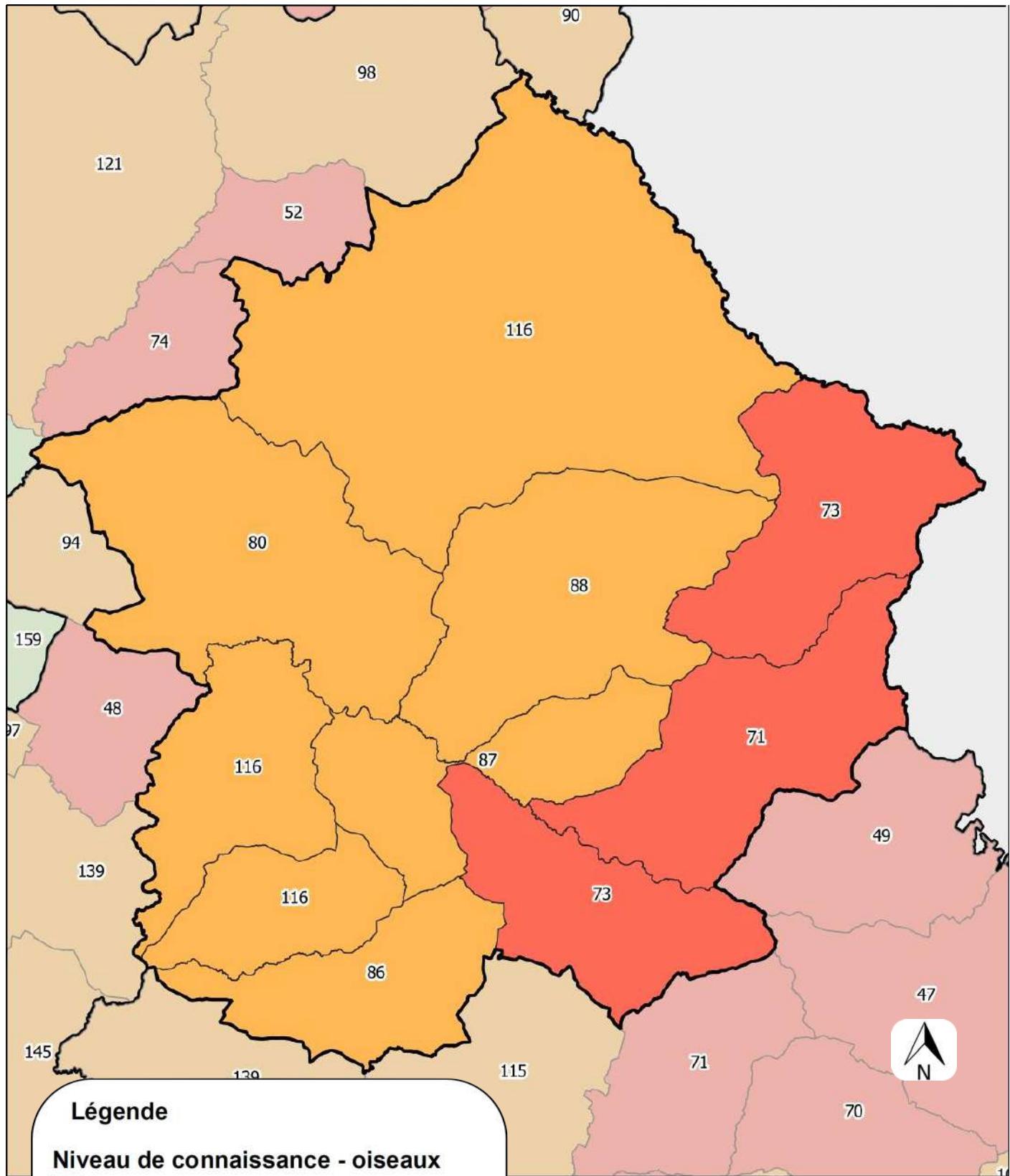
### Synthèse des inventaires « Oiseaux »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Le Boupère	4 366	902	80
Chavagnes-les-Redoux	1 358	1 498	116
La Meilleraie-Tillay	2 021	789	87
Monsireigne	2 092	860	116
Montournais	2 946	327	71
Pouzauges	3 652	519	88
Réaumur	2 224	303	73
Saint-Mesmin	2 646	291	73
Sèvremont	8 903	1 989	116
Tallud-Sainte-Gemme	1 872	943	86
<b>Total CC Pays de Pouzauges</b>	<b>32 080</b>	<b>8 421</b>	<b>167</b>

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les oiseaux :  
nombre d'espèces



### Légende

#### Niveau de connaissance - oiseaux

- Très faible (< 75 espèces)
- Faible (76 à 150 espèces)
- Moyen (151 à 225 espèces)
- Bon (> 225 espèces)

0 3 6 km

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)



Le Pays de Pouzauges totalise 167 espèces d'oiseaux inventoriées à ce jour, ce qui représente une richesse spécifique assez moyenne pour ce groupe. Toutes les communes ont d'ailleurs un niveau de connaissance faible à très faible, à mettre en parallèle avec la pression de prospection. Seules Sèvremont, Monsireigne et Chavagnes-les-Redoux disposent d'une liste d'espèces ayant atteint au moins 100 oiseaux.

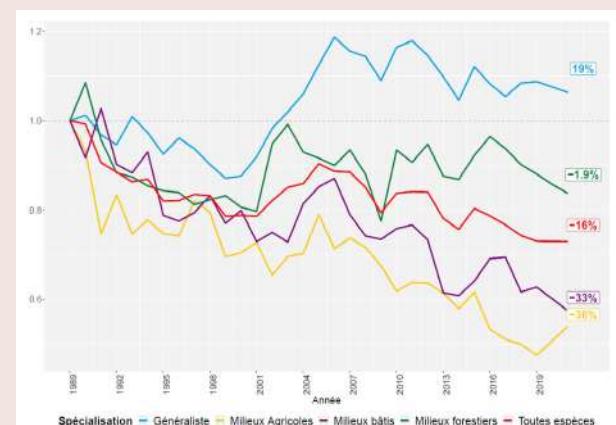
Cinq grands groupes d'espèces peuvent être identifiés :

- Les espèces inféodées au bocage : Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*), Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), Huppe fasciée (*Upupa epops*) et Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) entre autres.
- Les espèces inféodées aux milieux humides et surfaces en eaux : canards, chevaliers, bécassines, aigrettes, hérons, Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), laridés. Notons qu'ils sont principalement inventoriés auprès de la retenue de Rochereau (Monsireigne - Chavagnes-les-Redoux).
- Les espèces inféodées aux espaces agricoles : alouettes, tariers, bruants, busards, corvidés.
- Les espèces inféodées aux espaces urbains : hirondelles, martinets, moineaux.
- Les espèces inféodées aux boisements : Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Sittelle torchepot (*Sitta europea*), mésanges, pics.

## Les espèces remarquables

Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) a mis en avant la chute drastique d'un certain nombre d'oiseaux spécialisés : les oiseaux des milieux agricoles et bocagers ont chuté de près de 36 % depuis 1990, tandis que les espèces des milieux urbains (moineaux, hirondelles, ...) voient leurs populations diminuer de près de 33 % (voir graphique ci-contre).

Ce triste constat a permis de revoir la liste rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire.



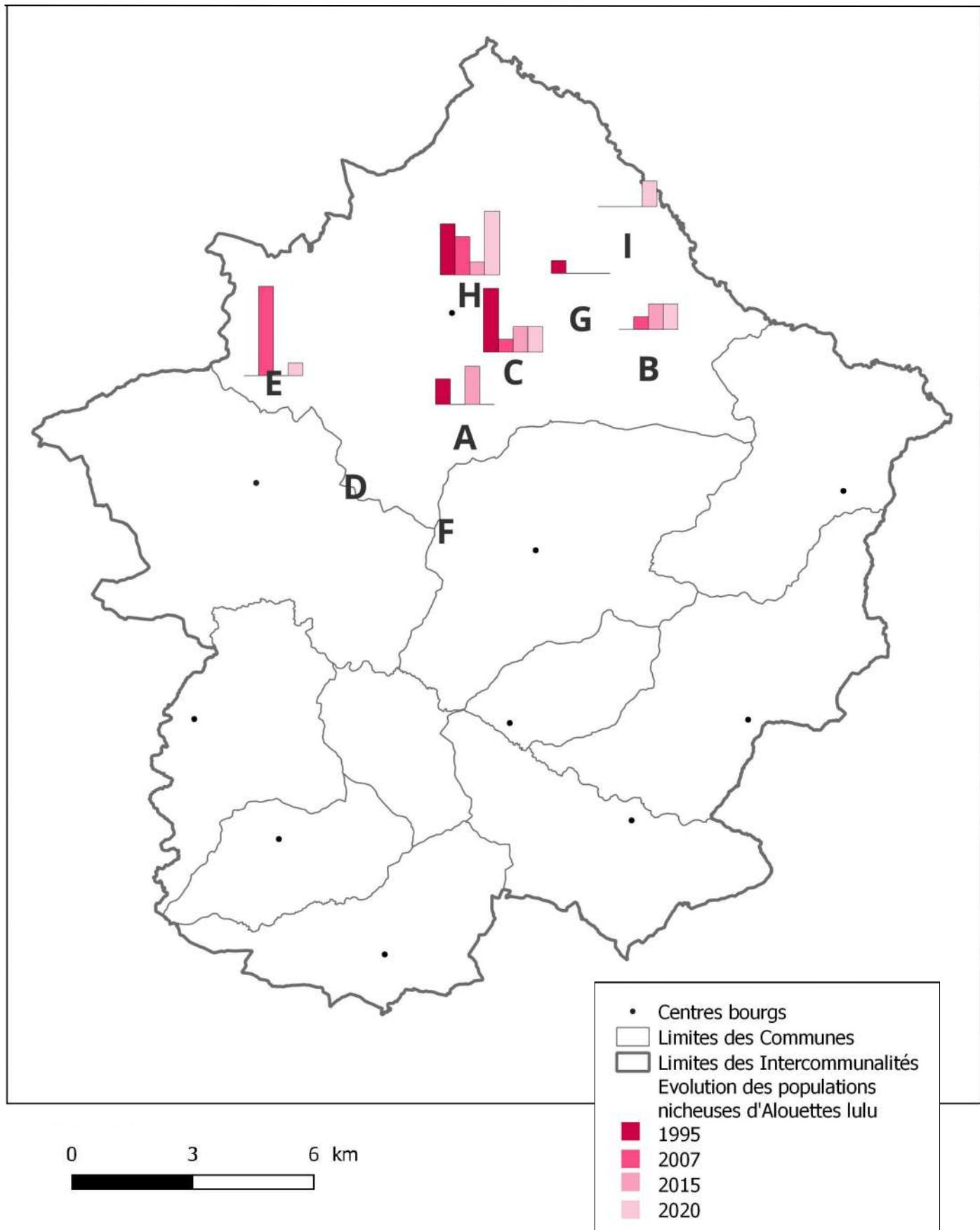
Ainsi des oiseaux autrefois communs sur le Pays de Pouzauges figurent en mauvaise posture sur cette liste : le **Verdier d'Europe** (*Chloris chloris*), la **Tourterelle des bois**, le **Tarier pâtre** (*Saxicola rubicola*), le **Serin cini** (*Serinus serinus*), le **Cochevis huppé** (*Galerida cristata*), l'**Alouette des champs** (*Alauda arvensis*) et le **Chardonneret élégant** (*Carduelis carduelis*) sont classés **Quasi-menacés (NT)** de disparition en Pays de la Loire. Le **Moineau friquet** (*Passer montanus*) est encore noté sur la Meilleraie-Tillay, Sèvremont et Pouzauges, mais est classé **Vulnérable (VU)**. Même constat pour la **Linotte mélodieuse** (*Linaria cannabina*), tandis que le **Bruant jaune** (*Emberiza citrinella*) est dans la catégorie **En danger (EN)**. Cette dégradation s'explique par le parallèle entre le régime alimentaire de ces oiseaux (insectivores, granivores) et des pratiques agricoles utilisatrices de produits phytosanitaires, ou de généralisation de la fauche et tonte, même en milieu urbain. Dans ce milieu, s'ajoutent divers travaux de rénovation des bâtiments qui peuvent condamner des sites de nidification.

A l'inverse de cette tendance, deux espèces ont connu une progression dans leur répartition sur le département et sont aussi nicheuses sur le territoire de la collectivité. Le **Faucon pèlerin** (*Falco peregrinus*) tire profit de la présence de la carrière de la Meilleraie-Tillay, tandis que l'**Elanion blanc** (*Elanus caeruleus*) méconnu jusqu'à peu, est maintenant observé sur Chavagnes-les-Redoux, le Boupère, Monsireigne et Montournais.

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

L'évolution des populations nicheuses d'Alouettes lulu



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)



L'étude menée sur le bocage de Sèvremont (voir pages 34 à 39) a également porté sur les oiseaux des familles des Alaudidés, Columbidés et Turdidés (ACT) associés au bocage. Des relevés de terrain ont permis d'appliquer le protocole de suivi ACT produit par l'ex-ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) dans le but de caractériser l'évolution des populations d'oiseaux nicheurs en lien avec l'évolution du bocage.

L'Alouette lulu est une espèce caractéristique des prairies naturelles du haut bocage vendéen, où elle y trouve la base de son alimentation et des zones favorables à sa nidification.

Cette espèce affectionne particulièrement des zones de bocage pâturées, habitat traditionnel du Pays de Pouzauges.



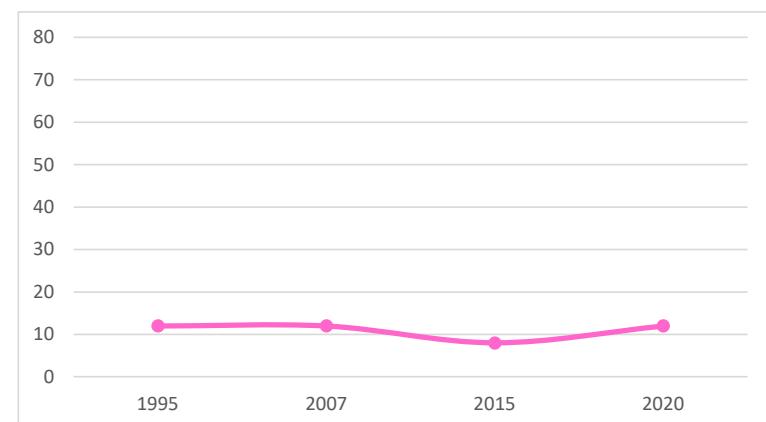
J-M. PONCELET

Si cette espèce protégée ne bénéficie pas de statut de sensibilité particulier en Pays de Loire, elle est tout de même considérée comme vulnérable dans un certain nombre de régions de France. Cela renforce la responsabilité du territoire dans la protection de cette espèce et de son habitat.

Depuis les débuts de l'étude, ces effectifs sont globalement stables mais à un niveau plutôt bas.

## Evolution des populations nicheuses d'Alouettes lulu (en nombre de mâles chanteurs)

Site	1995	2007	2015	2020
A	2	0	3	0
B	0	1	2	2
C	5	1	2	2
D	0	0	0	0
E	0	7	0	1
F	0	0	0	0
G	1	0	0	0
H	4	3	1	5
I	0	0	0	2
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>12</b>



## Une étude de l'évolution du bocage vendéen

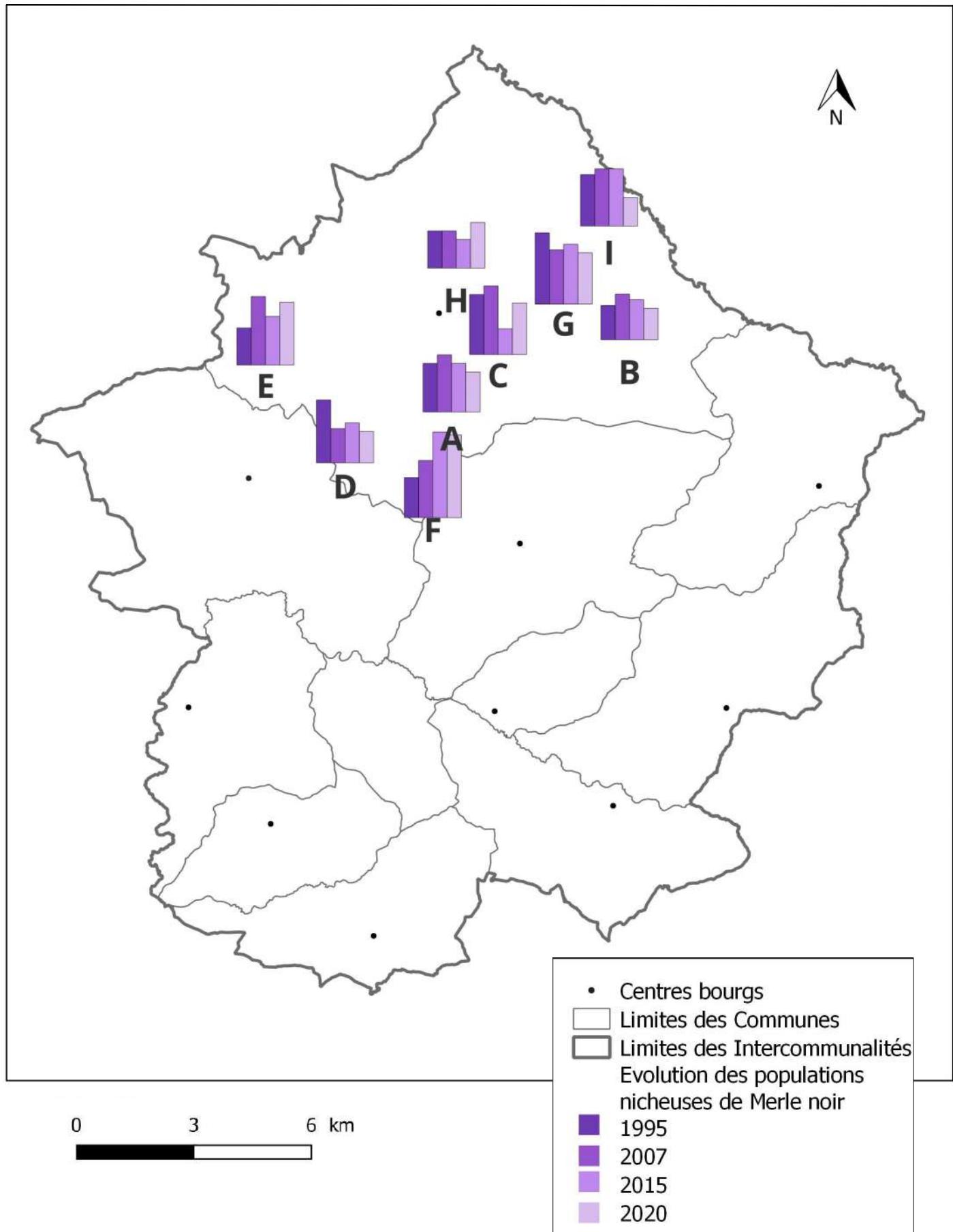
Neuf placettes d'environ 100 ha du bocage de la commune de Sèvremont ont été suivies en 1995, 2007, 2015 et 2020 dans l'objectif de caractériser leur évolution dans le temps.

Pour ce faire, plusieurs paramètres ont été relevés tels que l'occupation du sol, la taille des parcelles agricoles, la typologie des haies, ... ou encore les populations d'oiseaux nicheurs de la famille des Alaudidés, Columbidés et Turdidés, caractéristiques de milieux bocagers.

L'étude complète de l'évolution du bocage de Sèvremont depuis 1995 est disponible auprès du CPIE Sèvre et Bocage.

# biodiversité DU TERRITOIRE

L'évolution des populations nicheuses de Merles noirs



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)



Le Merle noir, appartient à la famille des Turdidés et niche dans des haies denses à environ 1,5 mètres du sol.

Il a longtemps été une espèce caractéristique des milieux bocagers.

C'est dans les haies et dans les prairies naturelles qu'il trouve la base de son alimentation.

Au fil du temps, en réponse à la diminution des linéaires de haies et donc de la ressource alimentaire, cette espèce s'est adaptée pour trouver de nouvelles zones de nidification. Le Merle Noir a notamment colonisé l'espace urbain et péri-urbain, ce qui en fait aujourd'hui une espèce généraliste puisqu'elle n'est plus caractéristique d'un type de milieu.

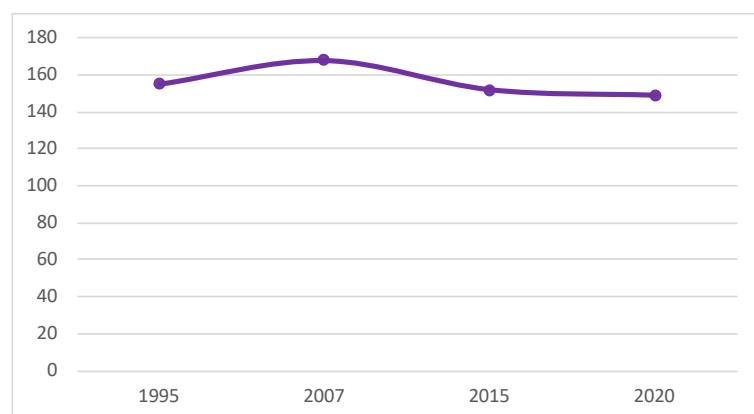


TIFAERIS

D'après les relevés effectués depuis 1995, cette espèce a une tendance favorable dans le Haut-Bocage puisque ses populations semblent constantes dans le temps.

## Evolution des populations nicheuses de Merles noirs (en nombre de mâles chanteurs)

Site	1995	2007	2015	2020
A	17	20	17	14
B	12	16	14	11
C	21	24	9	18
D	22	12	14	11
E	13	24	17	22
F	14	20	30	29
G	25	19	21	18
H	13	13	10	16
I	18	20	20	10
<b>Total</b>	<b>155</b>	<b>168</b>	<b>152</b>	<b>149</b>



## Une étude de l'évolution du bocage vendéen

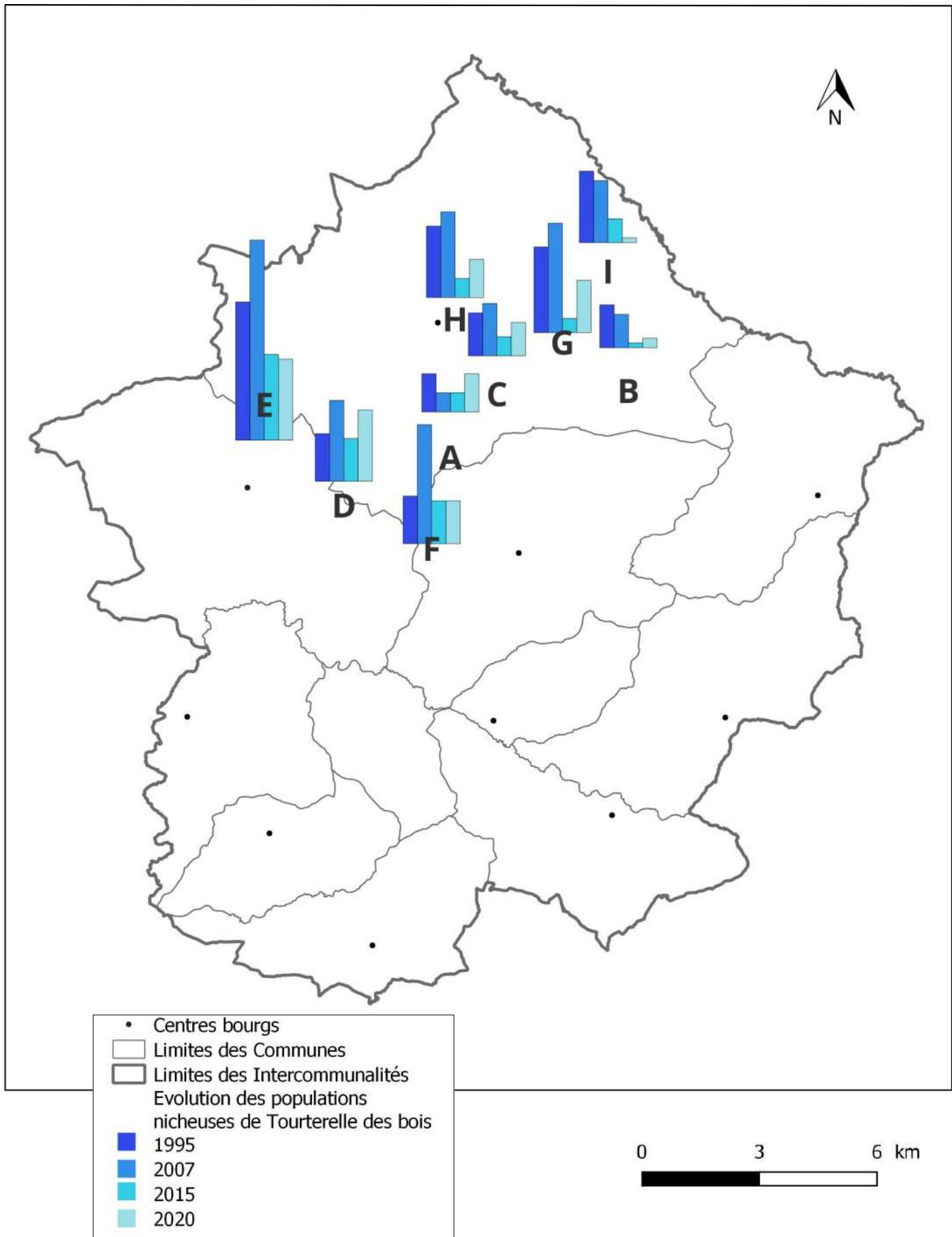
Neuf placettes d'environ 100 ha du bocage de la commune de Sèvremont ont été suivies en 1995, 2007, 2015 et 2020 dans l'objectif de caractériser leur évolution dans le temps.

Pour ce faire, plusieurs paramètres ont été relevés tels que l'occupation du sol, la taille des parcelles agricoles, la typologie des haies, ... ou encore les populations d'oiseaux nicheurs de la famille des Alaudidés, Columbidés et Turdidés, caractéristiques de milieux bocagers.

L'étude complète de l'évolution du bocage de Sèvremont depuis 1995 est disponible auprès du CPIE Sèvre et Bocage.

# biodiversité DU TERRITOIRE

L'évolution des populations nicheuses de Tourterelles des bois



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)



La Tourterelle des bois, appartenant à la famille des Columbidés est une espèce caractéristique des milieux bocagers. Particulièrement inféodée aux haies vives et denses, elle présente une sensibilité particulière aux modifications des modalités de gestion et d'entretien des haies.

Contrairement au Merle Noir par exemple, cette espèce ne s'est pas adaptée à de nouvelles zones de nidification et d'alimentation.



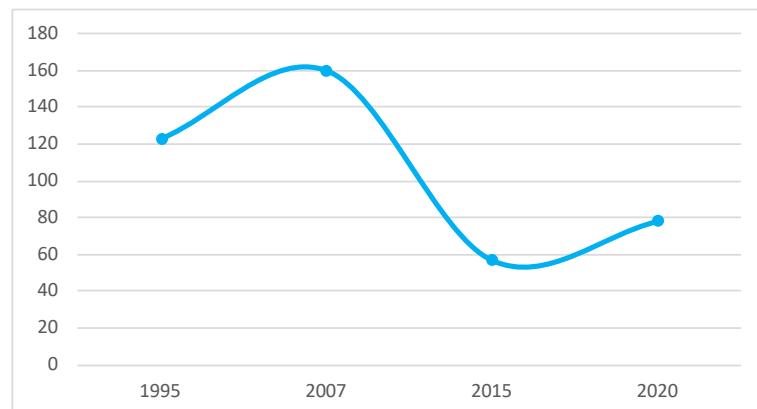
A. AUDEVARD

Ainsi l'homogénéisation de l'espace et l'érosion progressive des bocages semblent pouvoir expliquer le déclin de ces espèces spécialistes des milieux agricoles.

Cette espèce est en régression dans le Haut-Bocage, comme à l'échelle nationale. Mais attention, d'autres espèces généralistes telles que le Pigeon ramier sont, elles, en expansion et remplacent des espèces spécialistes. Il s'agit du phénomène de banalisation de la biodiversité des milieux agricoles. Il y a 25 ans, on observait une Tourterelle des bois pour un Pigeon ramier. Aujourd'hui, on compte une tourterelle pour cinq pigeons.

## Evolution des populations nicheuses de Tourterelles des bois (en nombre de mâles chanteurs)

Site	1995	2007	2015	2020
A	8	4	4	8
B	9	7	1	2
C	9	11	4	7
D	10	17	9	15
E	29	42	18	17
F	10	25	9	9
G	18	23	3	11
H	15	18	4	8
I	15	13	5	1
<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>160</b>	<b>57</b>	<b>78</b>



## Une étude de l'évolution du bocage vendéen

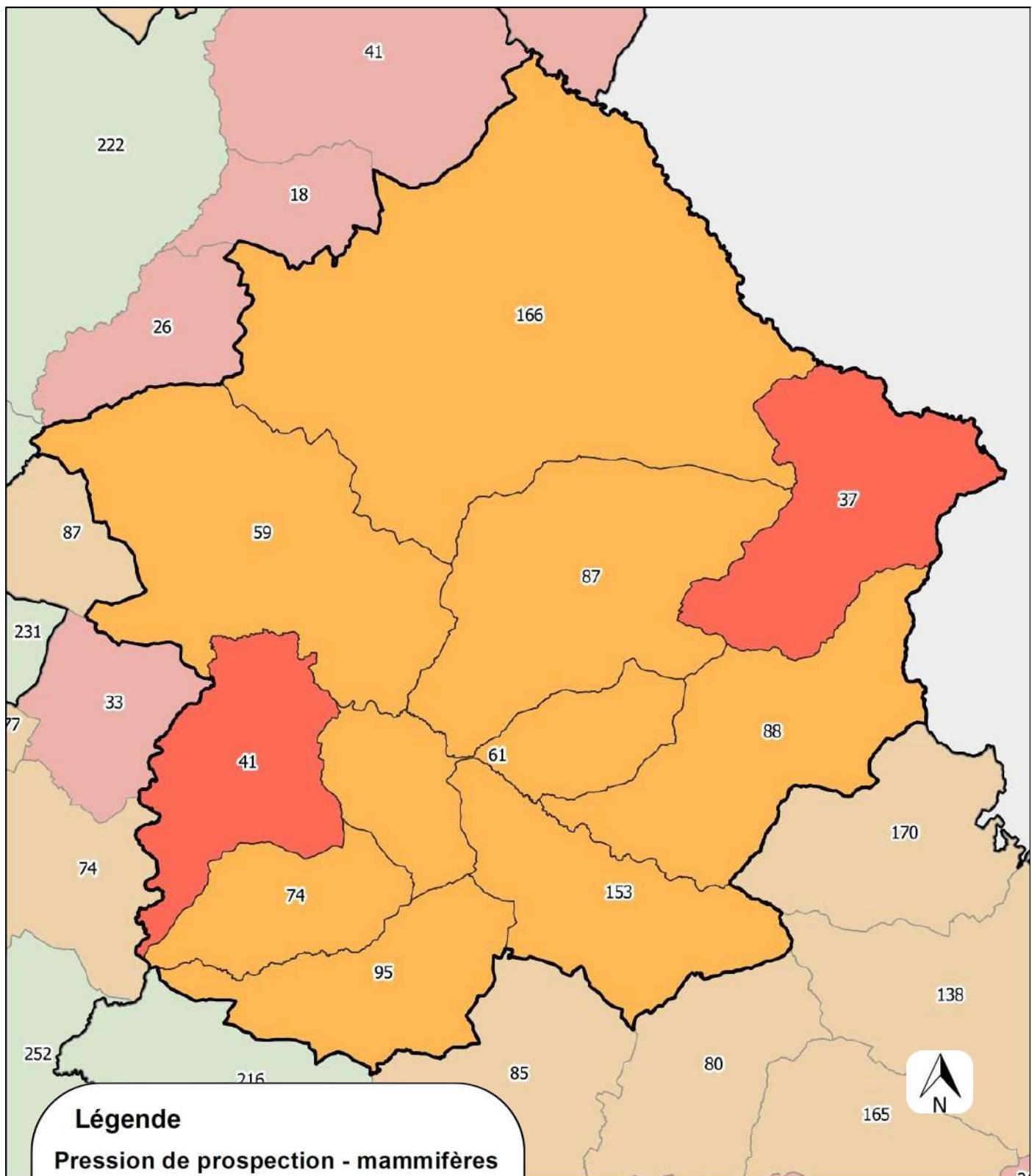
Neuf placettes d'environ 100 ha du bocage de la commune de Sèvremont ont été suivies en 1995, 2007, 2015 et 2020 dans l'objectif de caractériser leur évolution dans le temps.

Pour ce faire, plusieurs paramètres ont été relevés tels que l'occupation du sol, la taille des parcelles agricoles, la typologie des haies, ... ou encore les populations d'oiseaux nicheurs de la famille des Alaudidés, Columbidés et Turdidés, caractéristiques de milieux bocagers.

L'étude complète de l'évolution du bocage de Sèvremont depuis 1995 est disponible auprès du CPIE Sèvre et Bocage.

# biodiversité DU TERRITOIRE

Les mammifères :  
nombre d'observations



## Légende

### Pression de prospection - mammifères

- Très faible (< 50 observations)
- Faible (51 à 200 observations)
- Moyen (201 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)

0 3 6 km



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)



Avec un total de 861 données pour l'ensemble du territoire et seulement deux communes avec plus de 100 données, les mammifères ne semblent pas suffisamment renseignés/recherchés sur le Pays de Pouzauges. Les communes de Monsireigne et de Réaumur font même l'objet de moins de 50 observations, ce qui reste trop faible pour illustrer la diversité des espèces présentes.

## L'ESSENTIEL

- Huit communes sur les 10 avec moins de 100 observations
- Niveau de connaissance faible

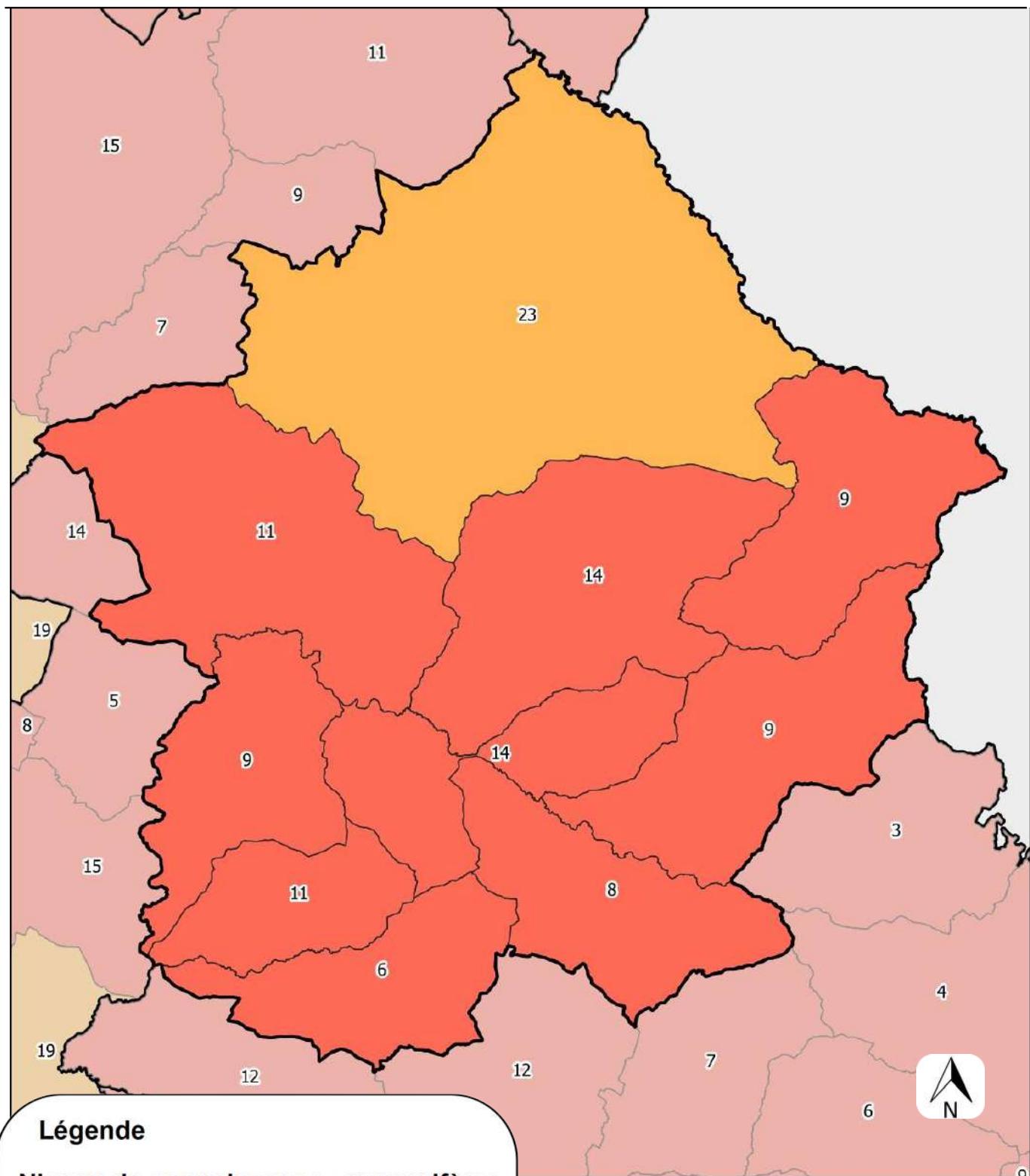
### Synthèse des inventaires « Mammifères »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Le Boupère	4 366	59	11
Chavagnes-les-Redoux	1 358	74	11
La Meilleraie-Tillay	2 021	61	14
Monsireigne	2 092	41	9
Montournais	2 946	88	9
Pouzauges	3 652	87	14
Réaumur	2 224	153	8
Saint-Mesmin	2 646	37	9
Sèvremont	8 903	166	23
Tallud-Sainte-Gemme	1 872	95	6
<b>Total CC Pays de Pouzauges</b>	<b>32 080</b>	<b>861</b>	<b>27</b>

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les mammifères :  
nombre d'espèces



### Légende

#### Niveau de connaissance - mammifères

- Très faible (< 16 espèces)
- Faible (17 à 30 espèces)
- Moyen (31 à 45 espèces)
- Bon (> 45 espèces)

0 3 6 km



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)



Ce groupe faunistique n'étant pas suffisamment renseigné, le niveau de connaissance concernant la diversité spécifique s'en ressent. Ce niveau est même très faible sur la quasi-totalité du territoire, puisque les listes d'espèces de neuf communes ne dépassent pas les 15 espèces alors que 69 mammifères terrestres sont évalués sur la dernière liste rouge régionale (2020). A Tallud-Sainte-Gemme, seulement six mammifères sont mentionnés et seulement des espèces communes (Sanglier, Chevreuil, Lièvre, Renard, Hérisson) hormis une espèce plus originale (Genette). Il apparaît qu'aucune chauve-souris ni aucun micro-mammifère n'y a été inventorié.

Le cas des chauves-souris est d'ailleurs global à l'ensemble du Pays de Pouzauges. Ce groupe ne fait pas suffisamment l'objet d'études sur le territoire puisqu'actuellement, seulement trois espèces apparaissent dans le jeu de données mobilisées ici : le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) à La Meilleraie-Tillay et Montournais, le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) à Sèvremont et le Murin à Moustaches (*Myotis mystacinus*) à Sèvremont.

Même constat avec les micro-mammifères : seulement quatre espèces sont mentionnées.

## L'ESSENTIEL

- 27 espèces connues
- Connaissance très faible
- Chauves-souris et micro-mammifères sous-prospectés

### Les espèces remarquables

La nouvelle liste rouge des mammifères a été éditée en 2020. Sur les 69 espèces de mammifères présentes en Pays de la Loire, 19 (soit 35 %) sont menacées de disparition. Sont principalement concernés les micro-mammifères et les chauves-souris.

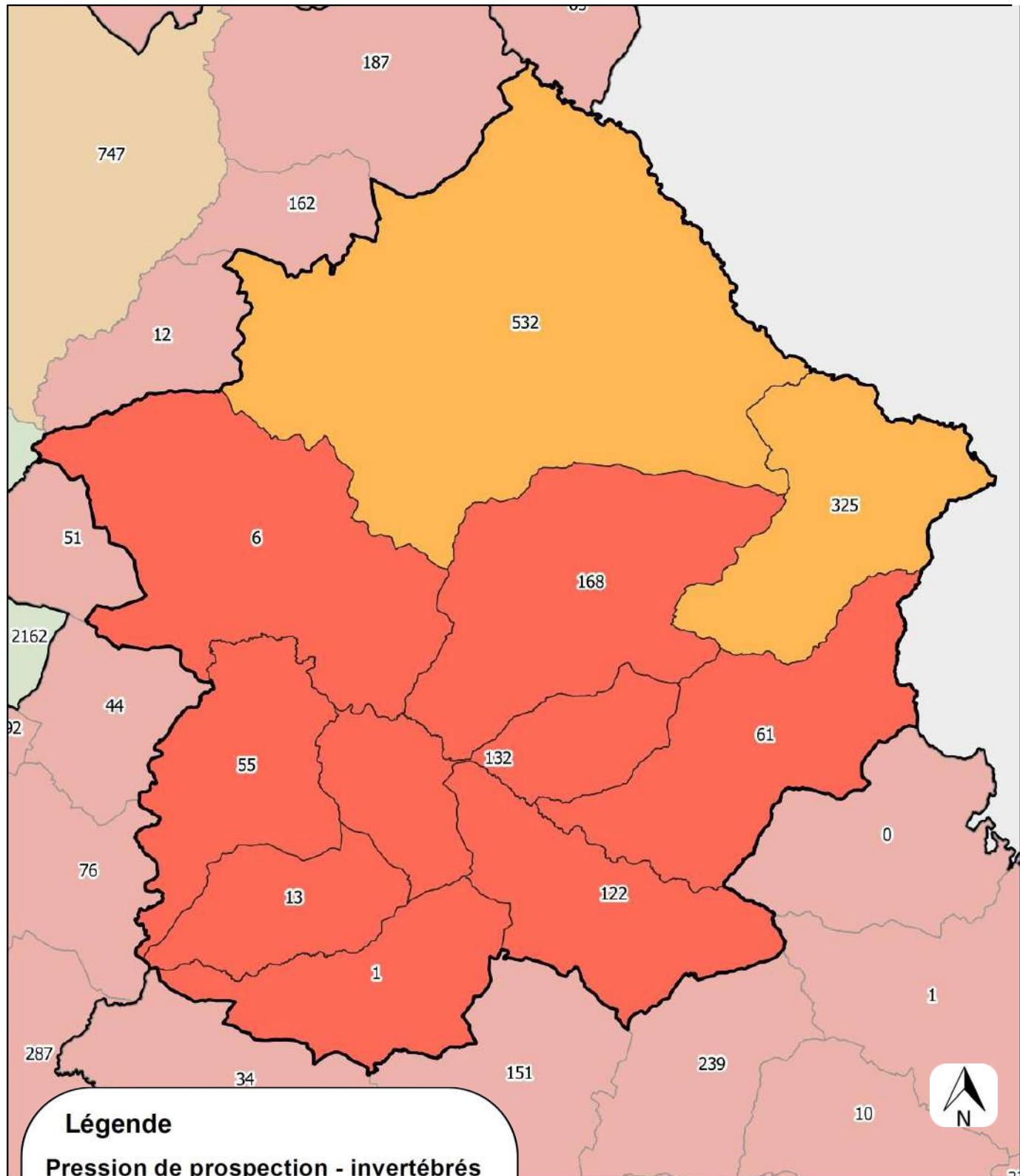
10 espèces listées sur le Pays de Pouzauges sont des espèces dites déterminantes de ZNIEFF. Parmi elles, on compte le **Putois d'Europe** (*Mustela putorius*) et le **Campagnol amphibie** (*Arvicola sapidus*) dont la responsabilité régionale est très élevée. La première espèce, classée **Vulnérable (VU)** sur Liste rouge, a été observée sur deux communes de la collectivité, tandis que le Campagnol, **Quasi-menacé (NT)**, se rencontre entre autres sur des petits ruisseaux de tête de bassin versant.

Beaucoup plus rare en région, le **Rat noir** (*Rattus rattus*) et l'**Hermine** (*Mustela erminea*) n'ont été observés que sur la commune de Sèvremont. Le Rat noir est même classé **En danger (EN)** en Pays de la Loire, tandis que l'Hermine est classée dans la catégorie **Vulnérable (VU)** avec des populations qui tendent à la baisse.

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les invertébrés :  
nombre d'observations



### Légende

#### Pression de prospection - invertébrés

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 25000 observations)
- Très bon (> 25000 observations)



0 3 6 km

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)



La répartition des observations montre clairement des lacunes en termes de prospection des invertébrés, qui forment pourtant un groupe extrêmement diversifié, avec certaines espèces facilement identifiables.

Jusqu'en 2021, seulement 1 415 données ont été produites sur le territoire, avec pour extrêmes, une unique donnée sur la commune du Tallud-Sainte-Gemme et plus d'un tiers sur Sèvremont.

Comme la majorité des collectivités, ce sont les insectes qui font l'objet d'une plus grande attention et d'observations, avec toutefois une grande disparité entre les communes. Au contraire, les bivalves et gastéropodes ne sont ici que très peu mentionnés. Les araignées ont par ailleurs été un peu plus recherchées car un certain nombre de données les concernant sont disponibles sur le Pays de Pouzauges, ce qui est assez peu fréquent.

## L'ESSENTIEL

- **1 415 observations**
- **1/3 des observations notées sur la commune de Sèvremont**
- **Trois communes avec moins de 20 données disponibles**

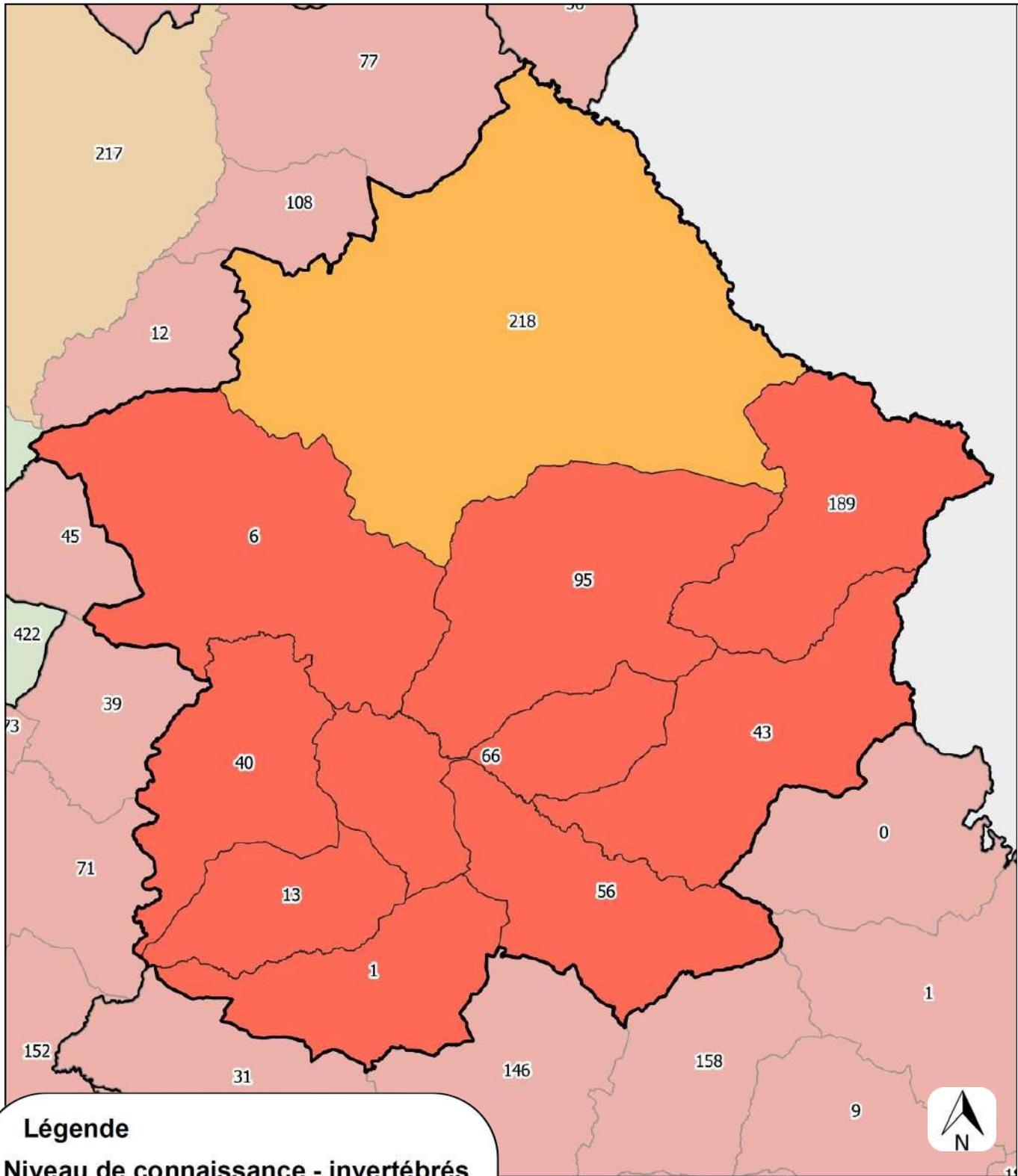
### Synthèse des inventaires « Invertébrés »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Le Boupère	4 366	6	6
Chavagnes-les-Redoux	1 358	13	13
La Meilleraie-Tillay	2 021	132	66
Monsireigne	2 092	55	40
Montournais	2 946	61	43
Pouzauges	3 652	168	95
Réaumur	2 224	122	56
Saint-Mesmin	2 646	325	189
Sèvremont	8 903	532	218
Tallud-Sainte-Gemme	1 872	1	1
<b>Total CC Pays de Pouzauges</b>	<b>32 080</b>	<b>1 415</b>	<b>354</b>

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les invertébrés :  
nombre d'espèces



### Légende

#### Niveau de connaissance - invertébrés

- Très faible (< 200 espèces)
- Faible (201 à 400 espèces)
- Moyen (401 à 600 espèces)
- Bon (601 à 1200 espèces)
- Très bon (> 1200 espèces)

0 3 6 km



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)



Le lot de données recueilli jusqu'en 2021 permet d'établir une liste de 354 espèces d'invertébrés sur le Pays de Pouzauges. Le niveau de connaissance est ainsi très faible, d'autant que seule la commune de Sèvremont fait état d'un peu plus de 200 espèces répertoriées, soit 61 % des espèces de la collectivité. Quasiment toutes les autres communes ont moins de 100 espèces connues sur leur territoire, voire même moins de 10 en ce qui concerne Tallud-Sainte-Gemme et le Boupère.

Parmi les espèces connues, 78 % sont des insectes et 16 % des araignées. Le Pays de Pouzauges dispose ainsi d'une liste de 58 espèces d'araignées dont plusieurs appartenant à la famille des Linyphiidées, de très petites araignées. Cette connaissance illustre alors des moyens mis en place spécifiquement pour les rechercher. Mais cette connaissance reste relative, puisque un peu plus de 700 espèces sont connues en Pays de la Loire rien que pour les Arachnides. Les autres groupes (annélidés, crustacés, bivalves et gastéropodes) sont totalement méconnus. Ils ne représentent que 4 % des espèces connues sur le Pays de Pouzauges.

## L'ESSENTIEL

- **78 % des données collectées concernent des espèces d'insectes**
- **Niveau de connaissance très faible**



Agrion de Mercure – C. PARE



Conocéphale des roseaux – C. PARE



Aromie musquée – C. PARE



Sphinx de l'Epilobe – C. PARE

# biodiversité DU TERRITOIRE

Les observations remarquables et potentialités pour les invertébrés



Sur le Pays de Pouzauges, comme sur beaucoup d'autres territoires, la biodiversité remarquable est intimement liée à des milieux humides et vieux boisements. Deux catégories se distinguent : les espèces strictement protégées et réglementées à l'échelle nationale et les espèces rares à l'échelle des Pays de la Loire, ou dont la conservation des populations est menacée.

## Les espèces protégées

6 espèces d'invertébrés protégées sont actuellement mentionnées sur le Pays de Pouzauges. Leur degré de rareté est cependant très variable. Cela va du **Grand Capricorne** (*Cerambyx cerdo*), quelque peu commun, pourvu qu'il reste encore de vieux arbres feuillus isolés ou dans un linéaire de haie, à l'**Écrevisse à pieds blancs** (*Austropotamobius pallipes*), dont le nombre de sites connus semble diminuer d'années en années. Pour rappel, cette dernière espèce est aujourd'hui considérée comme **En danger critique (CR)** d'extinction en Pays de la Loire et n'est présente que sur le Pays de Pouzauges en Vendée. Redécouverte en 2006 sur le territoire, une vingtaine de population a été identifiée avant de disparaître progressivement. Aujourd'hui quelques rares populations semblent subsister. Une étude de détection de l'espèce basée sur l'ADN Environnemental est actuellement en cours et les résultats disponibles fin janvier 2024 permettront d'obtenir un état des lieux précis des populations encore présentes et de pouvoir mettre en place des actions ciblées, adaptées à leur maintien.

Sur les linéaires des ruisseaux de tête de bassin versant du territoire, il est encore assez fréquent de rencontrer l'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*). Cette libellule reste cependant fragilisée par l'augmentation des périodes d'assèche sur ces ruisseaux, leur embroussaillement ou leur envasement.

La **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*) est une autre libellule protégée et observée sur les communes de Sèvremont, Saint-Mesmin et Réaumur. Cette espèce affectionne cette fois des cours d'eau beaucoup plus larges et surtout, bordés d'aulnes dont le système racinaire constitue l'habitat larvaire indispensable.

Dans les habitats humides, type ripisylves et bocages humides avec frênes têtards, se rencontre également la **Rosalie des Alpes** (*Rosalia alpina*). Cet habitat est vraiment spécifique aux populations de l'ouest de la France, puisque l'espèce fréquente par ailleurs les vieilles hêtraies de montagne.

Enfin, le **Sphinx de l'Epilobe** (*Proserpinus proserpina*) est le seul papillon protégé actuellement connu sur le Pays de Pouzauges. Notée sur la commune de Sèvremont, cette espèce n'est actuellement pas menacée. De mœurs crépusculaires, il affectionne les milieux où fleurissent les épilobes, sa plante hôte, et les plantes nectarifères, pour son alimentation. Sa chenille est aussi caractéristique et permet de détecter la présence de l'espèce.

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les observations remarquables et potentialités pour les invertébrés



### Les espèces patrimoniales

Le Pays de Pouzauges abrite d'autres espèces, non protégées, mais dont l'habitat singulier, ou leur faible répartition géographique mérite tout autant, si ce n'est plus, une attention particulière.

Ainsi, deux espèces de cétoines sont dans ce cas de figure.

La rare **Cétoine à huit points** (*Gnorimus variabilis*) n'a été observée que sur 5 secteurs en Vendée, tous à l'est du département. Sur la collectivité, elle est mentionnée sur Sèvremont. C'est au moment de la floraison des châtaigniers qu'il faut prêter attention à la dispersion des adultes. En effet, ces derniers apprécient butiner les fleurs de cet arbre, avant de pondre leurs œufs dans le terreau d'une cavité d'un vieil arbre, un châtaignier le plus souvent.

La **Cétoine marbrée** (*Liocola marmorata*), est tout aussi rarement observée. La larve saproxylophage, se développe comme l'espèce précédente, dans le terreau des cavités de divers vieux arbres feuillus. Les adultes diurnes peuvent être observés sur des plaies d'arbres où ils consomment les exsudats de sève. Elle n'est connue que de six secteurs en Vendée dont deux sur le Pays de Pouzauges.

Ces deux espèces démontrent en tout cas une nouvelle fois, l'intérêt de conserver sur pied, des arbres allant jusqu'à leur vieillissement complet dans un paysage de bocage aussi diversifié et continu que possible afin de faciliter la mobilité de ces espèces dont la capacité de dispersion reste moyenne.

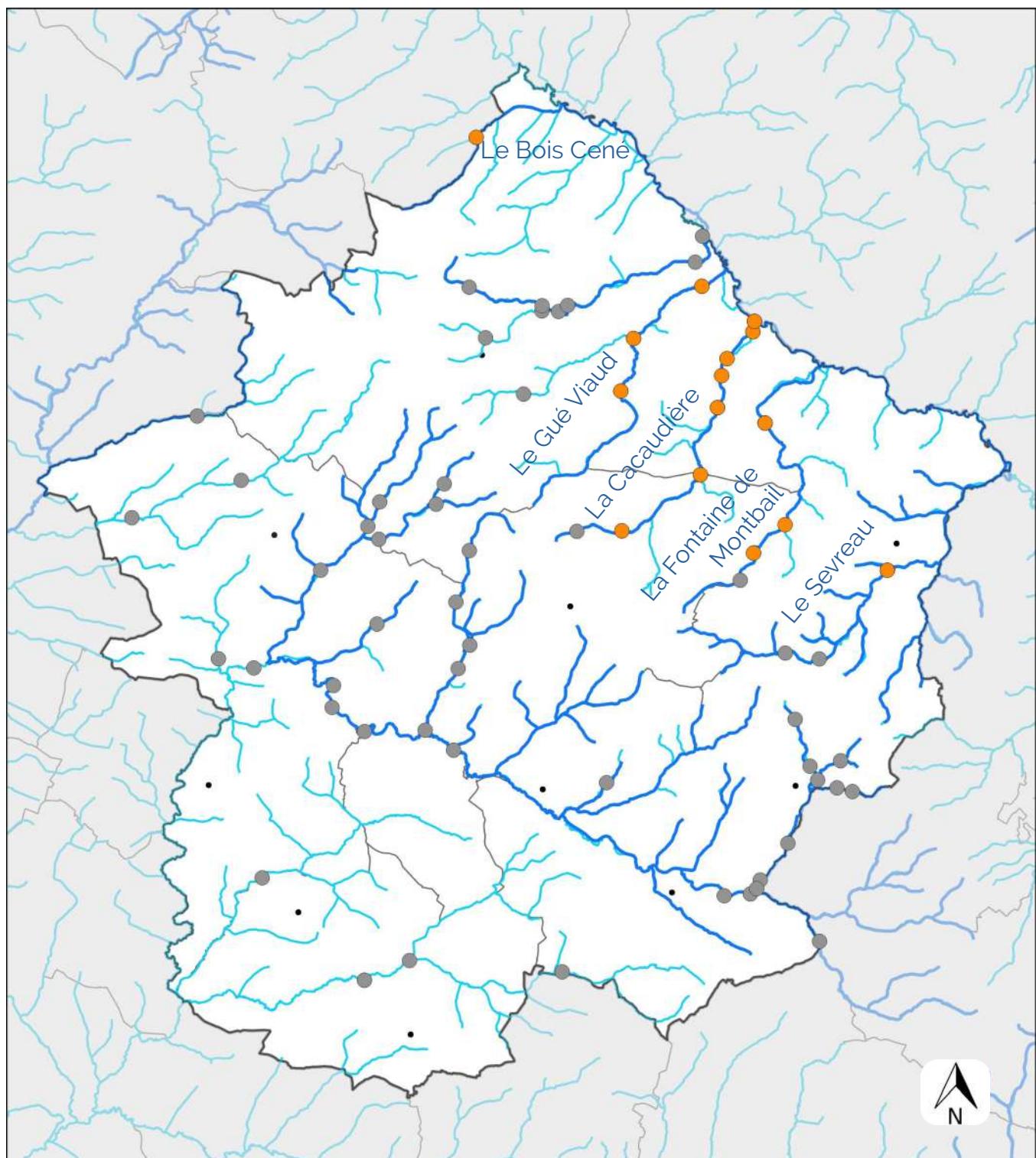
D'autres espèces encore, ont vu leur tendance d'évolution baisser ces dernières années, si bien que le territoire du Pays de Pouzauges joue alors un rôle dans la conservation de ces populations. Y figurent, l'**Hespérie des Potentilles** (*Pyrgus armoricanus*) sur la Meilleraie-Tillay, la **Cordulie métallique** (*Somatochlora metallica*) sur Réaumur, le **Grillon des marais** (*Pteronemobius heydenii*) sur Sèvremont et Saint-Mesmin et la **Courtilière** (*Gryllotalpa gryllotalpa*) autrefois commune, toutes évaluées comme **Quasi-menacées (NT)** d'extinction sur leurs listes rouge régionales respectives.

# biodiversité

## DU TERRITOIRE



Le Chabot commun



- Présence du Chabot commun
- Absence du Chabot commun
- Réserve biologique
- Cours d'eau

0 3 6 km

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)



Le Chabot commun (*Cottus gobio*) est un petit poisson d'une dizaine de centimètres qui fréquente plutôt les cours d'eau rapides à fonds caillouteux dans lesquels l'eau est fraîche et oxygénée. Cette espèce très sensible à la qualité de son habitat fait de sa présence un bon indicateur de la qualité des cours d'eau.



H. HILLEWAERT

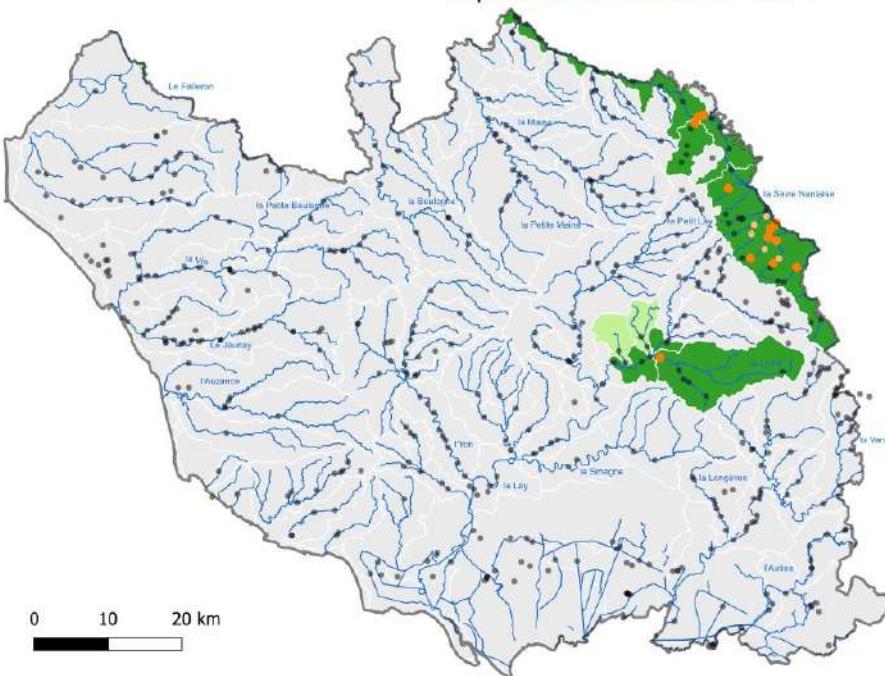
D'après les pêches électriques menées par la Fédération de Pêche de la Vendée, le Chabot commun est présent sur le Pays de Pouzauges, dans des affluents de la Sèvre Nantaise. Les pêches de 2022 et 2023 confirment sa présence dans le Sevreau, la Fontaine de Montbail, la Cacaudière et le Gué Viaud. Sa dernière observation dans le Bois Cené date de 2013.

## L'ESSENTIEL

- Le Chabot commun est présent sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise du Pays de Pouzauges



Répartition spatiale du Chabot - CHA (*Cottus gobio*) à l'échelle des masses d'eau du département de la Vendée - 2022



- limite département
- Chabot - CHA
  - Points d'observation CHA après 2010
  - Points d'observation CHA avant 2010
  - Autres points d'observations
- Cours d'eau
- Présence certaine
- Présence probable
- Absence probable ou certaine

Sources : BD CarTHAgE®  
Données : Base de données piscicoles du Département de la Vendée

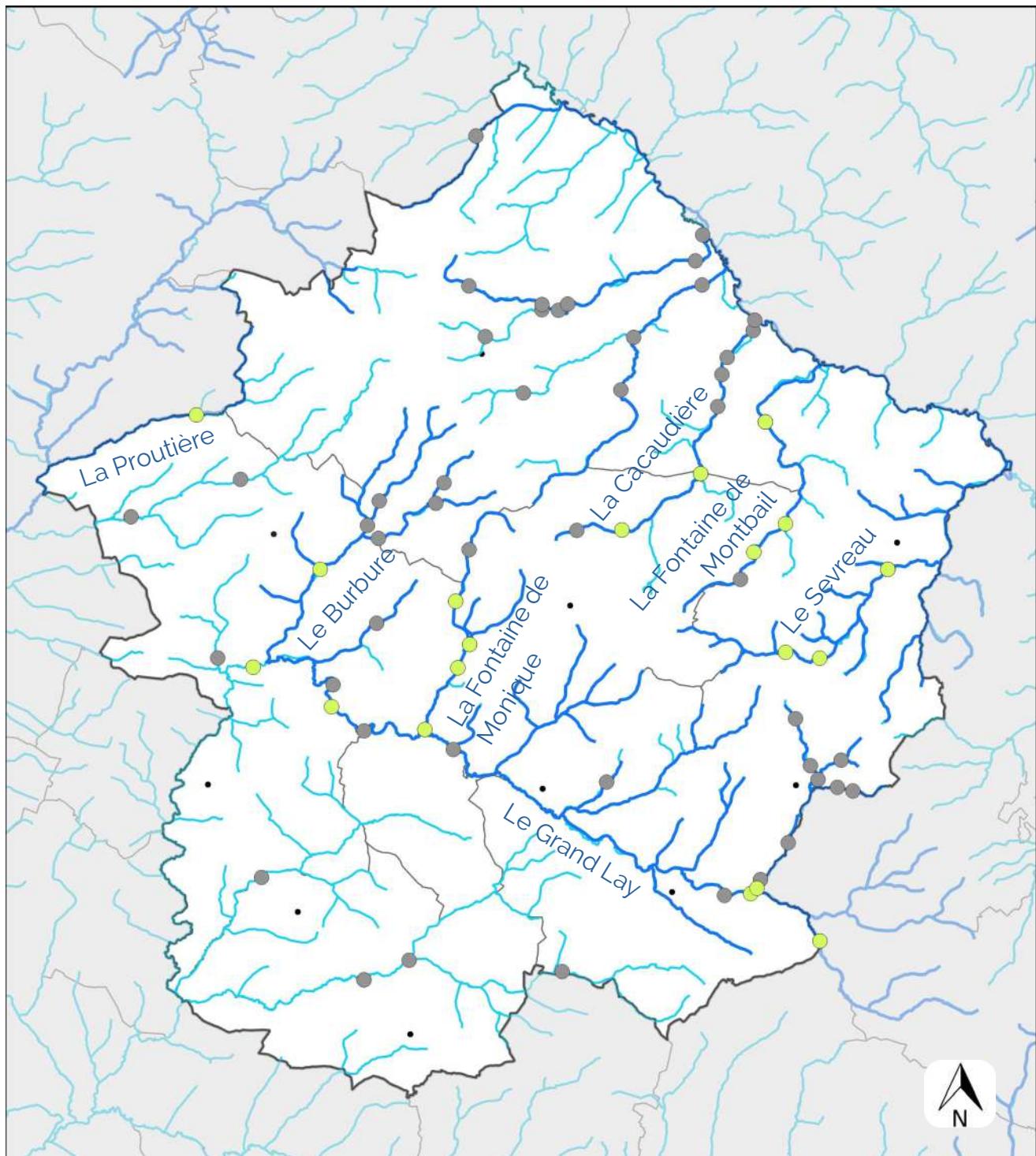
Auteurs :  
FVPPMA 85  
Guillaume BOUAS  
Dimitri BOURON  
2022

# biodiversité

## DU TERRITOIRE



La Lamproie de Planer



- Présence de la Lamproie de Planer
- Absence de la Lamproie de Planer
- Réservoir biologique
- Cours d'eau

0 3 6 km



La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) est un poisson d'une vingtaine de centimètres qui peut ressembler à une anguille mais sans mâchoire et à la place, une ventouse munie de dents arrondies. Cette espèce protégée en France est très sensible à la pollution et de ce fait est également indicatrice d'une bonne qualité d'eau.

D'après les pêches électriques menées par la Fédération de Pêche de la Vendée, la Lamproie de Planer est présente sur le Pays de Pouzauges, aussi bien que sur le Bassin versant de la Sèvre Nantaise que sur celui du Lay. Les pêches de 2022 et 2023 confirment sa présence dans le Sevreau, la Fontaine de Montbail, la Cacaudière ainsi que dans le Grand Lay, la Fontaine de Monique et le Burbure. Sa dernière observation dans la Proutière, affluent du Petit Lay, date de 2013.

## L'ESSENTIEL

- La Lamproie de Planer est présente sur l'ensemble du Pays de Pouzauges



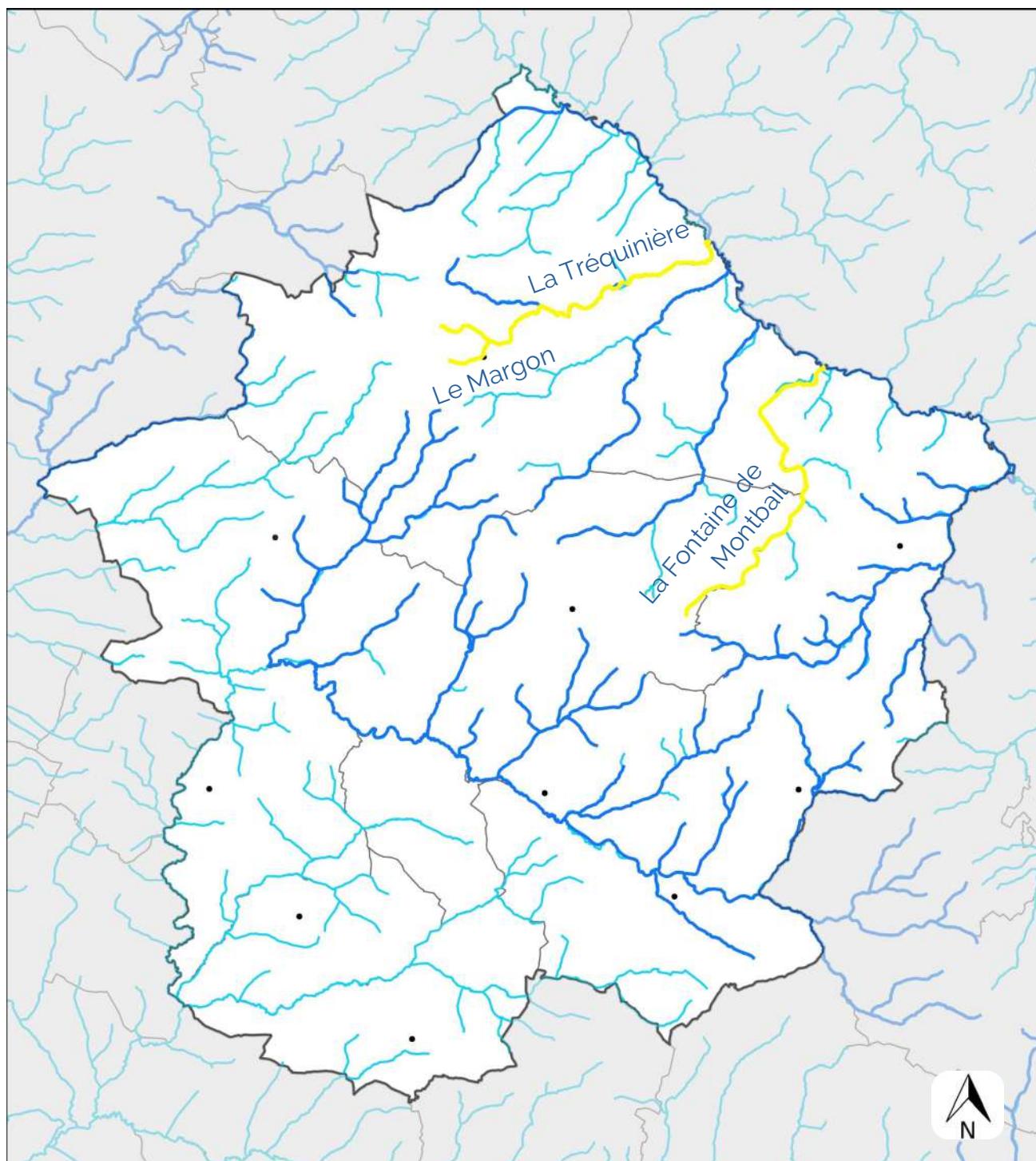
EPAGE-LARGUE

# biodiversité

## DU TERRITOIRE



La Truite fario



- Présence de la Truite fario
- Réservoir biologique
- Cours d'eau

0      3      6 km



La Truite fario (*Salmo trutta*) est un poisson carnivore pouvant atteindre une soixantaine de centimètres. Avec les deux espèces présentées précédemment, la Truite est également l'une des espèces les plus sensibles à la qualité de son milieu et une très bonne indicatrice de par sa présence.

Espèce fréquemment introduite pour la pêche, quelques rares populations naturelles de Truite fario se maintiennent toutefois en Vendée, dans les cours d'eaux où elle y trouve les bonnes conditions à sa reproduction.

D'après les pêches électriques menées par la Fédération de Pêche de la Vendée, ces populations naturelles de Truite fario ne sont présentes que sur trois cours d'eau à l'échelle de la Vendée, eux même tous présents sur le Pays de Pouzauges : le Margon, la Tréquinrière et la Fontaine de Montbail. Le territoire possède donc une grande responsabilité vis à vis de la préservation de l'espèce.

## L'ESSENTIEL

- Les seules populations naturelles de Truite fario de la Vendée sont présentes sur le Pays de Pouzauges

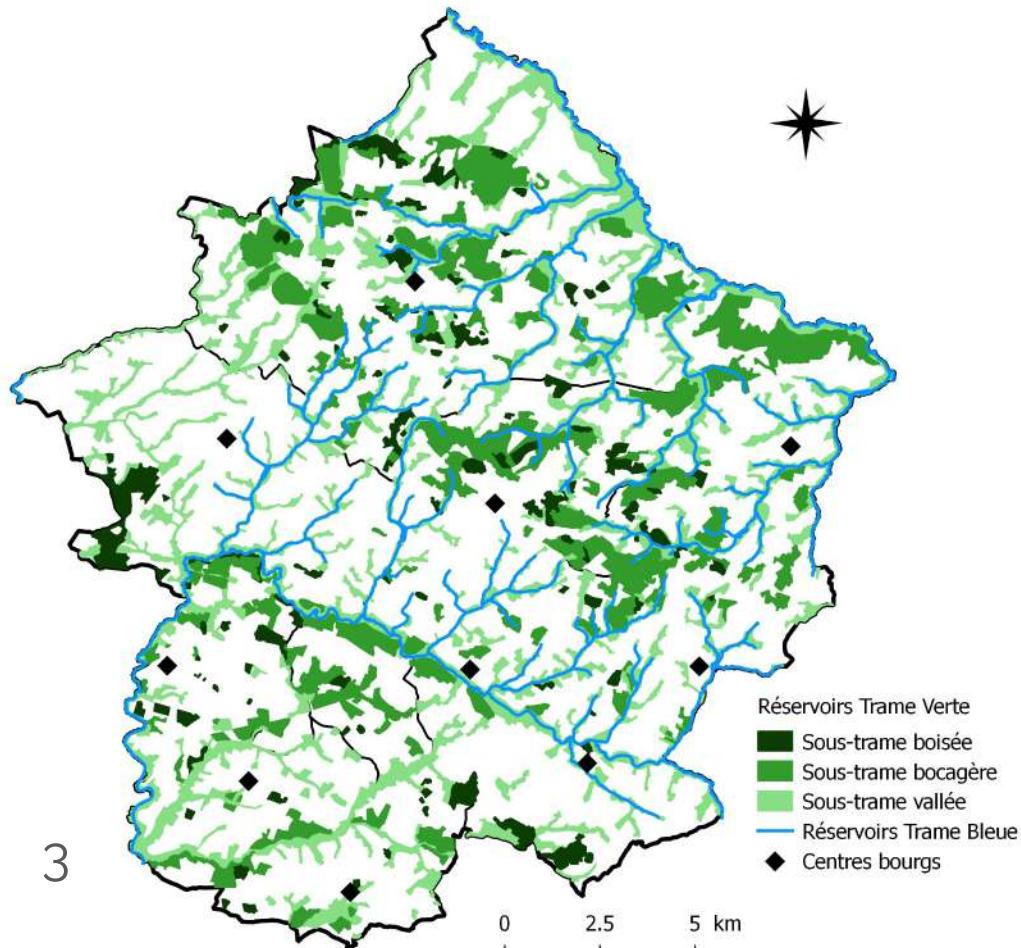


FEDERATION DE PECHE 03

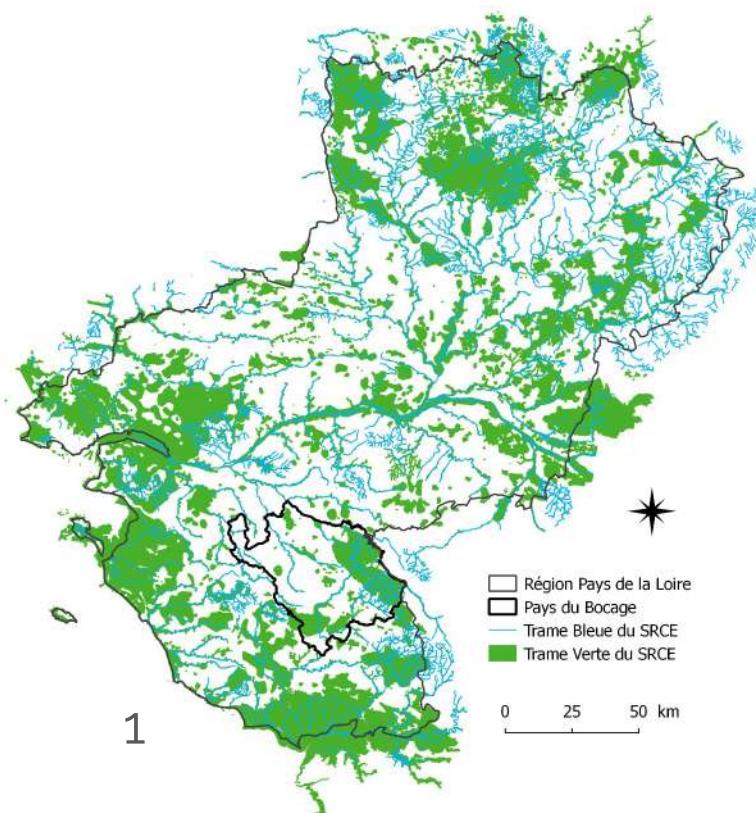
# biodiversité

## DU TERRITOIRE

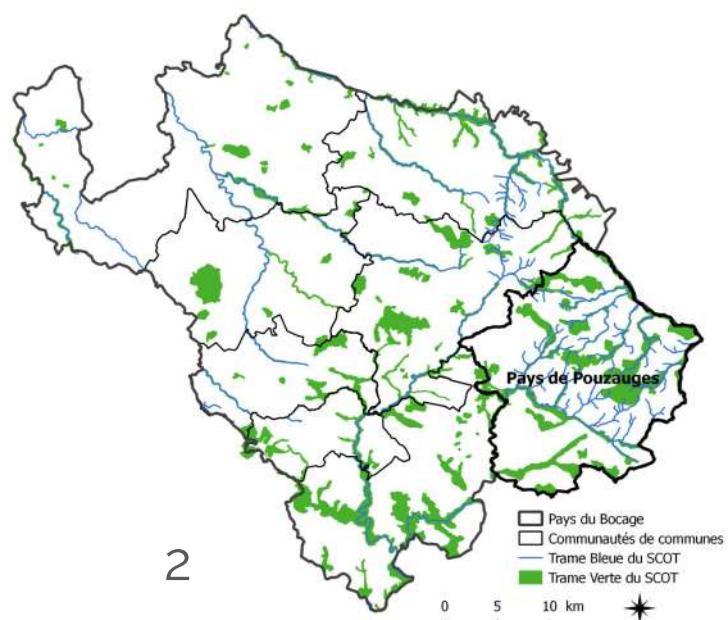
La Trame Verte et Bleue (TVB)



3



1



2

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

## 1 - Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE des Pays de la Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015. Il présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées Trame Verte et Bleue (TVB). Ce document doit être pris en compte par les SCOT et les projets publics.

Le SRCE identifie 31 % du territoire régional en réservoir de biodiversité (1 004 258 ha). Réalisé à très grande échelle, il définit 51 % du Pays de Pouzauges en réservoirs de biodiversité (16 441 ha).

## 2 - Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

La Trame Verte et Bleue du SCoT localise, à l'échelle du Pays du Bocage vendéen, près de 42 % de son territoire en réservoir de biodiversité. Plus précise que le SRCE, 22 % du Pays de Pouzauges est alors identifié en réservoir de biodiversité.

## 3 - La Trame Verte et Bleue (TVB)

Après concertation avec les acteurs locaux, les contours des réservoirs de biodiversité (Trame Verte) ont été plus précisément redéfinis dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Pays de Pouzauges, au regard des enjeux de préservation des continuités écologiques. Ils occupent ainsi finalement 10 007 ha, soit 31 % du territoire du Pays de Pouzauges. 236 km de cours d'eau constituent la Trame Bleue du Pays de Pouzauges.

*La TVB vise à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échanges sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, soit assurer leur survie. Elle doit ainsi contribuer à freiner le déclin de la biodiversité, dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels.*

*Ainsi la TVB est composée de :*

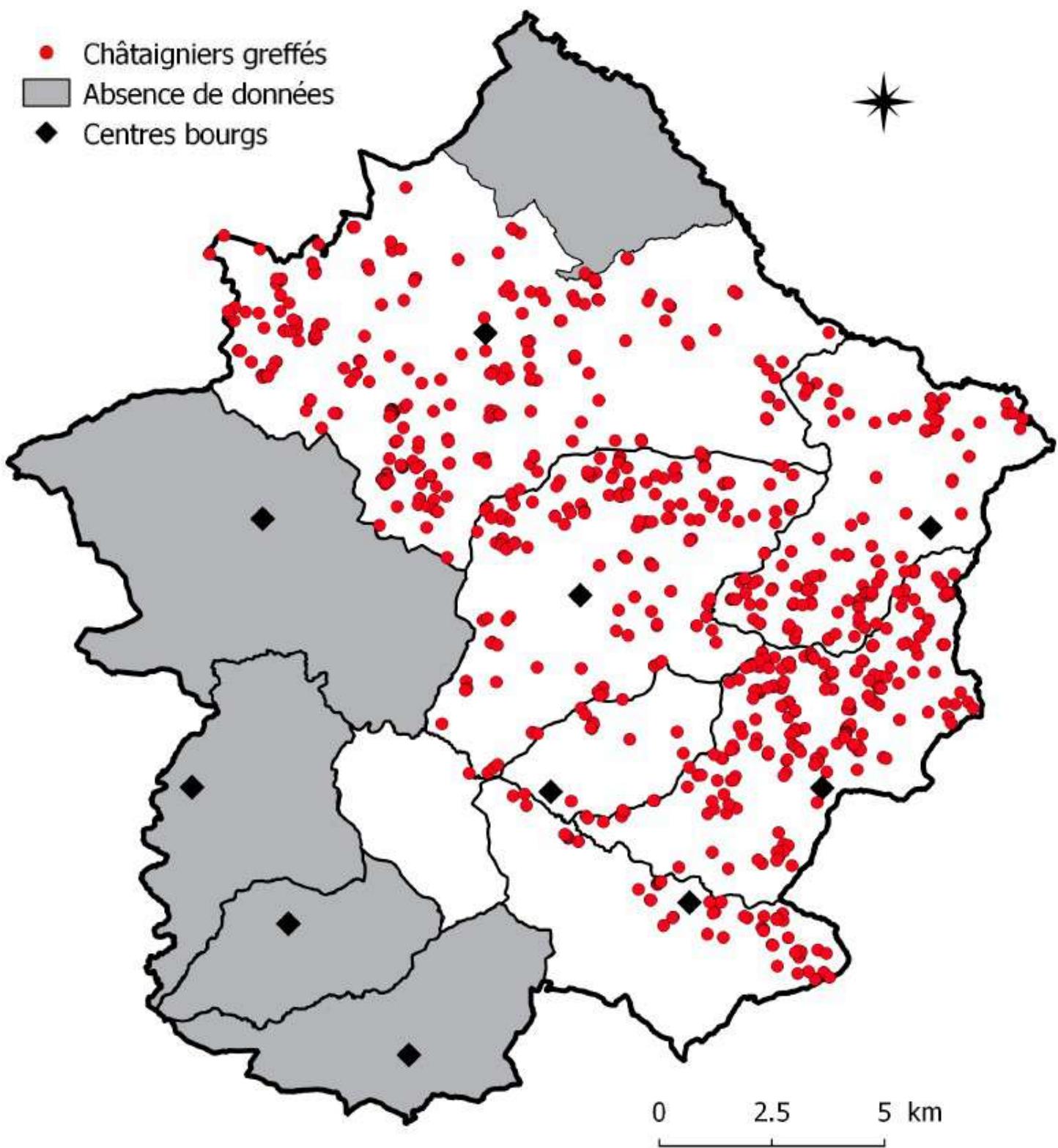
- Réservoirs de biodiversité : espaces où se concentre le plus la biodiversité,*
- Corridors écologiques : espaces situés entre les réservoirs et qui permettent les échanges et les déplacements.*

*La TVB est organisée en réseaux terrestres (Trame verte) et aquatiques (Trame bleue). Elle peut être subdivisée en sous-trames (boisée, bocagère, de milieux humides, littorale,...). Chaque sous-trame correspond à un ensemble de milieux homogènes, avec des espèces et un fonctionnement écologique spécifiques. Par ailleurs, un même réservoir peut appartenir à plusieurs catégories.*

# biodiversité

## DU TERRITOIRE

Les châtaigniers greffés



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)



Arbre emblématique du Haut-Bocage vendéen, le châtaignier greffé est encore très présent sur le Pays de Pouzauges.

Lors de l'inventaire des zones humides réalisé sur les communes du bassin versant de la Sèvre Nantaise, tous les châtaigniers greffés ont été recensés par le CPIE Sèvre et Bocage. Cet inventaire a été complété à la Meilleraie-Tillay et à Réaumur en 2018.

Sur les huit communes concernées à l'époque, 857 arbres ont été relevés, soit une moyenne de quatre arbres par km<sup>2</sup>. C'est la partie étudiée de la commune nouvelle de Sèvremont qui en est la plus riche mais c'est Montournais qui en possède le plus au km<sup>2</sup>.

## L'ESSENTIEL

- 857 arbres inventoriés
- Quatre arbres / km<sup>2</sup>



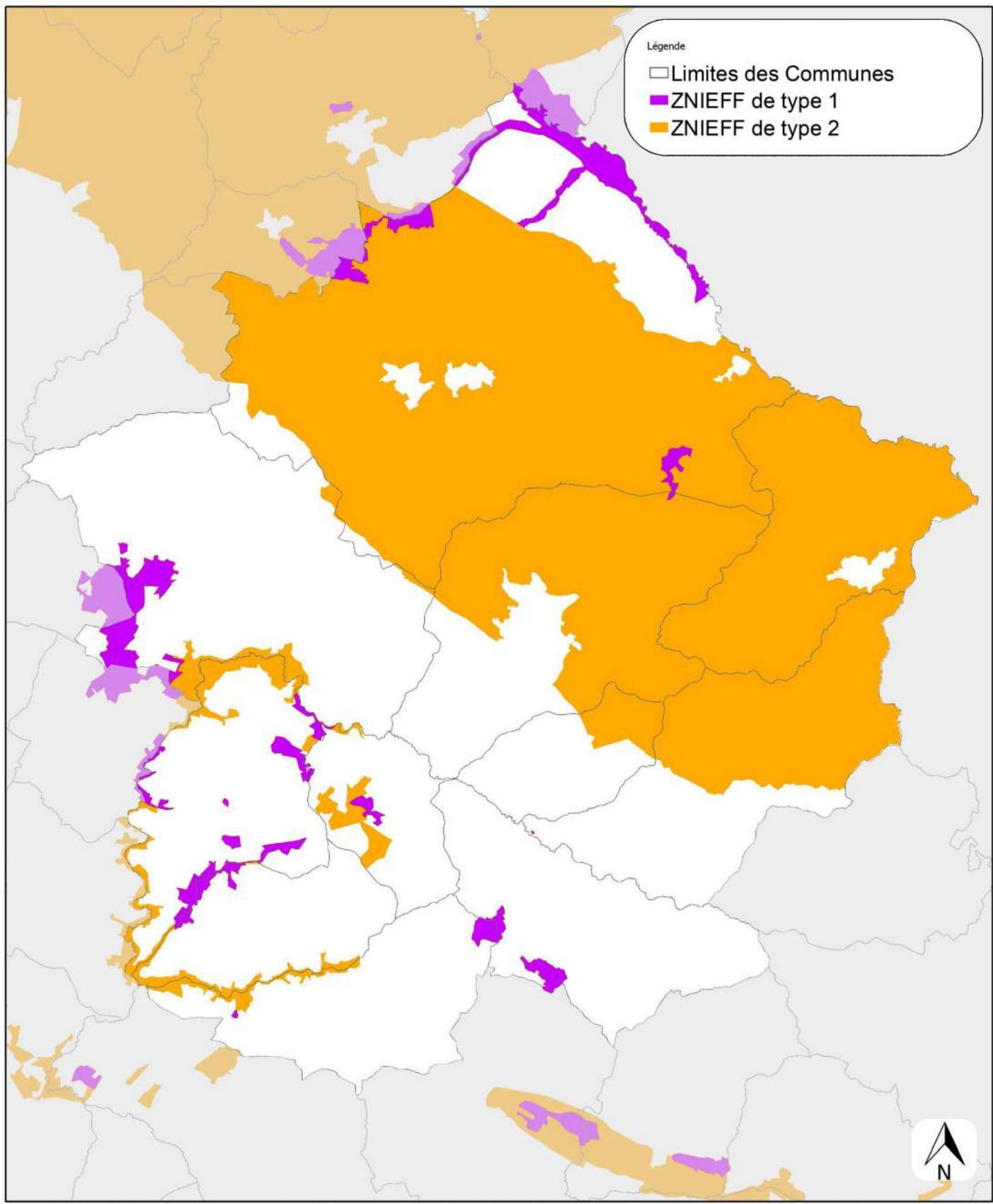
### Nombre et densité de châtaigniers greffés par commune

Commune	Nombre	Densité au km <sup>2</sup>
La Meilleraie-Tillay	10	1
Montournais	233	8
Pouzauges	168	5
Réaumur	62	3
Saint-Mesmin	112	4
Sèvremont (sauf Châtelliers-Ch.)	272	4

# zonage nature

## DU TERRITOIRE

Les Zones Naturelles d'Intérêt  
Écologique, Faunistique et  
Floristique (ZNIEFF)



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

Le Pays de Pouzauges compte ainsi 12 ZNIEFF de type I (soit 862 ha) et 2 ZNIEFF de type II (soit 15 030 ha). Ces dernières recouvrent à elles seules 47 % du territoire. La plus importante est celle nommée « Collines vendéennes, Vallée de la Sèvre Nantaise » qui recouvre quasiment toute la moitié nord-est du Pays de Pouzauges. Ainsi, la commune de Saint-Mesmin en est recouverte à 97 %.

En Vendée, les ZNIEFF de type I occupent 70 596 ha (soit 11 % du département) et les ZNIEFF de type II occupent 264 290 ha (soit 39 % du département).

## L'ESSENTIEL

- **12 ZNIEFF de Type I, 862 ha**
- **2 ZNIEFF de type II, 15 030 ha**



### Surface et proportion des ZNIEFF par type et par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

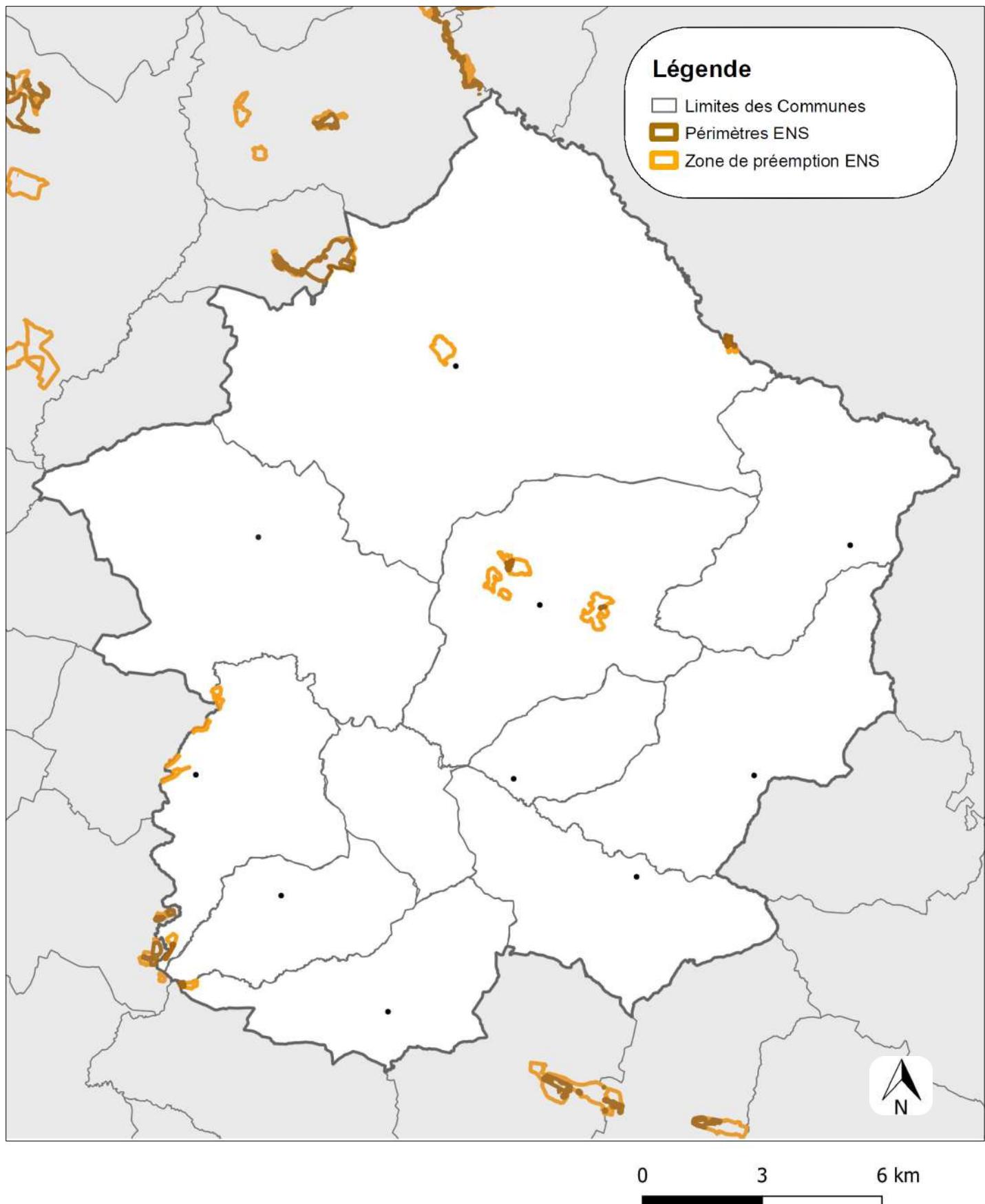
Commune	ZNIEFF de type I		ZNIEFF de type II	
	Surface (ha)	% du territoire	Surface (ha)	% du territoire
Chavagnes-les-Redoux	37	3	120	9
La Meilleraie-Tillay	26	1	367	18
Le Boupère	198	5	351	8
Monsireigne	140	7	348	17
Montournais	0	0	1 682	57
Pouzauges	2	0,1	2 434	67
Réaumur	57	3	57	3
Saint-Mesmin	0	0	2 555	97
Sèvremont	372	4	7 006	79
Tallud-Sainte-Gemme	31	2	111	6
<b>Total CC Pays de Pouzauges</b>	<b>862</b>	<b>3</b>	<b>15 030</b>	<b>47</b>

Les **ZNIEFF** sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

# zonage nature DU TERRITOIRE

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (85)

Il existe 9,7 ha d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le Pays de Pouzauges. Ils sont répartis sur quatre communes et c'est Sèvremont qui en possède le plus, avec 3,8 ha, soit 0,04 % de sa superficie totale.

Les zones de préemptions Espaces Naturels Sensibles sont présentes sur ces quatre mêmes communes, le plus souvent en continuité d'ENS déjà existants. Sur le Pays de Pouzauges, on en compte un peu plus de 124 ha et c'est la commune de Pouzauges qui en compte le plus avec 68,8 ha, soit 1,87 % de sa superficie totale.

A l'échelle de la Vendée, les ENS recouvrent 2 760 ha (soit 0,4 % du territoire) qui sont répartis sur l'ensemble du département.

## L'ESSENTIEL

- 9,7 hectares d'ENS
- 124 hectares de zones de préemption d'ENS



### Surface et proportion d'ENS et zones de préemption

Classemement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	ENS		Zone de préemption ENS	
	Surface (ha)	% du territoire	Surface (ha)	% du territoire
Monsireigne	1,5	0,07	21,1	1,01
Pouzauges	3,1	0,08	68,8	1,87
Sèvremont	3,8	0,04	29,0	0,32
Tallud-Sainte-Gemme	1,2	0,07	5,2	0,28
<b>Total CC Pays de Pouzauges</b>	<b>9,7</b>	<b>0,03</b>	<b>124,1</b>	<b>0,39</b>

### Qu'est-ce qu'un ENS ?

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS). La nature d'un ENS est précisée par chaque Conseil départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu'il se fixe.

Généralement, les ENS sont des espaces susceptibles :

- de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère ;
- d'être fragiles et/ou menacés et devant, de ce fait, être préservés ;
- de faire l'objet de mesures de protection et de gestion ;
- d'être des lieux de découverte des richesses naturelles.

### Les ENS, quels objectifs ?

- préserver la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ;

- être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Pour parvenir à ces deux objectifs, les ENS sont entretenus en régie directe ou en délégation à d'autres acteurs. Ils répondent ainsi, localement, aux enjeux nationaux de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

### Qu'est-ce qu'une zone de préemption ?

Le Conseil départemental détermine des zones de préemption sur son territoire correspondant aux espaces susceptibles de devenir des ENS.

# zonage nature

## DU TERRITOIRE

Natura 2000



Natura 2000 constitue un réseau de sites européens qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés ou à fort enjeux de conservation en Europe. L'objectif de ce réseau est à la fois de préserver la diversité biologique et de prendre en compte les exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Ce réseau est issu de deux directives européennes, « Oiseaux » et « Habitats ». Les espèces et les habitats naturels ciblés par le réseau Natura 2000 font l'objet de listes annexées aux directives et identifient des habitats ou espèces dits « d'intérêt communautaire ».

**La Communauté de communes du Pays de Pouzauges ne dispose d aucun site Natura 2000.**



# synthèse des enjeux

## DU TERRITOIRE

### Un paysage de qualité à conforter

Le Pays de Pouzauges a la particularité d'être implanté sur les hauteurs du Massif Armorican vendéen. Le point culminant du département est le Mont Mercure situé sur la commune de Sèvremont.

En lien avec cette géologie, le territoire est plutôt tourné vers l'élevage, modèle agricole ayant contribué au façonnement du paysage et notamment à la préservation d'un maillage bocager particulièrement dense.

Situé à 40 % sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise et à 60 % sur celui du Lay, le Pays de Pouzauges concentre 21 % des cours d'eau classés en Réservoirs biologiques du département. Ce territoire présente de véritables enjeux au titre des têtes de bassin, versant et pour la qualité de l'eau. Malgré tout, aucune masse d'eau n'atteint le bon état écologique.

La dégradation de ces milieux naturels et le changement climatique impactent notamment les dernières populations d'espèces patrimoniales présentes sur le territoire telles que la Truite fario, la Grenouille rousse ou encore l'Ecrevisse à pieds blancs.

Les connaissances naturalistes sont hétérogènes à l'échelle de l'intercommunalité et selon les espèces. La commune de Sèvremont est plutôt bien prospectée mais les autres communes font tour à tour état d'un défaut de connaissance selon les groupes visés (reptiles, amphibiens, oiseaux, mammifères, ...).

De nombreux périmètres naturels sont déjà présents sur le Pays de Pouzauges : réservoirs de la trame verte et bleue, ZNIEFF de type I, ZNIEFF de type II, ENS, ... et de nombreuses actions sont déjà menées sur le territoire en faveur de la préservation et/ou de la restauration des milieux naturels, mais pour que ces enjeux de patrimoine naturel soient bien intégrés dans l'élaboration des politiques publiques, ils doivent tout d'abord bien être identifiés et ainsi faire l'objet d'une meilleure connaissance. Ce point est à conforter sur le Pays de Pouzauges.

# Nos fournisseurs

## DE DONNÉES

### > Géographie administrative et physique du territoire



INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

BD TOPO ® 2021  
BD ALTI® 2001



Géosciences pour une Terre durable  
**brgm**

Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

### > Milieux naturels



État des masses d'eau, DCE 2019



Classement cours d'eau 2018



SÈVRE ET BOCAGE

Zones humides, étangs, mares, zones de sensibilité environnementale 2014  
Typologie des haies 2018  
Evolution du bocage 2020



Densité mares 2012  
Haies 2009



Boisements  
BD TOPO ® 2021

### > Aménagement du territoire



OC SGE ® 2013  
RPG 2019  
PLUi 2020



Pollution lumineuse 2017



PGDH,  
plantations 2023

### > Zonages nature



SRCE 2019  
ZNIEFF 2019  
Natura 2000



VENDÉE  
LE DÉPARTEMENT  
ENS 2020

# Données biodiversité

DU PORTAIL

Biodiv'Pays de la Loire  
de novembre 2021

## > Bases de données moissonnées en intégralité



Base de données  
GéoNature



UNION REGIONALE  
PAYS DE LA LOIRE

Base de données  
Kollect

## > Données ponctuelles supplémentaires



SÈVRE ET BOCAGE  
Grenouilles rousses  
2023, TVB 2018,  
Châtaigniers greffés  
2018



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
PÊCHE



Pêches électriques  
2023

## > Bases de données partiellement moissonnées



Faune Vendée



Base de données  
GéoNature



Bases de données Calluna et  
eColibry  
Couche d'alerte flore



Base de données  
GéoNature

Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.



## PAYS DE POUZAUGES